



Commission européenne

Les actions de lutte de l'Union européenne contre les mines dans le monde



FR

VENTE ET ABONNEMENTS

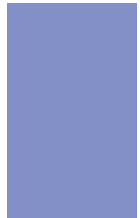
Les publications payantes éditées par l'Office des publications sont disponibles auprès de nos bureaux de vente répartis dans le monde.

Quelle est la marche à suivre pour acquérir l'une ou l'autre des publications?

Après vous être procuré la liste des bureaux de vente, vous choisissez le bureau qui vous intéresse et vous le contactez pour passer commande.

Comment vous procurer la liste des bureaux de vente?

- Soit vous consultez le site internet de l'Office <http://publications.eu.int/>
- Soit vous la demandez par télécopie au (352) 2929-42758 et vous la recevrez sur papier.



LES ACTIONS DE LUTTE DE L'UNION EUROPÉENNE CONTRE LES MINES DANS LE MONDE



COMMISSION EUROPÉENNE
Relations extérieures 

La présente brochure décrit les actions de lutte contre les mines entreprises par l'Union européenne et soutenues par le budget 2003.



Cover photo credits: Mine Action Information Centre — James Madison University, Norwegian People's Aid, Polish Ministry of Foreign Affairs

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Un numéro unique gratuit:

00 800 6 7 8 9 10 11

Les frontières apparaissant sur les cartes n'impliquent, de la part de la Commission européenne, aucune appréciation sur la situation juridique d'un territoire, quel qu'il soit, ni ne marquent son adhésion ou son aval à ces frontières.

Pour recevoir par courrier électronique les informations hebdomadaires relatives à la direction générale des relations extérieures de la Commission européenne, veuillez consulter le site suivant: http://europa.eu.int/comm/external_relations/feedback/weekly.htm

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2004

ISBN 92-894-8214-1

© Communautés européennes, 2004

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Italy

IMPRIME SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE



Remerciements

La Commission européenne remercie tout particulièrement ceux et celles qui ont contribué à la publication de la présente brochure.

Les sources d'information utilisées pour cette édition sont: les États membres de l'Union européenne, la base de données de la Commission européenne et les délégations, la campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres (ICBL) et l'Observatoire des mines terrestres (OMT).

Les photographies illustrant le texte sont reproduites avec l'aimable autorisation de M^{me} Healy et de M. Barnwell (ministère irlandais des affaires étrangères), M. Luis Gómez Nogueira (ministère espagnol des affaires étrangères), M. Suda Andrej (ministère polonais des affaires étrangères), M. S. Sutton (MAG — Mines Advisory Group), M^{me} Maggie Buse (centre d'information sur l'action de lutte contre les mines de l'université James Madison) et M. Emil Jeremic (Norwegian People's Aid).



Message de M. Bernard Bot

Le sommet de Nairobi pour un monde sans mines de décembre 2004 marque le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur d'un accord très fructueux, la

convention d'Ottawa. C'est là l'occasion de dresser le bilan des résultats obtenus à ce jour. Le monde entier a désormais pris conscience de l'urgence face aux graves conséquences humanitaires de ces armes horribles. Le commerce des mines terrestres antipersonnel a pratiquement cessé. Plus de 37 millions de mines ont été détruites et les trois quarts environ des nations du monde ont adhéré à l'accord.

Plus important encore, ce jalon est pour nous l'occasion de faire le point sur ce qui reste à faire. Nous n'avons aucune raison de nous reposer sur nos lauriers. Les mines continuent à tuer ou à blesser des dizaines de milliers d'innocents chaque année anéantissant à chaque fois capacité, espoir, travail et avenir.

Il n'y a pas que les mines terrestres tapies au sol attendant de mutiler et de tuer aveuglément. Les débris de guerre explosifs ont le même effet. Dans certaines régions, ils font plus de victimes que les mines. Bien évidemment, les victimes de ces mines et autres explosifs n'ont que faire des catégories ou des régimes juridiques. Il en va de même pour les acteurs de terrain qui procèdent au difficile travail de déminage.

Mais les gouvernements, eux, devraient s'y intéresser. C'est pourquoi l'Union européenne estime qu'il est crucial que ces débris de guerre explosifs soient

couverts par un accord international. Il y a quelques années, nous avons pris l'initiative de rédiger un tel accord ⁽¹⁾. Conclu en novembre 2003, il oblige les parties à nettoyer les zones touchées et, comme la convention d'Ottawa, prévoit une aide et des actions de coopération.

Les mines terrestres et autres engins explosifs restent de grands tueurs et une énorme entrave au développement. L'Union européenne offre une assistance aux communautés et aux États touchés pour réduire le nombre de victimes, aider ces dernières et encourager le développement socio-économique. Les efforts conjoints de l'UE et de ses États membres font de l'Union le premier bailleur de fonds en faveur de la lutte contre les mines. Cette lutte implique une étroite coopération entre les gouvernements, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et les communautés locales. Continuons à mener une action concertée jusqu'à ce que la dernière mine antipersonnel ait disparu de la surface de la terre.

Bernard Bot

*ministre des affaires étrangères
du Royaume des Pays-Bas,
président du Conseil des ministres
de l'Union européenne*

⁽¹⁾ Convention sur certaines armes classiques, protocole V sur les débris de guerre explosifs.



Message de M. Chris Patten

Dans cette sixième édition de la brochure consacrée aux actions de lutte de l'Union européenne contre les mines, je me félicite de l'occasion qui m'est donnée d'attirer l'attention sur un

fléau qui continue de frapper des milliers de personnes dans le monde, mais aussi sur une question qui illustre les succès et progrès pouvant découler d'une collaboration et d'engagements internationaux.

Les mines terrestres antipersonnel et les engins non explosés continuent de tuer, de blesser et d'alimenter la violence dans de nombreuses parties du monde. Leurs répercussions secondaires sur les plans politique, social et économique sont aussi graves qu'indéniables.

Grâce aux efforts déployés par la communauté internationale, à l'adhésion massive au traité sur l'interdiction des mines, et surtout à la détermination des pays victimes et de la société civile à travers le monde, d'extraordinaires progrès ont été accomplis en un laps de temps relativement bref.

Il importe que cette politique ne soit pas victime de son propre succès. Les mines demeurent une menace. Elles blessent et tuent toujours et nombre de survivants continuent d'avoir besoin de soins. Notre combat doit être mené à terme avec une détermination sans faille.

La première conférence d'examen du traité de 1999 sur l'interdiction des mines terrestres, qui se tiendra à Nairobi en novembre 2004, arrivera à point nommé pour mesurer les progrès réalisés. Parallèlement au «plan d'action de Nairobi» qui devrait résulter de cette conférence, une stratégie communautaire de lutte contre les mines pour la période 2005-2007 a été adoptée par la Commission européenne.

La présente brochure apporte la preuve qu'une action cohérente de lutte contre les mines terrestres antipersonnel est inscrite de longue date au programme des politiques extérieures de l'Union européenne dans son ensemble et de la Commission européenne en particulier.

Nous pouvons être fiers des efforts financiers, juridiques et politiques consentis par l'Union européenne depuis l'entrée en vigueur du traité sur l'interdiction des mines, en 1999. Son action a notamment consisté à soutenir des projets sur le terrain et à adopter des instruments juridiques et budgétaires particuliers.

Au cours des cinq années écoulées, l'Union européenne (Communauté européenne et États membres de l'Union) a contribué pour près de 700 millions d'euros à la lutte contre les mines, soit un tiers des quelque 2 milliards de dollars américains collectés pendant sept ans au titre de l'aide internationale.

Cet effort financier a été assorti en permanence d'un engagement politique fort vis-à-vis du traité sur l'interdiction des mines.

La stratégie communautaire de lutte contre les mines terrestres pour la période 2005-2007 a pour ambition d'engendrer un monde meilleur, dans lequel nul ne serait plus blessé ni tué par des mines terrestres. Cette stratégie constitue une plateforme commune à l'ensemble des 25 États membres de l'Union européenne, dont elle catalyse l'aide et complète les actions bilatérales.

Elle est soutenue par une enveloppe communautaire de 140 millions d'euros et bénéficie d'un savoir-faire et d'une coopération, tant de la part de l'Union que des principaux pays partenaires et bénéficiaires.

Nous entamons cette nouvelle étape de notre action en étant bien conscients de l'ampleur et de la multiplicité des problèmes à régler, mais aussi pleins d'optimisme quant aux avancées pouvant résulter d'une communication et d'une cohésion internationales renforcées. Je suis fier de l'engagement pris par l'Union européenne de continuer à catalyser les efforts et à jouer un rôle moteur en matière politique et financière dans ce domaine.

Chris Patten
commissaire européen
responsable des relations extérieures



Sommaire

Introduction	7
Action communautaire en matière de lutte contre les mines: stratégie et programmation indicative pluriannuelle 2005-2007 – Feuille de route de l'Europe pour l'atteinte de l'objectif «zéro victime»	9
ACTIONS DE L'UE CONTRE LES MINES EN 2003	
Afrique	37
Asie	52
Caucase	53
Centrale	57
Pacifique	60
Amérique centrale/latine	70
Europe	75
Moyen-Orient	88
Sur le plan mondial	94
ONU/UNMAS/PNUD/Unicef/GIDHG	94
Cinquième réunion des États parties au traité d'Ottawa	95
ICBL/OMT	95
Divers	95
Recherche	97
Activités de recherche de l'UE	97
États membres	97
CE	98

Introduction

La «lutte contre les mines» est un terme générique qui peut recouvrir l'ensemble des domaines d'activités suivants: l'éducation aux risques des mines, le relevé et le marquage des champs de mines, la détection, le déminage, la destruction des mines terrestres et l'assistance aux victimes ainsi que la formation dans tous ces domaines.

La présente brochure a pour but de fournir une description actualisée des ressources consacrées année après année par l'Union européenne (Commission européenne et États membres) à la lutte contre les malheurs causés par les mines terrestres antipersonnel et de présenter les objectifs qui guident les actions annuelles ou à moyen terme. Cette année, la brochure fait état aussi des activités déployées par les nouveaux États membres en 2003 avant leur adhésion à l'UE.

Elle vise à ouvrir ainsi de nouveaux réseaux de communication entre tous les membres de la communauté de lutte contre les mines, de même qu'entre les organisations nationales et internationales soucieuses d'approfondir le niveau de leur engagement et d'en améliorer la coordination.

Cette année, dans le cadre de la première conférence d'examen du traité sur l'interdiction des mines à Nairobi (29 novembre-3 décembre), un effort particulier a été produit pour situer les données se rapportant à l'action déployée par l'UE en 2003 dans la perspective des défis qui se profilent. C'est pourquoi la première partie de la brochure expose la stratégie pluriannuelle qui régira la programmation des ressources de la Communauté au cours de la période 2005-2007.

Les stratégies et programmes communautaires de lutte contre les mines antipersonnel regroupent et complètent des engagements relevant de différents instruments financiers. Cette démarche garantit que les politiques et budgets consacrés à la réalisation des objectifs du traité sur l'interdiction soient parfaitement coordonnés avec les ressources importantes qui sont affectées aux besoins des populations locales, tant dans le domaine humanitaire ou socio-économique que sur le plan de la sécurité et du développement, et utilisés en synergie avec des programmes apparentés.

L'efficacité de ces stagiaires se trouve renforcée par leur capacité à proposer aux États membres de l'UE une plateforme commune pour élaborer, coordonner et cibler

leur effort et leur assistance en fonction d'objectifs communs. La contribution de l'UE en 2003 s'articule donc sur une vision élargie, cohérente et volontariste.

- ✓ Le texte complet de la stratégie et de la programmation indicative pluriannuelle de l'action de lutte contre les mines de la CE est disponible à l'adresse:

http://europa.eu.int/comm/external_relations/mine/intro/ip02_1798.htm

- ✓ De plus amples informations sur les activités déployées par la CE dans la lutte contre les mines terrestres peuvent être obtenues à l'adresse suivante:

http://europa.eu.int/comm/external_relations/mine/intro/index.htm

- ✓ Des informations sur les programmes et les projets sont disponibles à l'adresse:

http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/index_en.htm

- ✓ Une mise à jour complète des activités de recherche de l'UE dans ce domaine est accessible à l'adresse:

<http://eu-mine-actions.jrc.cec.eu.int/>

Daniela Dicorradò-Andreoni

*présidente du groupe de coordination
de la lutte contre les mines
de la Commission européenne*

Liste des abréviations

AIDCO	Office de coopération d'EuropeAid (service de la Commission européenne chargé de la mise en œuvre de la stratégie et de la programmation)
CCW	convention sur certaines armes classiques
CE	Commission européenne
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CTP	conseiller technique principal
DEV	direction générale du développement (service de la Commission européenne responsable du DSP/PIN pour les pays en développement)
DGE	débris de guerre explosifs
DSP	document de stratégie par pays
ECHO	Office d'aide humanitaire de la Commission européenne
FED	Fonds européen de développement
GICHD	Centre international de déminage humanitaire de Genève
ICBL	campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres
IDP	Internally Displaced Person (personne déplacée dans son propre pays)
IMSMA	système de gestion de l'information pour l'action contre les mines
ITEP	programme international de test et d'évaluation
ITF	fonds fiduciaire international (basé en Slovénie)
LIS	enquête sur l'impact des mines terrestres
MASG	groupe de soutien des opérations de lutte contre les mines
MAT	mines antipersonnel terrestres
MDD	détection des mines à l'aide de chiens
MRR	mécanisme de réaction rapide
NEE	neutralisation des engins explosifs
OMT	Observatoire des mines terrestres
ONG	organisation non gouvernementale
PIN	programme indicatif national
PIP	programme indicatif pluriannuel
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
REE	reconnaissance des engins explosifs
RMAC	centre régional d'action antimines
SAC	centre d'action pour l'enquête
SIDA	agence suédoise de développement international
SRE	sensibilisation au risque des mines
TPM	traité de prohibition des mines terrestres (convention sur la prohibition de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction)
UE	Union européenne
UNICEF	Fonds des Nations unies pour les enfants
UNMACC	Centre de coordination de l'action de lutte contre les mines des Nations unies
UNMAS	service des actions de lutte contre les mines des Nations unies
MASG	groupe de soutien à l'action de lutte contre les mines
US	États-Unis d'Amérique
UXO	engins non explosés



Feuille de route de l'Europe pour l'atteinte de l'objectif «zéro victime»



**Action communautaire en matière de lutte contre les mines
Stratégie et programmation indicative pluriannuelle
2005-2007**

RÉSUMÉ	11
Mines terrestres antipersonnel et engins non explosés	11
Base juridique de l'action communautaire en matière de lutte contre les mines	11
Objectifs de l'action communautaire en matière de lutte contre les mines	11
Enveloppe financière de l'action communautaire de lutte contre les mines	12
I. — INTRODUCTION ET CONTEXTE DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE DE LUTTE CONTRE LES MINES	13
Mise en contexte: le sommet de Nairobi 2004	13
But du présent document	13
Base juridique de l'action communautaire de lutte contre les mines	14
La ligne budgétaire 19 02 04 et son interaction avec les instruments géographiques et les autres instruments horizontaux	14
Enveloppe financière de l'action communautaire de lutte contre les mines	15
II. — LE PROBLÈME MONDIAL DES MINES TERRESTRES ET LE RÔLE DE LA CE/UE	16
Le problème des mines terrestres	16
Situation actuelle	16
Objectifs clés de la communauté internationale	17
Principaux acteurs et partenaires internationaux de la lutte contre les mines	17
Rôle de la Communauté européenne/Union européenne	18
L'objectif d'avenir de la Communauté européenne/Union européenne	19
III. — ANALYSE DES BESOINS SPÉCIFIQUES ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS	20
Nécessité de réduire la menace des mines terrestres antipersonnel	20
Nécessité d'assister les victimes des mines terrestres antipersonnel	21
Nécessité d'améliorer l'efficacité et l'efficacé de l'action de lutte contre les mines	21
IV. — LA STRATÉGIE EN RÉPONSE AUX BESOINS	25
Objectif stratégique	25
Objectifs thématiques	25
T1.: Réduire la menace posée par les mines terrestres antipersonnel	25
T2.: Soulager les souffrances des victimes des mines et contribuer à leur réinsertion socio-économique	26
T3.: Améliorer les impacts locaux et régionaux de la capacité effective de l'action de lutte contre les mines	26
Objectif horizontal à impact mondial et transversal	27
H1.: Améliorer l'efficacité et le rapport coût-efficacité de l'action contre les mines	27
Priorités géographiques	28
G1.: Engagement envers le traité sur l'interdiction des mines	28
G2.: Niveau élevé des besoins humanitaires et de développement	29
G3.: Importance stratégique pour l'UE	29
G4.: Durabilité et cohérence avec l'assistance plus générale	29
G5.: Engagement prouvé des acteurs non étatiques envers l'action de lutte contre les mines et les principes du MBT	29
G6.: Efficacité et efficacité de la planification et des programmes locaux et nationaux de lutte contre les mines	30
Indicateurs de mesure de la réussite des actions	30
V. — PROGRAMMATION INDICATIVE PLURIANNUELLE (MIP)	32
Cadre financier	32
Lignes directrices pour la sélection des projets	32
Interventions financières précédentes	33

Résumé

Mines terrestres antipersonnel et engins non explosés

Les mines terrestres antipersonnel (MTA) et les engins non explosés (ENO) blessent et tuent des êtres humains partout dans le monde, mais ont aussi de graves répercussions au plan socio-économique. Outre la souffrance individuelle, les mutilations que ces mines et engins infligent représentent une lourde charge pour des pays déjà confrontés à une situation matérielle difficile. Dans les sociétés qui sortent d'un conflit, les mines terrestres et les engins non explosés entravent le redressement économique et le développement en empêchant les habitants de regagner leurs foyers et de retrouver un cadre de travail et de vie sûr.

C'est aux autorités des pays directement touchés par les mines qu'il incombe en premier lieu de régler la question des mines terrestres et des engins non explosés. Toutefois, l'acquisition du matériel et des ressources institutionnelles nécessaires pour traiter ce problème de manière efficace peut souvent constituer un défi redoutable. C'est pourquoi la communauté internationale s'efforce d'aider les pays affectés par le problème des mines à remédier à cette situation et, en parallèle, à empêcher les nouveaux processus de production, de stockage et d'emploi de mines dans le monde.

La première conférence d'examen du traité sur l'interdiction des mines, «*Le sommet de Nairobi 2004 pour un monde sans mines*» (du 29 novembre au 3 décembre 2004), représentera un événement capital dans la vie du traité. Dans les circonstances actuelles, la Communauté européenne envoie un message de détermination et de confiance dans la capacité de la communauté internationale à parvenir à une maîtrise totale des menaces posées par les mines terrestres.

Le présent document présente en détail la stratégie et la programmation pluriannuelles grâce auxquelles les actions de la Communauté européenne en matière de lutte contre les mines prévues entre 2005 et 2007 répondront à la demande d'établissement de priorités, d'objectifs et de mesures stratégiques afin de définir les problèmes que continuent à poser les mines terrestres de par le monde.

Base juridique de l'action communautaire en matière de lutte contre les mines


Le 23 juillet 2001, le Parlement européen et le Conseil européen ont adopté deux règlements relatifs aux mesures de lutte contre les mines terrestres antipersonnel, le premier [(CE) n° 1724/2001] s'appliquant aux pays en développement et le deuxième [(CE) n° 1725/2001] aux pays tiers autres que les pays en développement; ces deux règlements sont connus sous le nom de «règlement MTA» (au singulier) du fait de leur «nature identique» en termes juridiques et budgétaires.

L'article 2 du règlement MTA énumère les objectifs et le champ d'application des mesures de lutte contre les mines terrestres (y compris les opérations visant les autres engins non explosés) prévus par les instruments juridiques et budgétaires. Ces activités de lutte contre les mines se composent notamment de: la sensibilisation au problème des mines; la formation de personnel spécialisé; le relevé et le marquage des zones suspectes; la détection et l'identification des mines terrestres antipersonnel; le déminage; la destruction des stocks de mines terrestres antipersonnel; l'assistance aux victimes; la réhabilitation et la réinsertion des victimes des mines; la gestion des informations.

Objectifs de l'action communautaire en matière de lutte contre les mines

Le principe sous-jacent de l'action communautaire en matière de lutte contre les mines est que les efforts déployés par l'UE dans ce domaine devraient être directement liés aux objectifs fixés par la communauté internationale dans le cadre du traité sur l'interdiction des mines, en particulier au sommet de Nairobi, ainsi que d'autres instruments et accords internationaux traitant du désarmement.

L'objectif principal de la politique communautaire en matière de lutte contre les mines est d'assister les pays affectés par les mines terrestres et les engins non explosés et de restaurer les conditions nécessaires à la sécurité de leurs populations et à leur développement économique et social. Pour atteindre cet objectif, la Communauté européenne s'efforcera d'approfondir et de renforcer



l'aide internationale en matière de lutte contre les mines en encourageant la mise en œuvre du traité sur l'interdiction des mines, en diminuant la menace posée par les mines terrestres, mises en places ou stockées, et en aidant sur le plan social, économique et médical les populations locales affectées et les victimes des mines. Diminuer autant que possible le risque de voir de nouvelles victimes constituera un pas significatif en direction de l'atteinte de l'objectif de zéro victime des mines terrestres dès que possible.

Conformément à la lettre et à l'esprit des travaux du sommet de Nairobi, l'**objectif stratégique** de l'action communautaire en matière de lutte contre les mines est le suivant:

réduire radicalement la menace persistante et l'impact des mines terrestres dans le contexte de l'accroissement de la sécurité locale et de la confiance régionale.

La feuille de route définie pour mener l'action communautaire de lutte contre les mines vers cet objectif fonctionne sur la base des objectifs thématiques suivants:

- réduire la menace posée par les mines terrestres anti-personnel;
- apaiser les souffrances des victimes des mines et aider à leur réintégration socio-économique;
- renforcer les impacts locaux et régionaux des capacités effectives de l'action de lutte contre les mines.

Dans toutes les actions, des efforts considérables seront déployés dans le cadre de l'objectif transversal et horizontal) afin d'aider les populations affectées avec plus d'efficacité et d'efficacité.

Pour le ciblage géographique de l'action communautaire de lutte contre les mines, les critères suivants seront appliqués:

- engagement envers le traité sur l'interdiction des mines;
- niveau élevé des besoins humanitaires et de développement;

- importance stratégique pour l'Union européenne;
- durabilité et cohérence avec l'assistance plus générale;
- engagement prouvé des acteurs non étatiques envers l'action de lutte contre les mines et les principes du MBT;
- efficacité et efficience de la planification et des programmes locaux et nationaux de lutte contre les mines.

Le succès de cette stratégie sera mesuré par des indicateurs tels que la réduction immédiate de la menace posée par les mines et l'impact des programmes de développement, dans lesquels les victimes des MTA et des ENO reçoivent la possibilité de jouer pleinement leur rôle socio-économique.

Cette stratégie est en outre l'expression tangible et visible de la volonté de la Commission européenne et de toutes les institutions de l'Union européenne d'œuvrer de concert avec la communauté internationale, et d'exercer, dans ce contexte, le rôle correspondant aux engagements politiques et financiers de l'UE.

Enveloppe financière de l'action communautaire de lutte contre les mines

La programmation indicative pluriannuelle pour 2005-2007 se base sur l'hypothèse financière qu'un budget approximatif de 60 millions d'euros sera alloué à l'action contre les mines au titre de la ligne budgétaire MTA 19 02 04 pour la période 2005-2007. De même, on prévoit que le total de l'aide communautaire pour l'action de lutte contre les mines au cours de la période 2005-2007 devrait atteindre au moins 140 millions d'euros grâce aux contributions complémentaires provenant des autres instruments communautaires aptes à soutenir l'action de lutte contre les mines. Cette projection dépend des décisions budgétaires annuelles et de sa compatibilité avec les nouvelles perspectives financières pour 2007-2013.

I. Introduction et contexte de l'action communautaire de lutte contre les mines

Mise en contexte: le sommet de Nairobi 2004

La convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction, évoquée ci-après sous le nom «traité sur l'interdiction des mines» (MBT), est entrée en vigueur le 1^{er} mars 1999. Cinq ans après, la première conférence d'examen du MBT, «*Le sommet de Nairobi 2004 pour un monde sans mines*» (du 29 novembre au 3 décembre 2004), marquera la célébration du succès incontestable de ce traité. De plus, elle sera l'occasion de faire le point sur les expériences acquises et les enseignements à tirer ainsi que, surtout, de se focaliser sur l'avenir par le renouvellement de l'engagement de mettre fin aux souffrances et aux morts causées par les mines terrestres antipersonnel et de préparer un plan d'action concret et réaliste pour les années à venir.

Grâce aux progrès importants réalisés partout dans le monde en matière de lutte contre les mines terrestres, la situation s'est nettement améliorée au cours des cinq années écoulées. Beaucoup a été fait et appris par la communauté internationale de lutte contre ce fléau. Sur cette base, un nouveau plan d'action peut être planifié avec une compréhension nouvelle des défis restants et de la stratégie requise pour atteindre les objectifs communs. C'est dans ce contexte que la Commission européenne a élaboré le présent document avec pour but d'identifier la contribution ciblée et cohérente que la Communauté européenne peut continuer à apporter pour relever ces défis restants et soutenir les principes et objectifs du MBT.

But du présent document

L'élaboration du présent document a reposé sur un degré élevé de coopération et de consultation avec tous les États membres de l'Union européenne, sur la participation et l'implication des services compétents de la Commission européenne dans les processus et réunions relatifs au traité sur l'interdiction des mines, notamment dans les travaux préparatoires au sommet de Nairobi ainsi qu'à sa déclaration finale et à son plan d'action. Elle a également mis à profit l'expérience acquise par la participation au MASG des Nations unies, centré sur la coordination des bailleurs de fonds, ainsi que les partenariats stratégiques bilatéraux avec les bailleurs de fonds. De

même, des connaissances et des avis d'experts très précieux ont été apportés par la communauté des ONG, en particulier la famille européenne d'ONG, regroupée sous la bannière de la campagne internationale pour l'interdiction des mines. En procédant de la sorte, il est permis d'espérer que la présente stratégie interviendra en temps utile et aura un impact sensible dans le cadre plus vaste du programme international en la matière.

Le présent document se veut un moyen de diffuser les buts et objectifs généraux poursuivis par la Communauté européenne pour minimiser l'impact mondial du problème des mines sur les populations concernées. Les présentes stratégie et programmation établissent des lignes directrices visant à renforcer l'aide apportée par la CE dans le cadre de la lutte contre les mines depuis de nombreuses années, et fournissent un cadre stratégique dans lequel déployer les mesures communautaires de lutte contre les mines. Elles sont conçues pour faciliter la coordination, la fixation des priorités et la programmation de l'action de lutte contre les mines au niveau de toutes les lignes budgétaires communautaires aptes à financer cette lutte. Elles offrent également un cadre d'assistance stable permettant une planification à plus long terme par les pays bénéficiaires et un degré plus élevé de coordination des bailleurs de fonds.

Sur la base des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie 2002-2004 de l'action communautaire de lutte contre les mines et dans la coopération avec les États membres de l'UE et la communauté internationale, le présent document détaille en particulier les choix stratégiques et les actions prévus pour 2005-2007, qui complètent les mesures précédentes, ainsi que les programmes et les données des partenaires, le cas échéant, qui accompagnent les plans à plus long terme visant des activités intégrées. Le présent document est également conçu en vue de la création d'une plateforme commune pour l'approche et l'action politiques entre la CE et les États membres de l'UE.

La section II décrit le contexte général du problème des mines terrestres, les besoins généraux d'aide des populations affectées et les rôles, réponses et positions de chacun des principaux acteurs et bailleurs de fonds de la communauté de l'action de lutte contre les mines. Elle met en évidence les positions et les politiques de la CE et de l'UE et étudie la vision à moyen terme et les objectifs à plus longue échéance.

La section III présente une analyse plus détaillée des besoins et défis spécifiques identifiés dont il reste à s'oc-

cuper, en partant des expériences précédentes et des enseignements qui ont été tirés.

La section IV détaille la réponse stratégique résultant de l'analyse précitée et visant à remédier aux problèmes décrits ci-avant. Elle présente les objectifs principaux, les actions spécifiques et les priorités géographiques de cette réponse.

La section V présente la programmation indicative pluriannuelle en application directe des actions stratégiques spécifiques identifiées pour chaque pays bénéficiaire. Cette programmation se fonde sur les besoins identifiés au cours de l'analyse préalable et prend en compte les priorités géographiques. Cette section présente en outre une analyse des interventions financières précédentes afin de mettre en contexte la programmation régionale actuelle.

Base juridique de l'action communautaire de lutte contre les mines

À la suite de l'entrée en vigueur du traité sur l'interdiction des mines, la Commission a émis une communication sur le «renforcement de la contribution de l'Union européenne à la lutte contre les mines terrestres antipersonnel» et soumis des propositions visant à lancer le processus législatif et budgétaire de création d'un instrument en matière de MTA. À la suite de cela, le 23 juillet 2001, le Conseil européen et le Parlement européen ont adopté deux règlements relatifs aux mesures de lutte contre les mines terrestres antipersonnel, le premier [(CE) n° 1724/2001] s'appliquant aux pays en développement et le deuxième [(CE) n° 1725/2001] aux autres pays. Ces deux règlements, connus sous le nom de «règlement MTA» (au singulier) du fait de leur «nature identique» en termes juridiques et budgétaires, jettent les bases d'une politique communautaire intégrée et ciblée sur le problème des MTA.

L'article 2 du règlement MTA énumère les objectifs et le champ d'application des mesures de lutte contre les mines terrestres (y compris les opérations visant les autres engins non explosés) prévues par les instruments juridiques et budgétaires. Ces activités de lutte contre les mines se composent notamment de: la sensibilisation au problème des mines; la formation de personnel spécialisé; le relevé et le marquage des zones suspectes; la détection et l'identification des MTA; le déminage; la destruction des stocks de MTA; l'assistance aux victimes; la réhabilitation et la réinsertion des victimes des mines; la gestion des informations.

NB: par souci de concision, la présente stratégie fait en général référence aux MTA. Toutefois, comme le prévoit le règlement MTA, elle s'applique également aux ENO le cas échéant.

La ligne budgétaire 19 02 04 et son interaction avec les instruments géographiques et les autres instruments horizontaux

Le budget communautaire finance la lutte contre les MTA par l'intermédiaire des fonds spécifiques de la ligne budgétaire thématique MTA 19 02 04 (anciennement B7-661), ainsi que par une série de lignes budgétaires géographiques. Le document de stratégie pluriannuelle a été conçu pour faciliter la coordination, la fixation des priorités et la programmation de l'action de lutte contre les mines au niveau de toutes les lignes budgétaires, cela afin d'assurer l'intégration de l'aide thématique dans l'assistance géographique. Les documents de stratégie par pays (DSP) et les programmes indicatifs nationaux (PIN), relatifs au développement de chaque pays, sont définis en synergie avec cette approche et cette stratégie globales de lutte contre les MTA afin d'assurer la cohérence entre les priorités de cette action de lutte et les besoins en développement effectifs des populations locales.

La valeur ajoutée de l'action communautaire de lutte contre les mines et en particulier de la ligne budgétaire MTA spécifique est claire; cette action est intégrée à toute la gamme des lignes budgétaires communautaires, avec une coordination des activités et des priorités menée au travers de la stratégie et de la programmation spécifiques en matière de lutte contre les mines; une flexibilité intégrée permet en outre de répondre aux besoins aigus et imprévus.

La ligne budgétaire horizontale thématique est utilisée «stratégiquement» dans le but de renforcer l'efficacité et l'efficacité des actions contre les mines entreprises dans le cadre de programmes humanitaires et de développement socio-économique à plus long terme. Dans les cas, par exemple, où les DSP, les PIN ou les instruments correspondants ne peuvent juridiquement soutenir les activités liées aux MTA ou en présence d'une sensibilité ou d'intérêts politiques pour la CE, l'instrument horizontal est employé pour s'assurer qu'aucun besoin n'est négligé et que les objectifs stratégiques du traité sur l'interdiction des mines sont soutenus par des mesures directes. La possibilité de détruire les stocks rend cet instrument particulièrement utile pour intervenir dans des domaines extrêmement sensibles, ce qui ne pourrait être envisagé dans le cadre d'une assistance bilatérale.

La ligne budgétaire MTA appuie également les organisations non gouvernementales dans leurs activités visant à impliquer des groupes armés non étatiques, cela afin de promouvoir le respect universel des principes du MBT.

Grâce au mécanisme de réaction rapide et aux instruments d'aide humanitaire gérés par ECHO, l'action communau-

taire de lutte contre les mines bénéficie d'une plus grande flexibilité pour réagir aux crises humanitaires ou sécuritaires. De plus, cette capacité permet au règlement MTA d'agir comme instrument-pont dans la transition de l'aide d'urgence vers la réhabilitation et le développement ⁽¹⁾.

Ce sont les contributions de la ligne budgétaire MTA et des autres instruments communautaires qui aident à renforcer la visibilité, le rôle et l'impact de l'UE concernant le problème des mines au niveau mondial.

Enveloppe financière de l'action communautaire de lutte contre les mines

La stratégie et la programmation pluriannuelles pour 2005-2007 constituent le cadre opérationnel permettant le renforcement de l'impact de la stratégie et des

programmes précédents. Elles se basent sur l'hypothèse financière qu'un budget approximatif de 60 millions d'euros sera alloué à la ligne budgétaire MTA 19 02 04 pour la période 2005-2007.

De même, il est prévu que le total de l'aide communautaire pour l'action de lutte contre les mines au cours de la période 2005-2007 atteindra au moins 140 millions d'euros grâce aux contributions complémentaires provenant des autres instruments communautaires aptes à soutenir l'action de lutte contre les mines.

⁽¹⁾ Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen: *Liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement — Évaluation — COM(2001) 153 final, 23.4.2001.*

II. Le problème mondial des mines terrestres et le rôle de la CE/UE

Le problème des mines terrestres

Les mines terrestres antipersonnel et les autres engins non explosés sont l'héritage persistant des conflits passés ou gelés et continuent à tuer et à blesser aux quatre coins du monde, alimentant la violence permanente. Ces engins ont également de graves effets secondaires sur les plans politique, social et économique. En plus de la souffrance individuelle, la mutilation des victimes fait peser un lourd fardeau sur des pays qui éprouvent déjà bien des difficultés à joindre les deux bouts. Dans les sociétés ayant subi un conflit, les MTA et les ENO empêchent le retour des réfugiés ou des personnes déplacées et entravent la réconciliation, la stabilisation, la reprise économique et le développement.

Pour cette raison, la communauté internationale, poussée par les efforts incessants de la société civile qui entend sensibiliser la conscience politique et publique à ce problème, a entrepris de réduire l'impact de ces engins sur les populations concernées. La réponse adoptée présentait des aspects multiples: des opérations de déminage ainsi que de détection, d'identification et de délimitation des zones minées ont été entreprises afin de retirer les mines terrestres responsables d'une telle mortalité de par le monde, opérations allant de pair avec des initiatives de renforcement de capacités locales pour veiller à ce que les pays confrontés au problème des mines disposent du savoir-faire et du matériel nécessaires pour remédier à ce fléau sans devoir compter sur une aide extérieure de longue durée; afin d'éviter que la situation n'empire et qu'un problème similaire ne resurgisse dans le futur, le traité sur l'interdiction des mines a été élaboré pour obliger juridiquement tous les pays l'ayant signé et ratifié à cesser toute production, transfert, stockage et utilisation de MTA. Les États qui ne sont pas encore parties au traité sont encouragés à y adhérer, cela afin que les MTA ne puissent plus porter tant préjudice à la situation humanitaire, de développement et de sécurité.

Les efforts conjoints, qu'ils soient politiques, financiers ou techniques, de tous les acteurs de la lutte contre les mines se poursuivent pour remédier à cette situation. Dans cet esprit, l'appui à la lutte internationale contre les mines reste parmi les plus grandes priorités politiques de l'Union européenne, celle-ci étant consciente de la contribution énorme que cet appui peut apporter à la promotion de la paix et de la stabilité partout dans le monde ainsi qu'à la diminution des souffrances humaines dans

les régions affectées par les mines. L'UE continuera donc à répondre à cette situation en tant que catalyseur, partenaire politique ou bailleur de fonds, au moyen des programmes bilatéraux de ses États membres et au travers de la diversité des instruments géographiques et thématiques à sa disposition, cela dans le but de contribuer pleinement à l'atteinte des objectifs du MBT.

Situation actuelle

Les efforts de la communauté de lutte contre les mines ont été récompensés par les énormes progrès engrangés depuis les cinq ans que le MBT est entré en vigueur: 143 pays l'ont ratifié; le nombre de victimes par an est passé d'environ 26 000 à une valeur située entre 15 000 et 20 000; le nombre d'États qui transfèrent des mines terrestres a chuté, passant de 34 à 0; le nombre d'États utilisant des mines a lui aussi connu une baisse spectaculaire, de 19 (en 1997) à pas plus de 5 aujourd'hui; plus de 31 millions de mines stockées ont été détruites par les États parties, et les programmes de lutte contre les mines sont mis en œuvre avec succès dans de nombreux pays affectés par les mines, cela grâce à une meilleure connaissance de l'ampleur et des données du problème.

Le traité sur l'interdiction des mines constitue une preuve tangible non seulement du fait que le multilatéralisme peut être efficace, mais aussi, le cas échéant, que l'efficacité de la mise en œuvre des politiques devient un objectif plus facile à atteindre.

Bien que les difficultés n'aient pas encore été totalement surmontées, l'UE et la CE regardent l'avenir selon un nouveau point de vue. La communauté de lutte contre les mines est plus forte grâce à l'expérience retirée et devrait être encouragée par les résultats obtenus, par l'arsenal d'instruments acquis et par la volonté internationale croissante de mettre fin à un problème qui devrait pouvoir être considéré comme RÉVOLU. On espère pouvoir créer dans un avenir proche une situation dans laquelle le risque de voir de nouvelles victimes des mines terrestres soit si faible qu'il sera possible d'atteindre l'objectif de zéro victime.

En partant de cette nouvelle perspective, la stratégie pour 2005-2007 vise à passer une nouvelle étape en direction de cette situation finale, en planifiant une marche à suivre

basée sur une compréhension plus réaliste des défis à relever ainsi que sur les objectifs communs reconnus par la communauté internationale élargie.

Objectifs clés de la communauté internationale

Deux données statistiques aident à préciser le contexte dans lequel la communauté internationale de lutte contre les mines doit poursuivre son action:

1. *Environ 65 pays affectés à des degrés divers par les mines et les engins non explosés ont fait état de nouvelles victimes dans la période 2002-2003* ⁽¹⁾.
2. *Les estimations mondiales des nouvelles victimes des mines varient entre 15 000 et 20 000 personnes par an, dont de nombreux civils, y compris des enfants* ⁽²⁾.

Ces chiffres mettent en évidence le besoin constant de parer aux menaces et risques les plus urgents et les plus immédiats. À cet effet, le déminage doit de plus en plus viser en priorité les zones minées ayant le plus d'impact sur les populations locales. La sensibilisation aux dangers des mines, la recherche et l'identification des zones suspectes ou affectées sont des activités étroitement liées qui permettent un déminage ciblé et prioritaire des zones les plus dangereuses. De plus, elles sont susceptibles de prévenir les risques immédiats. Cependant, même si ces activités de prévention réduisent encore plus le nombre d'accidents dus aux mines terrestres, il faut faire davantage pour aider les victimes — sur le plan tant médical que social — qui continuent à vivre avec les conséquences tragiques des MTA.

De même, les bailleurs de fonds devraient continuer à prêter assistance aux États parties qui s'efforcent d'éliminer leurs stocks avant les échéances fixées en vertu du MBT. De plus, la communauté internationale doit continuer à encourager les non-signataires afin de promouvoir l'adhésion universelle aux principes et aux objectifs du MBT et de parvenir à établir une interdiction véritablement mondiale de ces engins.

Tout bien considéré, le travail qui reste à accomplir devrait être de plus en plus ciblé et plus efficace. Le rapport

coût-efficacité reste un aspect clé du renforcement de l'impact des fonds apportés à la lutte contre les mines, un aspect qui doit également être encouragé au niveau même de l'action des pays affectés par les mines. De plus, les initiatives visant à intégrer l'aide liée à la lutte contre les mines dans les programmes de développement doivent se poursuivre afin d'améliorer la cohérence et la durabilité des projets respectifs. À cet effet, il convient de rechercher l'implication de la Banque mondiale dans les activités intégrées de lutte contre les mines.

Principaux acteurs et partenaires internationaux de la lutte contre les mines

La lutte contre les mines compte sur la participation d'un très grand nombre d'acteurs, qui œuvrent tous en vue d'atteindre des objectifs communs. Les actions communautaires de lutte contre les mines doivent continuer à compléter et renforcer les actions de ces acteurs, ce pourquoi la CE continuera à appuyer d'importants partenariats stratégiques multilatéraux et bilatéraux.

Les Nations unies sont profondément engagées dans la lutte contre les mines, en particulier grâce à leur service des actions de lutte contre les mines (UNMAS) et leur programme pour le développement (PNUD). Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) soutient fortement les programmes d'assistance aux victimes et de sensibilisation aux dangers des mines. Les Nations unies ⁽³⁾ fournissent un cadre permettant de mobiliser le soutien mondial à la lutte contre les mines et de coordonner les activités en la matière. La présente stratégie communautaire continue à soutenir les principes et la mise en œuvre de la stratégie 2001-2005 de lutte contre les mines des Nations unies; son contenu prend en compte le développement en cours de la stratégie des Nations unies pour 2006 et au-delà. Cette stratégie de la CE et sa mise en œuvre tout au long de sa durée de vie viseront à maximiser la convergence et la coordination avec les futures stratégies des Nations unies et continueront à jouer, dans ce contexte, un rôle de catalyseur.

Dans le cadre de la mise en œuvre du MBT, le Canada est un partenaire très proactif et visible. La coopération et la coordination sur le terrain avec ce pays seront assurées chaque fois que se présenteront des opportunités de renforcer mutuellement les actions respectives. Une collaboration a été instaurée en matière de destruction des stocks de mines.

Les États-Unis sont un bailleur de fonds actif en matière de lutte contre les mines, par l'entremise de leur département d'État, de leur Agence pour le développement international

⁽¹⁾ Selon le rapport 2003 de l'Observatoire des mines, 82 pays sont aux prises à des degrés divers avec le problème des mines et/ou des engins non explosés, 45 d'entre eux étant parties au traité d'interdiction des mines.

⁽²⁾ Selon le rapport 2003 de l'Observatoire des mines, de nouvelles victimes ont été signalées dans 65 pays en 2002-2003. Au cours de cette période, l'Observatoire des mines a identifié au moins 48 pays affectés par les mines dans lesquels un ou plusieurs aspects de l'aide sont notamment inadéquats aux besoins des survivants.

⁽³⁾ Communication COM(2003) 526 de la Commission intitulée «Union européenne et Nations unies: le choix du multilatéralisme».

(USAID) et de leur département de la défense. Une relation stratégique CE-USA centrée sur la coordination des bailleurs de fonds, la recherche de capacités locales effectives et efficaces ainsi que sur la collecte de fonds se poursuivra de façon bilatérale sous la forme de consultations périodiques et d'initiatives conjointes. Bien que les États-Unis ne soient pas partie au MBT, leur engagement pour la cause de la lutte contre les mines est loin d'être négligeable: ce pays en est le plus grand bailleur de fonds au niveau mondial. Tant la coopération des États-Unis en ce domaine que leur aide sont bienvenues parmi les pays bénéficiaires et reconnues comme un élément positif de l'interaction avec l'action communautaire de lutte contre les mines.

Un autre partenaire actif de l'UE est la Norvège, dont les bailleurs de fonds offrent une aide très généreuse et qui est très engagée envers les processus d'universalisation du MBT. La CE est prête à coopérer davantage avec la Norvège quand l'occasion se présentera.

Il faut également savoir que le niveau total du financement mondial de la lutte contre les mines n'a pas diminué au cours des dernières années, et qu'il a même augmenté, en grande partie grâce aux contributions importantes du Japon. Comme annoncé en juin 2004 dans une déclaration conjointe portant sur le désarmement et la non-prolifération, l'UE et le Japon souhaitent coopérer en promouvant l'adhésion universelle aux principes du MBT et en soutenant la volonté politique internationale et l'aide financière concernant la lutte contre les mines dans les pays affectés par ce problème.

Une grande valeur continuera à être accordée au rôle important joué par la campagne internationale pour l'interdiction des mines et à son réseau d'ONG, tant pour la collecte d'informations actualisées par l'Observatoire des mines que pour les activités de sensibilisation et les campagnes en faveur de cette cause. De même, le travail consciencieux du Comité international de la Croix-Rouge, surtout en matière d'assistance aux victimes des mines, continue à contribuer de façon significative à relever le défi constitué par l'apaisement des souffrances humaines.

Des mécanismes de coordination bien établis tels que le South-Eastern Europe Mine Action Coordination Council (conseil de coordination de l'action de lutte contre les mines en Europe du Sud-Est, Seemacc), et des mécanismes de fonds fiduciaires comme le fonds international d'affectation spéciale pour le déminage et l'aide aux victimes des mines (ITF), ont accru leur coopération en Europe du Sud-Est. Ces mécanismes devraient être reconnus comme des exemples de bonnes pratiques pour d'autres régions affectées par les mines.

Dans la lutte contre les mines terrestres, le dialogue et la coopération avec les pays affectés par les mines est également crucial. Ils sont facilités par l'interaction entre la présente stratégie communautaire, les priorités de l'action de

lutte contre les mines des pays bénéficiaires ainsi que les documents de stratégie par pays de la CE et les programmes indicatifs nationaux. On ne saurait trop insister sur la nécessité constante de renforcer les relations et la coordination avec ces gouvernements et ces autorités locales.

Rôle de la Communauté européenne/ Union européenne

Au sein de cette large communauté de lutte contre les mines, l'Europe joue plusieurs rôles: un rôle politique, un rôle financier, un rôle de coordination et un rôle de catalyseur.

Le Conseil européen et le Parlement européen ont tous deux pris des engagements politiques forts ⁽¹⁾ envers la lutte contre les MTA. Les États membres de l'UE et la Commission européenne mènent des campagnes pour promouvoir les objectifs du MBT et de la CCAC (convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques). Les institutions de l'UE jouent un rôle à part entière dans des actions internationales, des séminaires et ateliers régionaux ainsi qu'au sein des comités permanents du traité sur l'interdiction des mines et des réunions annuelles des États parties. Sur la base de cette position et de ce soutien forts, le rôle que joue l'UE consiste à utiliser son influence et son poids politiques pour convaincre davantage d'États d'adhérer aux principes du MBT.

Le dynamisme croissant du soutien politique à la lutte contre les mines qu'on a vu apparaître en Europe au cours des dernières années est manifestement allé de pair avec un soutien financier conséquent: pour les trois années de la période 2000-2002, le total des contributions des États membres de l'UE et de la Communauté européenne a atteint le montant de 410 millions d'euros. Partant de cet élan, les contributions annuelles de la CE et des États membres ont montré une constance remarquable pendant les années 2002-2004, faisant de l'UE le premier partenaire donateur au monde. L'UE peut, grâce à ce soutien financier, jouer un rôle prééminent au sein de la communauté de lutte contre les mines, et elle continue à s'efforcer de produire des effets significatifs à long terme sur le problème des mines.

Grâce à trois niveaux de coopération et de coordination avec les États membres de l'UE ⁽²⁾, la CE peut, en as-

⁽¹⁾ Résolutions du PE des 12 décembre 1992, 18 décembre 1998, 25 octobre 2000 et 13 septembre 2003. Action conjointe de l'UE en matière de MTA 1997. Règlement MTA de 2001 du Parlement européen et du Conseil européen.

⁽²⁾ Réunions des groupes d'experts de l'UE, notamment le groupe de travail du Conseil européen sur le désarmement et le contrôle des armements au niveau mondial, les comités conjoints de comitologie et la coordination sur le terrain renforcée.

surant des synergies et la cohérence entre les activités, apporter une réelle valeur ajoutée à la réponse internationale au problème des mines. On a bon espoir que l'UE parviendra à l'avenir à coordonner ses activités de lutte contre les mines de façon encore plus étroite en aspirant à améliorer la cohérence et les effets de ces activités.

Le rôle de stimulation financière dans le dialogue politique que joue l'action communautaire de lutte contre les mines continuera à aider l'UE à exercer une influence politique car il est ainsi possible de relever les défis à la sécurité et à la confiance et de catalyser l'action des pays bénéficiaires autant que celle des partenaires. Grâce à ce rôle de catalyseur, la CE peut également contribuer à fixer des objectifs communs parmi les partenaires et promouvoir la mobilisation de ressources, dont l'impact cumulé peut faire une différence importante.

Généralement parlant, on espère que l'action communautaire de lutte contre les mines permettra de limiter l'éradication du problème des mines terrestres aux zones fortement à moyennement affectées partout dans le monde.

L'objectif d'avenir de la Communauté européenne/Union européenne

Dans sa stratégie pour 2001-2005, l'ONU a comme objectif d'avenir un monde libéré de la menace des mines terrestres et des engins non explosés. La CE partage la vision de l'ONU et fera tout son possible pour lui donner corps, comme prévu par le traité sur l'interdiction des mines. En suivant la voie vers un objectif d'avenir consistant en un monde libéré des MTA et des ENO, aux fins de la présente stratégie pluriannuelle et de son calendrier:

la Communauté européenne envisage un monde libéré de la menace des mines terrestres antipersonnel et des engins non explosés, dans lequel tous les pays touchés seraient en mesure de maîtriser totalement leurs problèmes de MTA et d'ENO et d'apporter des soins rapides et une aide permanente aux victimes.

III. Analyse des besoins spécifiques et enseignements tirés

Le présent chapitre identifie les besoins et défis spécifiques dont il reste à s'occuper. Cette analyse part des nombreux enseignements tirés de l'expérience, de la gestion et de la mise en œuvre des projets, et prend en compte les bonnes pratiques ainsi que la compréhension actuelle des problèmes persistants.

La section II a décrit les objectifs continus de la communauté internationale visant à relever les défis restants. À l'évidence, il reste nécessaire de réduire le risque humain posé par les mines terrestres et de prendre des mesures efficaces de prévention des victimes. De même, il convient de noter encore la nécessité d'augmenter l'assistance aux victimes des mines. Dans ce contexte, il est admis que le travail à accomplir pour pourvoir à ces besoins doit être de plus en plus ciblé, plus efficient et plus efficace afin de permettre l'intensification de l'impact des fonds spécifiques. La présente stratégie communautaire sera centrée sur la réponse à ces besoins.

Nécessité de réduire la menace des mines terrestres antipersonnel

La CE répond à cette nécessité en adoptant une approche multiple visant à atteindre un déminage plus efficace et centré en priorité sur les zones à impact élevé ⁽¹⁾, allant de pair avec un ciblage plus fort sur le marquage et la délimitation des zones à impact moyen ou élevé et sur la sensibilisation aux dangers des mines. Ces actions seront accompagnées de la destruction des stocks associée, si nécessaire, à une campagne et des encouragements en faveur de l'universalisation du MBT.

Déminage, marquage, délimitation des champs de mines et sensibilisation aux dangers

À la lumière des enseignements tirés des précédentes actions de lutte contre les mines, il apparaît de plus en plus qu'un déminage ciblé des zones les plus affectées réduira considérablement la menace posée par les mines terres-

tres tout en garantissant que les fonds disponibles soient dépensés pour remédier aux problèmes humanitaires et de développement les plus immédiats des populations locales. Si les autorités chargées de la lutte contre les mines fixent les priorités avec efficacité, il est possible de cibler les zones à impact élevé ou moyen en menant les opérations de déminage dans les zones où les risques sont les plus immédiats. En associant ce processus au marquage et à la délimitation des zones suspectes à impact plus faible, il est possible de planifier des programmes à moyen ou à long terme de diminution des zones à risques ou de déminage qui soient intégrés dans des cadres d'aide au développement. En parallèle, les campagnes de mise en garde contre les dangers des mines aident à accroître la sensibilisation de la population locale à ces risques et à prévenir d'autres blessures ou décès. Dans les zones les plus affectées par les mines, la nécessité d'informer la population reste élevée. Le train de mesures devrait permettre d'assurer une forte réduction du nombre de victimes.

Destruction des stocks de mines terrestres antipersonnel

Une série d'États parties continuent à avoir besoin de l'aide des bailleurs de fonds pour répondre à leurs obligations juridiques découlant du MBT, dont la plus immédiate concerne la destruction des stocks. L'action préventive consistant à détruire des mines terrestres en stock ou abandonnées dans des décharges aide à réduire le risque de déploiement de nouvelles MTA et améliore la sécurité régionale par l'instauration d'une confiance réciproque. Ces mesures contribuent aussi aux objectifs plus larges de non-prolifération et de désarmement classique. La CE continuera à prêter son aide aux États parties qui éprouvent des difficultés à détruire les stocks de mines terrestres dans les délais fixés.

Universalisation du traité sur l'interdiction des mines

L'UE continuera à encourager les acteurs non étatiques à adhérer au MBT afin de souligner les bénéfices réels en termes de sécurité et de stabilité qui peuvent être retirés de la destruction des stocks de MTA et de l'arrêt de leur utilisation, production et transfert. En appui à ce message, la CE se servira de son aide afin d'encourager les acteurs non étatiques à signer et/ou à ratifier le MBT.

⁽¹⁾ Les zones à impact élevé sont définies comme suit: les zones où l'on estime que les mines terrestres ont un impact élevé sur les besoins en aide humanitaire d'urgence et en développement de la population locale (par exemple les zones minées qui empêchent l'accès aisé à l'eau, aux terres agricoles et aux autres éléments nécessaires à la satisfaction des besoins de la population locale).

Le déminage de zones situées sur le territoire d'acteurs non étatiques n'offre la garantie, ni à la communauté internationale ni aux populations locales affectées, que de nouvelles mines terrestres ne seront pas déployées ultérieurement. De même, la destruction des stocks des acteurs non étatiques ne garantit pas que ces stocks ne seront pas remplacés par des acquisitions de nouvelles MTA. Par conséquent, la stratégie 2005-2007 prévoit une conditionnalité liée au MBT plus forte que dans le cas de la stratégie précédente et introduit une distinction entre le type et l'étendue du soutien fourni aux États parties et aux acteurs non étatiques. Les progrès visibles en faveur du MBT accomplis par tout acteur non étatique donneront droit à une augmentation de l'aide communautaire, dans le cadre tant de la présente que de la future stratégie.

En parallèle, la présente stratégie continue à fournir un soutien financier aux campagnes et au travail des ONG qui cherchent à augmenter la sensibilisation au problème des mines terrestres parmi les acteurs non étatiques. Toutefois, si l'on veut parvenir à une interdiction véritablement mondiale, la communauté internationale doit mettre à profit chaque opportunité d'obtenir l'engagement de toutes les parties impliquées dans les conflits en faveur de l'interdiction de l'emploi des MTA. La CE soutiendra donc les initiatives visant à persuader les groupes armés non étatiques à adhérer aux principes du MBT.

Nécessité d'assister les victimes des mines terrestres antipersonnel

Jusqu'à présent, une grande partie de l'action de lutte contre les mines a été centrée sur la priorité qu'était la réduction de la menace des mines, cela afin de prévenir autant que possible de nouvelles victimes. Étant donné que des progrès considérables ont déjà été accomplis — et continuent à l'être — il devient urgent de remédier aux difficultés constantes rencontrées tant par les victimes des mines terrestres que par les autorités chargées de les soigner. Un **renforcement intégré de la capacité médicale** ainsi que **la réhabilitation et la réinsertion socio-économiques** sont des éléments clés de la réponse communautaire qui, quand cela sera possible, s'inscrira dans des programmes plus vastes de développement du secteur de la santé et de réhabilitation sociale afin d'en assurer la viabilité à long terme.

Renforcement de la capacité médicale locale

C'est aux autorités des pays directement affectés par les mines qu'il incombe en premier lieu de résoudre les problèmes médicaux et sociétaux des victimes. Toutefois, dans les pays les plus affectés par ce fléau, l'acquisition du matériel et des ressources institutionnelles nécessaires pour aider les survivants et répondre à leurs besoins peut souvent constituer un défi redoutable.

Il est apparu que dans les cas où elle est à même de traiter les blessures spécifiques causées par les mines terrestres, la capacité médicale nationale est souvent limitée aux plus grands centres de population, situés loin des communautés locales qui subissent les accidents dus aux mines. En conséquence, de nombreuses victimes sont confrontées à de graves difficultés pour accéder aux soins urgents dont elles ont besoin. De plus, les centres médicaux locaux créés et/ou soutenus par la communauté internationale ne deviennent que rarement autonomes. Il faut donc apporter une aide continue, dans un premier temps, et développer des structures adéquates au niveau local en tant qu'objectif final.

Les programmes communautaires d'aide au développement sont à même de renforcer la capacité médicale des pays affectés par les mines car ils apportent une aide à leurs services de santé. Toutefois, ces programmes à long terme ne sont pas nécessairement à même de répondre aux besoins des victimes immédiatement après les accidents impliquant des mines. La présente stratégie appuiera donc les actions pourvoyant aux besoins immédiats des survivants en partant des structures et politiques nationales existantes, en comblant les lacunes (temporaires) et/ou en prêtant une assistance technique pour construire et renforcer ces structures, en intégration étroite avec les programmes d'aide au développement.

Réhabilitation et réinsertion socio-économique des victimes des mines terrestres

Il faut également insister sur la réhabilitation à long terme des victimes des mines et sur leur réinsertion socio-économique dans la société. Les composantes de l'assistance aux victimes, comme la formation professionnelle, la recherche d'emploi et l'enseignement pour adultes, peuvent permettre aux personnes handicapées de devenir plus autonomes. Ces activités peuvent être assurées par les programmes communautaires à long terme d'aide à la réinsertion. En même temps, la Commission et les autres bailleurs de fonds devraient tâcher de promouvoir le développement de législations et de programmes nationaux consacrés aux victimes des mines et aux personnes handicapées, au moyen d'une assistance juridique ou technique le cas échéant, et si possible par l'intégration de toutes les composantes de l'action de lutte contre les mines dans la programmation et la définition des priorités du pays.

Nécessité d'améliorer l'efficacité et l'efficacités de l'action de lutte contre les mines

En incorporant les enseignements tirés de l'action contre les mines dans les activités futures, il est possible d'améliorer l'efficacité et l'efficacités de celles-ci afin de

maximiser les bénéfices et les effets de l'aide accordée. La CE entend y arriver par plusieurs moyens. Le renforcement de la capacité locale continuera à être appuyé là où cela s'imposera pour améliorer l'impact et l'efficacité des structures locales dans leur action de lutte contre les mines terrestres. À cette fin, l'utilisation des enquêtes sur l'impact des mines (Landmine Impact Surveys — LIS) pour aider à l'établissement des priorités dans les opérations sera encouragée. La CE se chargera également de combler les lacunes spécifiques que la communauté de lutte contre les mines a identifiées comme des entraves techniques à impact majeur. Des efforts seront consentis pour surmonter les difficultés que présente la mise en œuvre sur le terrain des technologies et équipements innovants et prometteurs résultant de travaux de recherche et de développement technologique de grande ampleur et de pointe. La CE contribuera également à surmonter les difficultés de la coordination de l'aide des bailleurs de fonds dans le but d'améliorer l'impact collectif. Elle prendra des mesures afin d'aplanir les difficultés qu'il y a à faciliter l'interaction plus étroite entre l'action de lutte contre les mines et les programmes de développement. De plus, une vaste évaluation de la stratégie et des activités qu'elle a précédemment appuyées sera réalisée afin d'en tirer de nouveaux enseignements et de les partager avec la communauté internationale.

Renforcement de la capacité locale

La stratégie précédente accordait une grande priorité au renforcement de la capacité locale en raison des compétences, qualités et savoir-faire spécifiques nécessaires pour que les pays affectés par les mines puissent pleinement assumer la charge des problèmes relatifs aux MTA/ENO. Il fallait se focaliser sur les investissements structurels tôt dans le processus afin de créer et de renforcer la capacité à s'atteler aux problèmes avec efficacité. En reconnaissance des investissements considérables et des progrès accomplis dans ce domaine grâce à eux, l'action communautaire de lutte contre les mines visera davantage à rendre l'identification des priorités plus proche du niveau local, cela comme moyen de renforcer l'efficacité de cette lutte au niveau national. Cette phase est à considérer comme une transition vers l'intégration de la capacité de lutte contre les mines dans les structures de développement plus vastes. Le renforcement de la capacité continuera à être appuyé dans les cas où subsistent des lacunes identifiées et là où des efforts concrets sont déployés afin d'intégrer la capacité de lutte contre les mines dans la capacité de programmation du développement. Réduire la dépendance des structures locales envers le personnel expatrié onéreux, de même qu'introduire des compétences d'inspection constituent également des priorités importantes. De plus, les initiatives prises au niveau régional seront appuyées afin de permettre le partage de savoir-faire et de capacités.

Enquêtes sur l'impact des mines et zones suspectes

L'acquisition d'informations fiables relatives à un problème de mines spécifique au travers de l'enquête sur l'impact des mines (LIS) ⁽¹⁾ a déjà largement facilité les processus de prise de décision et d'établissement des priorités de l'action locale contre les mines. Comme ces informations émanent des communautés locales, elles fournissent une image réaliste des besoins des populations locales ainsi que de l'ampleur et de la nature de l'impact des mines terrestres sur celles-ci. Ces informations peuvent servir à soutenir de façon directe l'objectif de ciblage du déminage et elles renforcent la capacité locale à identifier correctement les besoins, à fixer les priorités et à mesurer les résultats.

Dans le cadre de la précédente stratégie 2002-2004 et en appui à la stratégie de l'ONU, la CE a soutenu la totalité des 9 enquêtes sur l'impact des mines (LIS) entreprises et/ou achevées au cours de cette période. Les résultats de cet investissement seront maximisés si l'on veille à ce que les structures locales les utilisent pour établir leurs priorités en fonction de la gravité de l'impact de la présence avérée ou soupçonnée de mines terrestres, pour différencier la réponse à apporter en conséquence et pour l'intégration dans la programmation du développement à long terme.

Ce type d'enquête ne convenant cependant pas à tous les pays affectés par les mines, il n'est pas envisagé d'appuyer les LIS dans chaque pays où il n'y en a pas encore eu. Il est en revanche évident qu'il faut savoir très clairement où existent les risques humanitaires les plus élevés dans les pays affectés par les mines et que, quels que soient les instruments utilisés pour obtenir ces informations, les bailleurs de fonds doivent s'assurer qu'ils sont employés pour définir les politiques les mieux adaptées aux diverses circonstances.

Mise en œuvre sur le terrain de technologies innovantes et d'équipements à rapport coût-efficacité valable

Le financement et les ressources considérables apportés au cours des années écoulées, notamment dans le cadre de la précédente stratégie communautaire, ont appuyé le développement et la mise à l'essai de nouvel-

⁽¹⁾ L'enquête sur l'impact des mines constitue une aide au processus décisionnel relatif aux programmes de lutte contre les mines. Les zones minées ayant les impacts les plus importants sur les activités humaines sont identifiées et font l'objet d'un déminage immédiat, alors que d'autres zones moins prioritaires peuvent être marquées en vue d'un déminage ultérieur. Les enquêtes d'impact des mines fournissent une base d'informations complète; elles évaluent l'ampleur de la contamination et identifient un certain nombre de communautés dont l'exposition au danger exige une action prioritaire. Elles fournissent également une première base d'analyse socio-économique.

les technologies de lutte contre les mines. À présent, il faut absolument que cet investissement porte ses fruits et, pour ce faire, veiller à ce que les technologies les plus appropriées, au meilleur rapport coût-efficacité et les plus efficaces soient mises en œuvre sur le terrain. L'application de ces technologies, le partage des résultats des essais ainsi que la définition et la diffusion de normes internationales peuvent se traduire par un déminage plus sûr et plus efficace et garantir la maximisation des fonds alloués au déminage.

Afin de faciliter l'introduction de technologies et équipements innovants, la présente stratégie définit un processus en trois phases. D'abord, un soutien accru sera accordé aux essais sur le terrain de solutions prometteuses, cela dans des situations et environnements divers. De nouveaux outils et concepts, comme les détecteurs de mines multisensoriels, seront considérés comme prometteurs s'ils ont déjà dépassé la phase de recherche et réussi les essais dans des conditions précises. Les résultats et les enseignements seront ensuite diffusés au sein de la communauté internationale. La seconde phase sera celle du renforcement de la capacité, et elle verra la CE apporter un soutien aux structures locales de lutte contre les mines afin de veiller à ce que le personnel de ces dernières soit formé et ait accès aux solutions les plus adaptées aux conditions locales. Dans la phase finale, la CE encouragera la soumission de propositions de projets visant à employer la solution la plus appropriée et présentant le meilleur rapport coût-efficacité, compte tenu des équipements éprouvés qui seront disponibles. Ce processus reposera tant sur le travail de la communauté internationale et des États membres que sur les actions financées au titre des 5^e et 6^e programmes-cadres de RDT, en coopération étroite avec les utilisateurs finaux.

La présente stratégie insiste particulièrement sur le fait que ces nouveaux outils ne doivent pas être considérés comme concurrençant les technologies, équipements et moyens *existants*, comme les chiens et les dispositifs de déminage mécanique. Les nouveaux outils seront intégrés selon une approche holistique, en combinaison avec les méthodes éprouvées afin d'accroître l'efficacité du déminage au niveau local à des conditions abordables. Un équilibre sera atteint en promouvant la fusion entre les équipements existants et les équipements expérimentaux, cela pour veiller à ce que, dans chaque environnement local, la solution la plus appropriée, la plus efficace et présentant le meilleur rapport coût-efficacité soit adoptée en vue d'accélérer la réduction des risques.

Amélioration de la coordination de l'aide des bailleurs de fonds

La coordination des bailleurs de fonds, tant sur le terrain qu'au niveau stratégique, est cruciale pour améliorer

l'impact et l'efficacité de l'action internationale de lutte contre les mines. De même, il importe de promouvoir le retour et l'échange d'informations au niveau national pour pouvoir mieux définir les besoins et les priorités. La Commission européenne entend faciliter une intensification de la coordination et des échanges d'informations, au niveau international, entre les États membres de l'UE ainsi que les partenaires stratégiques et, au niveau national, entre les bailleurs de fonds, les opérateurs et les autorités locales dans les pays affectés par les mines.


Suivi des questions relatives aux mines terrestres et sensibilisation de la communauté internationale

La CE soutiendra les activités conçues pour répondre au besoin permanent de renforcer la sensibilisation de la communauté internationale aux questions relatives aux mines par l'organisation de campagnes et de mesures de suivi. À cet égard, il est crucial d'impliquer les organisations non gouvernementales telles que le CICR et l'ICBL, des acteurs importants comme l'ONU et d'autres organisations régionales ainsi que les médias et des firmes privées, cela afin d'accroître la sensibilisation au problème des mines et d'encourager et influencer les bailleurs de fonds.

Intégration de l'action contre les mines dans les programmes d'aide plus vastes

Si elle est effective, l'action contre les mines peut grandement contribuer à la prévention des conflits, au renforcement de la paix et de la stabilité régionales et à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement entravés par la présence de mines terrestres. Dans ce contexte, l'intégration de l'action contre les mines dans les programmes plus vastes, géographiquement parlant, de construction de la sécurité, de développement et de réhabilitation améliore la cohérence de l'aide extérieure et accroît l'impact sur les populations bénéficiaires. Dans ce cadre, les besoins des populations locales sont des composantes essentielles tant de l'action ciblée contre les mines que des approches de développement. Lorsqu'on définit l'aide au développement, l'intégration de l'action contre les mines, sans être un fardeau, devrait plutôt servir d'enrichissement de savoir-faire et de connaissance, par l'emploi d'outils issus de la communauté de l'action contre les mines, aux fins de cette action, mais qui fournissent des informations et des enseignements essentiels au moment d'étudier les problèmes dans leur contexte.

Concernant l'aide de la CE, la Commission européenne a acquis un certain niveau d'expérience et de capacité en assurant l'intégration de l'aide thématique dans l'assistance géographique. L'identification des besoins en



développement d'un pays et des moyens d'y pouvoir s'effectue au niveau du pays, en collaboration avec les autorités du pays bénéficiaire, processus qui se traduit par l'élaboration d'un programme national. Les besoins et exigences déclarés sont intégrés dans une stratégie humanitaire et de développement socio-économique de grande envergure et à plus long terme, tous les instruments appropriés de la CE étant utilisés de façon cohérente et dans un esprit d'entraide. L'action de lutte contre les mines est donc une composante à intégrer dans des programmes plus vastes quand cela s'avère possible. Dans les cas où l'assistance géographique à l'action contre les mines dans les pays affectés nécessite un renforcement, l'instrument budgétaire thématique MTA est employé. Ce processus se poursuivra de la sorte.

Ce qui devient manifeste, c'est la nécessité d'insister plus qu'auparavant sur l'intégration de l'action contre les mines dans la réhabilitation des infrastructures (par exemple les approvisionnements en énergie et en eau) ainsi que sur la réhabilitation des routes et la planification agricole. De même, les ONG devraient être encouragées à incorporer des indicateurs socio-économiques dans leurs programmes afin de contribuer à accroître les impacts socio-économiques pouvant être liés au déminage. Dans le même ordre d'idées, des experts en développement ou des experts en déminage expérimentés en matière de développement devraient faire partie des projets d'assistance technique, surtout lorsque ceux-ci s'adressent aux autorités nationales ou locales.

De plus, le processus de décentralisation de la Commission européenne, qui doit s'achever en 2005 et grâce auquel les projets d'aide extérieure devront être gérés par les délégations de la Commission européenne dans les pays bénéficiaires, aura pour effet de renforcer plus avant l'intégration de l'action contre les mines. Les délégations mettront en œuvre la totalité des programmes d'aide extérieure et pourront mieux coordonner les différents programmes dans les pays mêmes.

Toutefois, de l'aide est également nécessaire pour les autorités des pays affectés par les mines afin d'améliorer encore l'impact de l'aide de la CE que reçoivent ces pays. Au moment de définir un programme national et d'en convenir, les pays bénéficiaires affectés par les mines omettent souvent de tenir suffisamment compte de leur problème de mines, de façon implicite ou explicite, dans leurs propres priorités de développement. Il faut *absolument* en faire une priorité pour permettre l'intégration d'une aide à l'action de lutte contre les mines d'un bout à l'autre de ces programmes.

Évaluation de l'action communautaire de lutte contre les mines 2002-2004

Pour veiller à ce que l'action de lutte contre les mines soit aussi intégrée et effective que possible, la CE mesurera les performances de ses projets, en retirant les bonnes pratiques, en évaluera les impacts à long terme et améliorera ses approches. Elle a l'intention de partager ces enseignements et ces expériences avec la communauté de lutte contre les mines.

Le règlement MTA prévoit la conduite d'une évaluation globale qui analyse toutes les actions communautaires de lutte contre les mines menées dans le cadre de chaque stratégie triennale. Au moment de rédiger la présente stratégie, une évaluation formelle de la précédente stratégie 2002-2004 n'avait pas encore été entreprise parce que la majorité des actions lancées en 2002 et en 2003 sont toujours en cours et que les projets de 2004 sont encore en phase de lancement. Une évaluation portant sur l'ensemble de la stratégie sera cependant entreprise au cours de l'année 2004, une évaluation dont les conclusions serviront à façonner les actions futures.

Cette étude globale visera à évaluer la pertinence des activités de lutte contre les mines financées par la CE à la lumière des objectifs fixés par le règlement ainsi que des contextes nationaux ou régionaux et des besoins des bénéficiaires. Elle évaluera également leur pertinence par rapport aux priorités géographiques et thématiques définies dans la stratégie, et identifiera les enseignements tirés des diverses phases du cycle des projets. Elle évaluera en outre la complémentarité entre les différentes lignes budgétaires utilisées et formulera des suggestions relatives à l'avenir du règlement.

Cette évaluation globale sera complétée par des évaluations géographiques, plus spécifiques, des actions de lutte contre les mines financées par la CE, en analysant leurs résultats et leur impact. Ces évaluations géographiques identifieront toutes les contraintes et obstacles présents, en termes de ressources administratives, financières et humaines dans la phase de mise en œuvre, ainsi qu'en termes de facteurs socio-économiques et culturels. Sur la base des bonnes pratiques identifiées, ces évaluations permettront de formuler des recommandations pour l'amélioration de l'identification, la définition et la mise en œuvre des projets de lutte contre les mines financés par la CE.

IV. La stratégie en réponse aux besoins

Les besoins d'aide des pays tiers tels qu'expliqués à la section III sont vastes et variés, rendant ce défi complexe et difficile à relever. L'action de lutte contre les mines nécessite une gamme étendue d'instruments humanitaires, économiques, de développement, techniques, juridiques, sociaux et politiques. La réponse communautaire à volets multiples prévue par le règlement MTA traitera dans leur contexte les problèmes qu'affrontent les populations locales ⁽¹⁾ et continuera à être utilisée aussi largement que nécessaire, au travers de la présente stratégie, pour répondre aux besoins les plus pressants et les plus immédiats, en totale cohérence avec une approche à long terme des problèmes rencontrés et le processus de résolution qui s'y applique.

La présente section présente cette réponse en détail, en définissant l'objectif stratégique, trois objectifs thématiques (T1, T2 et T3), un objectif transversal (H1) et les actions spécifiques que l'on envisage d'y associer. Les priorités géographiques fournissent une orientation stratégique concernant les priorités à donner à ces actions en vue de l'atteinte des objectifs thématiques. Là où cela est nécessaire, les priorités spécifiques de la ligne budgétaire MTA 19 02 04 sont soulignées.

Objectif stratégique

L'objectif stratégique visant les divers besoins abordés par la section III se définit comme suit:

réduire radicalement la menace et l'impact persistants des mines terrestres dans le contexte d'une sécurité locale et d'une confiance régionale accrues.

En appui direct à l'objectif d'avenir de la CE/UE (section II), cet objectif englobe l'essence de ce que l'action communautaire de lutte contre les mines vise à réaliser pendant la période 2005-2007.

Objectifs thématiques

Les objectifs thématiques sont conçus pour se renforcer mutuellement et se compléter, créant un cadre cohérent

dans lequel l'action se focalise sur l'atteinte de l'objectif stratégique, en totale cohérence avec les dispositions du règlement MTA.

T1.: Réduire la menace posée par les mines terrestres antipersonnel

En soutien total à l'objectif stratégique, l'une des principales priorités de l'action communautaire de lutte contre les mines consistera à réduire la menace que représentent les mines terrestres antipersonnel pour les populations, en diminuant l'impact de ces engins et en minimisant autant que possible les risques de nouvelles victimes, cela en tant qu'étape vers l'atteinte de l'objectif «zéro victime» dans un avenir proche. Insistant moins sur le déminage, la présente stratégie mettra davantage l'accent sur la sensibilisation, la diminution des zones à risques, le marquage et la délimitation des zones à impact moyen à faible, ainsi que la destruction des stocks de mines terrestres. Cela étant dit, l'assistance en matière de déminage et de destruction des stocks continuera afin d'aider les pays affectés par les mines à satisfaire à leurs obligations juridiques découlant du traité sur l'interdiction des mines.

T1.1. Appuyer la sensibilisation aux dangers des mines

- La présente stratégie appuiera les activités éducatives et de sensibilisation aux risques destinées tant aux populations locales qu'aux autorités nationales des pays affectés par les mines. La priorité sera accordée aux communautés locales les plus gravement affectées par les mines terrestres.
- Une attention renforcée sera accordée à «l'utilisation double» des programmes d'information sur les mines au sein des communautés locales. Ces programmes s'étant révélés comme un excellent outil pour acquérir des connaissances et des données sur les zones suspectes, ils peuvent habituellement aller de pair avec les enquêtes locales sur l'impact des mines, une combinaison qui offre une base sur laquelle il est possible de mener d'autres opérations de lutte contre les mines (voir le point T1.2 figurant ci-après). Lorsqu'une enquête sur l'impact des mines (LIS) existe mais que l'on a identifié de nouveaux besoins locaux en information sur les mines, les programmes devraient en profiter pour obtenir un retour d'information de la part des communautés afin de contribuer à vérifier les données de cette enquête.

⁽¹⁾ Voir la communication de la Commission sur la prévention des conflits – COM(2001) 211.

T1.2. Appuyer la détection des mines, les opérations de marquage, de délimitation et de déminage

- En général, au titre de cet objectif, la présente stratégie mènera de façon énergique des actions de réduction des risques qui s'inscrivent dans des programmes humanitaires et de développement plus vastes, à long terme et durables. L'intégration de l'action communautaire de lutte contre les mines dans ces programmes continuera mais, comme par le passé, la ligne budgétaire MTA appuiera les actions à valeur ajoutée transversale, lorsque les ressources géographiques soit n'existent pas, soit ne peuvent résoudre de façon adéquate un problème spécifique. En particulier, la ligne budgétaire MTA appuiera les activités de déminage dans les zones frontalières.
- La présente stratégie appuiera les activités de détection des mines terrestres, suivies d'activités correspondantes de marquage et de délimitation, afin de réduire la taille et l'ampleur des zones suspectes et d'accroître la sensibilisation au problème effectif. Les zones qui sont identifiées comme «à risque moyen ou faible» seront sécurisées et contrôlées.
- La priorité sera accordée aux activités de déminage visant à réduire les impacts immédiats les plus graves sur les populations locales. La ligne budgétaire spécifique consacrée aux MTA (19 02 04) visera en particulier à permettre l'action de lutte contre les mines dans les zones présentant l'impact humanitaire ou sécuritaire le plus grave. Les actions destinées à pourvoir aux besoins locaux, socio-économiques et de développement seront appuyées en complémentarité avec les lignes budgétaires géographiques, dans les cas où celles-ci peuvent financer l'action de lutte contre les mines.
- L'appui apporté à toutes les composantes de cet objectif se basera sur leur cohérence par rapport, en particulier, aux actions T3.1 et T3.2. De plus, toutes les actions et tous les projets appuyés au titre de cet objectif devront répondre aux normes relatives à l'action de lutte contre les mines.

T1.3. Appuyer la destruction des stocks de mines terrestres antipersonnel

- La présente stratégie continuera à appuyer la destruction des stocks détenus par les États parties au traité sur l'interdiction des mines afin d'aider ces pays à satisfaire à leurs obligations juridiques découlant du traité.
- Les actions visant à détruire les mines terrestres découvertes dans des décharges seront également appuyées afin de réduire le risque de réutilisation, de distribution de ces engins par des groupes armés non étatiques ou de leur détournement vers ces groupes.

T2.: Soulager les souffrances des victimes des mines et contribuer à leur réinsertion socio-économique

Au fur et à mesure des progrès accomplis pour réduire les menaces immédiates posées par la présence permanente des mines terrestres, l'action communautaire de lutte contre les mines insistera davantage sur l'assistance visant à soulager les souffrances continues des victimes de ce fléau et à aider les personnes chargées de soigner les survivants. Cette assistance soutient directement l'objectif stratégique de réduction de l'impact des mines et des souffrances humaines, inscrit à l'article 2 du règlement MTA.

T2.1. Appuyer ou créer des services locaux d'assistance aux victimes proches des communautés gravement affectées par les accidents impliquant des mines terrestres

- Dans les zones caractérisées par un impact des mines élevé ou de nombreux accidents qui ne disposent pas d'une capacité de traitement des victimes, ou dont les populations locales n'ont pas un accès aisé aux installations médicales et de réhabilitation appropriées, la présente stratégie appuiera les actions visant à créer ou à renforcer les centres locaux d'assistance aux victimes selon une approche temporaire ou à court terme. Ces centres doivent être conçus pour offrir une assistance aussi longtemps que le besoin s'en fait sentir, ou jusqu'à ce qu'ils puissent être intégrés dans des installations nationales durables dans le cadre de programmes plus vastes de renforcement des capacités.
- Plus spécifiquement, la ligne budgétaire MTA appuiera de telles actions dans les cas où les autres programmes et instruments d'assistance communautaire ne sont pas en mesure de le faire. Toutefois, l'intégration de l'assistance aux victimes des mines dans des stratégies durables de développement à long terme est considérée comme une priorité. Là où ils existent, les programmes d'assistance aux victimes devraient s'appuyer sur les politiques nationales.

T3.: Améliorer les impacts locaux et régionaux de la capacité effective de l'action de lutte contre les mines

En particulier, les actions prioritaires suivantes, qui appuient l'objectif stratégique, ont été identifiées:

T3.1. Fournir aux structures locales d'action contre les mines des technologies de détection et de destruction des mines efficaces et à rapport coût-efficacité

valable, ainsi que les compétences requises pour utiliser ces technologies

- La stratégie 2005-2007 aidera les centres ou structures locales d'action contre les mines des pays concernés à acquérir les technologies et équipements les plus efficaces et présentant le meilleur rapport coût-efficacité.

Elle apportera également un soutien à la formation du personnel local de déminage concernant l'utilisation de ces technologies afin d'améliorer la capacité locale à long terme et, partant, d'accroître l'efficacité des opérations de lutte contre les mines.

T3.2. Appuyer, améliorer et optimiser l'utilisation des enquêtes sur l'impact des mines

- La stratégie 2005-2007 appuiera de nouvelles LIS dans les pays affectés par les mines où l'on a identifié un besoin de mieux cerner le problème, cela afin de contribuer à focaliser l'action de lutte contre les mines et d'aider les structures locales à établir leurs priorités.
- La Commission européenne prendra des mesures pour optimiser les bénéfices des LIS, que l'on devrait utiliser davantage pour la programmation et l'établissement des priorités (par exemple à des fins de développement). Une meilleure utilisation des LIS par tous les acteurs garantirait l'intégration effective de l'action contre les mines dans les programmes humanitaires et de développement plus vastes.

Objectif horizontal à impact mondial et transversal

H1.1. Améliorer l'efficacité et le rapport coût-efficacité de l'action contre les mines

Dans le but d'appuyer les mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'ensemble de l'action communautaire de lutte contre les mines, la présente stratégie a fixé un objectif horizontal, valable pour tous les objectifs: assurer que toutes les activités de l'action communautaire de lutte contre les mines soient menées avec le maximum de cohérence, d'efficacité et d'efficience en vue de l'atteinte de l'objectif stratégique.

H1.1. Améliorer les techniques existantes, appuyer la mise à l'essai sur le terrain des technologies innovantes et encourager le choix informé et l'utilisation des solutions les plus

appropriées et efficaces, au meilleur rapport coût-efficacité

- La présente stratégie appuiera la mise à l'essai sur le terrain des technologies prometteuses qui doivent encore recevoir la certification correspondant aux normes internationales. Elle encouragera en particulier la mise à l'essai par le personnel local de lutte contre les mines des technologies expérimentales appropriées au contexte géographique.
- L'action T3.1 servira à garantir la disponibilité des technologies certifiées appropriées pour les structures locales de lutte contre les mines. Le personnel local sera formé à l'emploi de ces technologies et pourra également s'y familiariser grâce aux essais sur le terrain des technologies expérimentales, comme mentionné plus haut.
- Dans l'identification des actions futures, la CE prévoira des dispositions permettant l'emploi de technologies appropriées, efficaces et à rapport coût-efficacité valable. L'action T3.1 est spécifiquement conçue pour veiller à ce que les structures locales ne soient pas exclues de l'éligibilité. Néanmoins, un appui continuera à être fourni aux projets dans lesquels l'emploi de solutions locales peu basées sur les technologies est jugé approprié.
- La CE devrait aussi continuer à appuyer les actions d'essais et d'évaluation visant à apprécier les performances, l'efficience et l'adéquation de toutes les formes d'équipements, de systèmes et de méthodes à utiliser pour le déminage humanitaire, cela afin de permettre aux autorités, aux opérateurs et aux bailleurs de fonds concernés par la lutte contre les mines de faire des choix et des recommandations en connaissance de cause. Cet aspect de l'action se reflétera principalement au travers du programme international d'essais et d'évaluation pour le déminage humanitaire (ITEP) ainsi que par la définition et la diffusion de normes internationales.

H1.2. Améliorer le ciblage des opérations de déminage grâce à un processus informé et efficace d'établissement des priorités

- En se basant sur les informations fournies par les communautés locales, la ligne budgétaire MTA aidera les structures locales à établir leurs priorités pour la réduction efficace et efficiente de la menace des mines, et les aidera à mener les actions en la matière, comme expliqué à l'objectif T3 de renforcement de la capacité. Elle encouragera en particulier une meilleure utilisation des informations émanant des communautés pour mesurer, gérer et établir les priorités concernant les besoins locaux, notamment, là où elles existent, par l'utilisation optimale des enquêtes sur l'impact des mines.

- Des preuves d'un processus sain d'établissement des priorités seront recherchées au niveau de la focalisation des opérations sur le déminage le plus rapide possible des zones à haut risque et au niveau de l'intégration des besoins à plus long terme dans les programmes de développement plus vastes, en totale cohérence avec les actions expliquées en T1 et T3. Une orientation spécifique pour des actions efficaces de lutte contre les mines et pour l'identification des besoins socio-économiques des populations locales sera fournie aux délégations de la CE afin d'appuyer ce but.

H1.3. Améliorer l'évaluation de l'impact des projets communautaires et du partage des enseignements avec la communauté de lutte contre les mines

- La présente stratégie appuiera les actions visant à évaluer l'action communautaire de lutte contre les mines dans le but d'améliorer le futur processus décisionnel au niveau stratégique et tactique. À cet égard, la coopération entre la CE et le Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG), comme prévu par le règlement MTA, sera mise en œuvre. L'évaluation de la stratégie 2002-2004 de l'action communautaire de lutte contre les mines au niveau régional sera entreprise (voir la section III).
- Les évaluations de la CE et les enseignements tirés seront partagés aussi largement que possible avec la communauté de lutte contre les mines par les moyens appropriés, notamment par l'utilisation du CIDHG comme un répertoire de toutes les évaluations de la CE et des rapports sur les actions de lutte contre les mines correspondants.

H1.4. Assurer le suivi des questions relatives aux mines terrestres et accroître la sensibilisation à ce sujet

- La présente stratégie continuera à apporter des contributions et une aide financière aux campagnes et aux activités de suivi de l'ICBL et de l'Observatoire des mines terrestres (OMT) en particulier, cela afin de promouvoir les nouvelles adhésions au traité sur l'interdiction des mines. De plus, il reste nécessaire de promouvoir le respect de cette convention et la transparence.
- L'appui aux campagnes visant à maintenir le niveau nécessaire de financement international des bailleurs de fonds sera assuré. Dans ce domaine, les activités comprendront la promotion des partenariats public-privé pour les actions de lutte contre les mines et pour catalyser la participation plus forte et durable du secteur privé. Les opportunités de tirer des enseignements de l'expérience du secteur privé concernant les méthodologies efficaces et à rapport coût-efficacité valable seront encouragées.

H1.5. Appuyer et améliorer la coordination des donateurs

- La ligne budgétaire MTA appuiera les actions visant à améliorer la coordination avec les États membres de l'UE et les partenaires stratégiques, notamment un appui aux conférences et réunions locales ou régionales (ces actions serviront également à partager les enseignements tirés et à accroître la sensibilisation, comme expliqué en H1.3 et H1.4).
- Au niveau national, surtout dans les pays où le financement communautaire de l'action contre les mines est considérable, les délégations de la Commission européenne auront un rôle important à jouer dans la promotion d'une coordination adéquate et de bons échanges d'informations entre les bailleurs de fonds et les autres acteurs de la lutte contre les mines. Dans un cadre plus vaste, il faudrait encourager l'échange d'informations appropriées entre les organisations actives dans le même pays, que leur spécialité soit l'action contre les mines ou d'autres secteurs de l'aide humanitaire ou au développement, car ces organisations peuvent être confrontées à des problèmes similaires envisagés de différents points de vue.

H1.6. Impliquer les groupes armés non étatiques

- La ligne budgétaire MTA appuiera les actions appropriées visant à engager les acteurs armés non étatiques dans une interdiction totale des MTA et une coopération en matière de lutte contre les mines. Des efforts devraient être consentis pour assurer le suivi du respect et de la concrétisation des engagements passés.

Priorités géographiques

Les critères énumérés ci-après sont conçus pour assister l'établissement des priorités géographiques des interventions de l'action communautaire de lutte contre les mines et pour guider l'intégration de l'action contre les mines dans les documents de stratégie à long terme par région et par pays. Ces critères reflètent les priorités politiques et humanitaires de la CE. Ils doivent être appliqués dans leur contexte, en tenant compte des besoins humanitaires et de développement spécifiques ainsi que d'autres facteurs influençant la situation.

G1.: Engagement envers le traité sur l'interdiction des mines

Dans le but de catalyser et de promouvoir l'universalisation du traité sur l'interdiction des mines ainsi que d'en-

courager les non-signataires, et en référence à l'article 3 du règlement MTA, les critères suivants ont été établis:

- L'aide communautaire en matière de déminage ne sera apportée qu'aux États parties au traité. Les exceptions à ce principe seront étudiées en cas d'éléments prouvant la volonté réelle d'un pays à s'atteler aux problèmes de mines, à s'engager à satisfaire aux exigences du MBT ou à adhérer à ce traité.
- L'aide communautaire en matière de destruction des stocks ne sera apportée qu'aux États parties au traité. La priorité sera accordée aux États qui ont déployé des efforts significatifs de destruction des stocks de mines, mais qui risquent cependant de ne pas pouvoir respecter les délais fixés par le MBT.
- Afin d'éviter la «double victimisation» des populations affectées par les mines dont les pays ne sont pas parties au MBT, une certaine flexibilité des critères énumérés ci-dessus permet de s'assurer que tous les cas de risque humanitaire grave bénéficient d'une attention adéquate. De plus, l'assistance aux victimes ainsi que la réduction des dangers des mines et la sensibilisation à ces risques seront centrées sur les populations gravement affectées des acteurs non étatiques.

G2.: Niveau élevé des besoins humanitaires et de développement

Au moment d'établir les priorités de l'action communautaire de lutte contre les mines, il est essentiel de prendre pleinement en compte les besoins humanitaires et en développement. Il faut centrer autant que possible les fonds disponibles sur les besoins urgents des populations affectées, tout en visant un équilibre avec les mesures préventives de renforcement de la confiance.

- L'action communautaire de lutte contre les mines se focalisera sur les pays ou territoires les plus gravement affectés, où l'impact des mines terrestres sur les besoins humanitaires et en développement est jugé élevé.
- L'action communautaire de lutte contre les mines dans les pays ou territoires moyennement à peu affectés se centrera sur la réduction de la menace dans les zones à haut risque; les actions telles que la réduction du risque pour pourvoir aux besoins de développement socio-économique seront pleinement intégrées dans les programmes de développement national.

G3.: Importance stratégique pour l'UE

L'importance stratégique pour l'UE des propositions d'actions de lutte contre les mines restera une considération clé pour l'établissement des priorités géographiques.

- Géographiquement, une part considérable des interventions de la CE sera centrée sur les pays affectés proches de l'UE. L'action de lutte contre les mines prendra en compte les politiques de voisinage de l'UE dans le contexte de la stratégie européenne de sécurité et de l'Europe élargie. L'impact de la menace des mines sur la stabilité politique du pays ou de la région en question entrera également en considération.
- L'action communautaire de lutte contre les mines servira aussi à soulager les situations d'après-conflit ou de conflits gelés, et à soutenir les processus de paix dans les régions d'importance stratégique pour l'UE. Les contextes politiques locaux seront pris en considération, au même titre que les besoins de divers programmes d'assistance qui sont bloqués par des problèmes de mines terrestres en suspens.
- Ces critères seront nécessairement mis en balance avec les préoccupations humanitaires et de développement dans d'autres parties du monde qui pourraient ne pas avoir une importance stratégique directe pour l'UE.
- La possibilité de focaliser l'aide adéquate sur toute une région dans le but d'y supprimer complètement l'impact humanitaire des mines terrestres d'ici à 2009 sera étudiée dans le cadre de la prochaine stratégie.

G4.: Durabilité et cohérence avec l'assistance plus générale

L'établissement des priorités concernant les pays devrait également être considéré sur la base de la durabilité et de la cohérence avec les programmes d'aide plus généraux.

- L'action communautaire de lutte contre les mines devrait faire partie des solutions durables apportées aux problèmes locaux posés par les mines terrestres. Les interventions communautaires devraient en particulier faire preuve de cohérence avec les cadres nationaux de lutte contre les mines.
- Lorsque cela s'avère possible, les actions de lutte contre les mines doivent être intégrées dans les programmes de développement socio-économique et de réhabilitation géographiques et horizontaux à long terme; il faudra accorder plus d'attention qu'auparavant à la coordination et à l'intégration de la lutte contre les mines avec la planification agricole, la réhabilitation des infrastructures et les services de santé.

G5.: Engagement prouvé des acteurs non étatiques envers l'action de lutte contre les mines et les principes du MBT

Dans le cas des États qui ne sont pas encore parties au MBT, l'établissement des priorités concernant les pays

devrait également prendre en compte le degré d'engagement montré par les autorités nationales.

- L'engagement des gouvernements à faire respecter les principes et la lettre du MBT peut parfois être démontré par les efforts accomplis en vue d'adhérer au MBT. Cet engagement peut également se manifester par le biais de diverses décisions et actions par lesquelles le pays œuvre à la suppression des menaces posées par les mines dans le cadre des principes convenus en vertu des processus du MBT. L'élaboration de plans nationaux réalistes et responsables, les efforts nationaux de construction d'une capacité efficace de lutte contre les mines et l'affectation de ressources internes et de plans de travail nationaux constituent autant de paramètres qui contribuent à prouver la volonté concrète d'une nation à s'atteler correctement à ses problèmes.

G6.: Efficience et efficacité de la planification et des programmes locaux et nationaux de lutte contre les mines

Dans le cas des États qui ne sont pas encore parties au MBT, l'établissement des priorités concernant les pays devrait aussi tenir compte de l'intensité des efforts pratiques consentis par les entités locales ou nationales chargées de la lutte contre les mines.

- L'efficience des entités ou services chargés de la lutte contre les mines est un facteur essentiel de la recherche d'un rapport coût-efficacité par les bailleurs de fonds. La communauté internationale est de plus en plus à même de reconnaître l'efficience et de la promouvoir grâce aux enseignements tirés des bonnes pratiques appliquées sur le terrain. Il est également vrai que des services efficaces ne sont pas une prérogative des États parties. Quand l'engagement envers la lutte contre les mines terrestres se manifeste sérieusement au travers d'efforts sensés et efficaces consentis par les autorités chargées de cette lutte dans les États qui ne sont pas encore parties au MBT, ces efforts devraient être reconnus et encouragés.

Indicateurs de mesure de la réussite des actions

En raison de la nature mondiale du problème des mines terrestres, de la présence de ses acteurs aux quatre coins du globe et de l'interdépendance vis-à-vis de la situation politique et sécuritaire internationale, il est souvent difficile de produire des indicateurs ou points de référence concrets et fiables permettant de mesurer la réussite des actions de lutte contre les mines. La présente stratégie a cependant établi une série d'objectifs très clairs que la CE poursuivra afin de contribuer à

répondre à divers besoins. Il est dès lors possible d'énumérer plusieurs points de référence ou futures tendances que la CE espère englober dans ses domaines d'intervention de lutte contre les mines.

Déminage, marquage, délimitation et sensibilisation aux dangers des mines

- La proportion de zones à impact élevé restant dans les zones affectées que la CE a ciblées, et le niveau de réduction du nombre de victimes des MTA/ENO.

Destruction des stocks de mines terrestres antipersonnel

- Le volume des stocks détruits dans les États parties au MBT que la CE a ciblés.

Universalisation du traité sur l'interdiction des mines

- L'augmentation du nombre d'États parties au MBT.

Renforcement de la capacité médicale locale

- La proportion du budget communautaire affectée à l'assistance aux victimes et à leur réhabilitation.

Intégration de l'action de lutte contre les mines dans les programmes d'aide plus vastes

- L'intégration accrue de l'action de lutte contre les mines, notamment les projets d'assistance aux victimes, dans les programmes de réhabilitation et de développement plus vastes.

Renforcement de la capacité locale

- La mesure dans laquelle les pays affectés par les mines s'approprient les priorités et programmes de lutte contre les mines auxquels répond l'aide de la CE, par exemple au travers de plans nationaux.

Enquêtes sur l'impact des mines et zones suspectes

- Une amélioration dans l'établissement des priorités pour les opérations de lutte contre les mines.

Mise en œuvre sur le terrain de technologies innovantes et d'équipements à rapport coût-efficacité valable

- Les technologies et équipements expérimentaux sont testés et mis en œuvre sur le terrain.



Amélioration de la coordination de l'aide des bailleurs de fonds

- L'augmentation du nombre de projets identifiés ou mis en œuvre en coordination avec les États membres de l'UE et les grands partenaires internationaux.

Suivi des questions relatives aux mines terrestres et accroissement de la sensibilisation internationale

- La participation accrue du secteur privé à la communauté des bailleurs de fonds en faveur de l'action de lutte contre les mines.

Évaluation de l'action communautaire de lutte contre les mines 2002-2004

- Les enseignements tirés sont incorporés dans les projets de la CE et diffusés au sein de la communauté de lutte contre les mines dans son ensemble.

V. Programmation indicative pluriannuelle (MIP)

Cadre financier

Le programme indicatif pluriannuel a été conçu pour assurer l'utilisation optimale des fonds disponibles au titre de la ligne budgétaire MTA 19 02 04, en interaction et en complémentarité avec les autres instruments communautaires habilités à soutenir l'action de lutte contre les mines. Il présente donc la programmation de la ligne budgétaire MTA spécifique dans le contexte plus large de l'ensemble des instruments communautaires mis en jeu pour soutenir cette action au moyen de l'aide au développement, à la réhabilitation ou à la coopération. La cohérence entre la ligne 19 02 04 et ces programmes géographiques est ainsi mise en évidence.

Cette programmation se base sur l'hypothèse financière qu'un budget approximatif de 60 millions d'euros sera alloué au titre de la ligne budgétaire 19 02 04 pour la période 2005-2007⁽¹⁾, et prévoit que le total de l'aide communautaire pour l'action de lutte contre les mines au cours de la même période devrait atteindre au moins 120 millions d'euros⁽²⁾.

Les décisions annuelles d'allocations prises par les autorités budgétaires seront, si nécessaire, suivies par des ajustements de la programmation. La décision budgétaire relative à la ligne budgétaire 19 02 04 prévoit actuellement un montant de 12 millions d'euros pour 2005, ce qui permet d'estimer à 24 millions d'euros par an le montant susceptible d'être alloué en 2006 et 2007.

Les éléments suivants sont détaillés dans la programmation pluriannuelle:

- les objectifs prioritaires pour chaque région;
- les actions spécifiques à entreprendre pour les objectifs prioritaires dans chaque pays;
- les enveloppes indicatives annuelles et pluriannuelles (calculées sur la base de l'enveloppe globale).

⁽¹⁾ Le règlement MTA prévoit un montant total de 140 millions d'euros à allouer entre 2002 et 2009 au titre de la ligne budgétaire 19 02 04. Compte tenu des dépenses effectuées sur la période 2002-2004, les crédits restants pour 2005-2009 s'élèvent à 91,3 millions d'euros. Le montant de référence de 60 millions d'euros pour 2005-2007 est donc basé sur ces crédits restants.

⁽²⁾ Cette estimation est fondée sur les niveaux d'aide annuelle accordée précédemment par la CE et sur l'actuelle programmation horizontale et géographique des autres lignes budgétaires communautaires, qui sont pour la plupart programmées jusqu'à 2006 (l'année marquant la fin des perspectives financières en cours).

Lignes directrices pour la sélection des projets

La programmation se base sur une harmonisation sensée des objectifs thématiques et horizontaux, décrits à la section IV, avec les besoins des régions identifiés, en totale intégration avec les priorités géographiques.

Les *lignes directrices et recommandations* qui sont intégrées d'un bout à l'autre des descriptions de ces priorités thématiques, horizontales et géographiques devraient être entièrement prises en compte lors de la sélection des projets d'action de lutte contre les mines à financer au moyen de cette programmation. En particulier, le type de projet approprié et/ou son contexte sont à examiner avec soin.

Les lignes directrices et recommandations les plus importantes pour la mise en œuvre de la présente MIP peuvent être résumées comme suit:

1. Les actions à entreprendre devraient contribuer à la mise en œuvre des priorités nationales. L'intégration plus poussée des priorités de l'action de lutte contre les mines dans les priorités nationales de développement doit être considérée comme le but idéal des projets.
2. Le déminage devrait de plus en plus viser en priorité les zones minées ayant l'impact le plus grave sur les populations locales.
3. La sensibilisation aux dangers des mines, le relevé et le marquage des zones suspectes ou affectées sont des activités étroitement liées qui se renforcent mutuellement. Les projets composites qui couvrent ces activités apportent une valeur ajoutée.
4. L'assistance aux victimes des mines et la réhabilitation devraient prévoir des liens d'infrastructure avec les systèmes de santé nationaux afin d'assurer leur intégration complète et durable, là où ce n'est pas encore le cas.
5. Chaque fois que cela est possible, la *mise en œuvre* des projets devrait être confiée aux entités locales ou nationales de lutte contre les mines.

Les services de la Commission ont l'intention d'élaborer des lignes directrices plus détaillées répondant à la spécificité de l'aide communautaire dans son ensemble,

à son interaction avec l'action de lutte contre les mines et aux priorités précises définies en vertu de la présente stratégie. Cette tâche sera entreprise avant la fin de 2004, en coopération avec les États membres de l'UE et dans le cadre du groupe d'experts en MTA. Ces orientations seront communiquées à tout le personnel chargé de sélectionner les projets d'action communautaire de lutte contre les mines.

Entre-temps, les délégations de la CE et les services compétents de l'AIDCO recevront les lignes directrices pour l'action contre les mines, élaborées par le CIDHG (www.gichd.ch).

Interventions financières précédentes

La programmation tient également compte des interventions financières accordées au titre de la stratégie 2002-2004 d'action de lutte contre les mines, dans le cadre de laquelle des questions spécifiques des pays bénéficiai-

res auront été traitées dans des projets précédents ou sont traitées actuellement dans des projets en cours. Par conséquent, afin de placer la programmation indicative pour 2005-2007 dans le contexte de ces interventions précédentes, une analyse de la ventilation géographique des précédentes aides financières de la CE est présentée ci-après.

Au cours de la période 2002-2004, une contribution communautaire globale de 157,279 millions d'euros a été engagée (dont 42,081 millions d'euros engagés en 2002, 57,038 millions d'euros en 2003 et 58,160 millions d'euros en 2004, ce dernier montant étant indicatif).

Le tableau 1 au verso détaille les montants totaux annuels ainsi que la part correspondante en pourcentage du budget alloué à chaque région géographique. Des données détaillées sont également fournies pour les contributions régionales apportées par la ligne budgétaire 19 02 04 spécifique des MTA. Ces parts en pourcentage sont en outre représentées graphiquement, au moyen de diagrammes circulaires, dans les pages suivantes.

Tableau 1 — Totaux annuels 2002-2004 — Ligne budgétaire MTA et lignes budgétaires géographiques

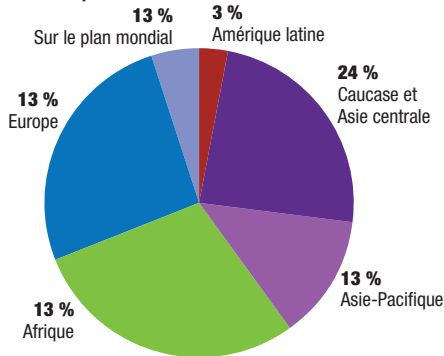
Région	2002					2003					2004					
	Total des fonds de la CE	% du budget de la CE alloué à l'action de lutte contre les mines (% de 42 081 000)	Ligne budgétaire MTA	% des fonds de la ligne budgétaire MTA (% de 15 347 000)	Total des fonds de la CE	% du budget de la CE alloué à l'action de lutte contre les mines (% de 57 038 584)	Ligne budgétaire MTA	% des fonds de la ligne budgétaire MTA (% de 18 763 505)	Total des fonds de la CE	% du budget de la CE alloué à l'action de lutte contre les mines (% de 58 160 000)	Ligne budgétaire MTA	% des fonds de la ligne budgétaire MTA (% de 18 460 000)	Total des fonds de la CE	% du budget de la CE alloué à l'action de lutte contre les mines (% de 58 160 000)	Ligne budgétaire MTA	% des fonds de la ligne budgétaire MTA (% de 18 460 000)
Amérique latine	1 300 000	3	1 300 000	8	—	—	—	—	2 000 000	3	1 000 000	5	2 000 000	3	1 000 000	5
Caucase & Asie centrale	10 550 000	24	0	0	14 750 000	26	4 750 000	25	13 700 000	18	3 500 000	19	13 700 000	18	3 500 000	19
Asie-Pacifique	5 810 000	13	900 000	6	8 043 539	14	1 739 000	9	5 000 000	7	0	0	5 000 000	7	0	0
Moyen-Orient	—	—	—	—	10 374 309	18	2 000 000	11	—	—	—	—	—	—	—	—
Afrique	13 045 000	29	3 645 000	24	19 102 816	34	6 886 585	37	27 000 000	46	7 000 000	38	27 000 000	46	7 000 000	38
Europe	9 050 000	26	7 176 000	47	4 220 000	7	2 850 000	15	7 000 000	9	6 000 000	33	7 000 000	9	6 000 000	33
Monde	2 326 000	5	2 326 000	15	547 920	1	537 920	3	3 460 000	5	960 000	5	3 460 000	5	960 000	5

Les montants de 2002 et de 2003 sont les montants effectivement engagés. Les montants de 2004 sont indicatifs.



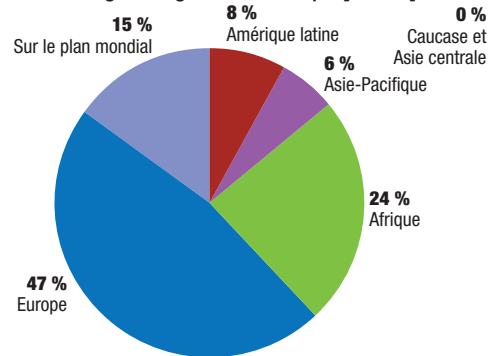
Actions communautaires de lutte contre les mines 2002

Total des dépenses



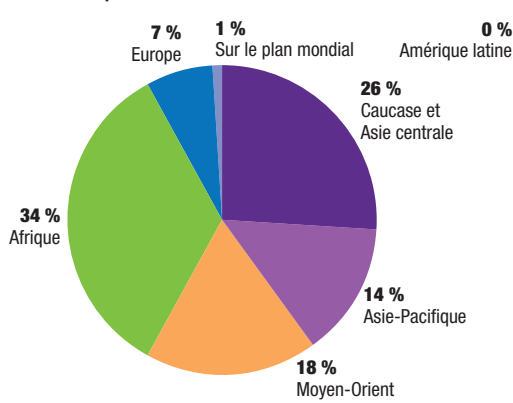
Actions communautaires de lutte contre les mines 2002

Dépenses de la ligne budgétaire thématique [B7-661]



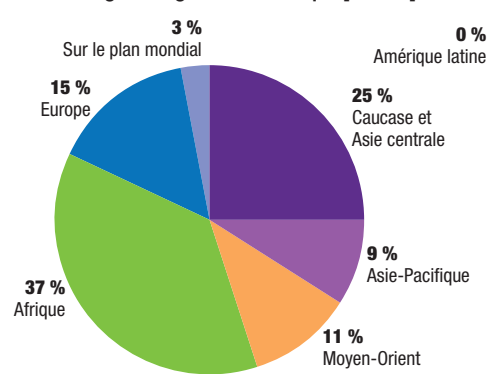
Actions communautaires de lutte contre les mines 2003

Total des dépenses



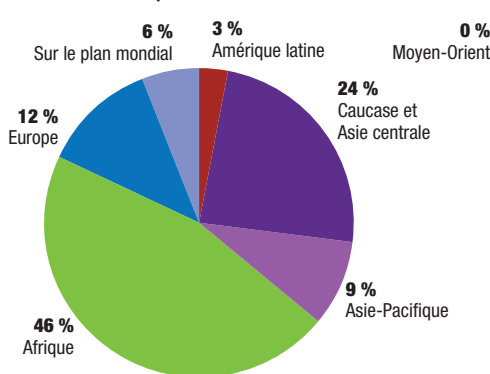
Actions communautaires de lutte contre les mines 2003

Dépenses de la ligne budgétaire thématique [B7-661]



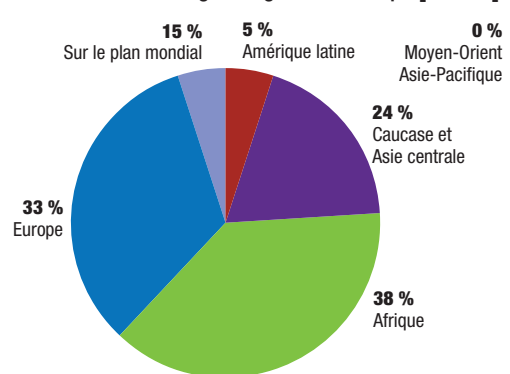
Actions communautaires de lutte contre les mines 2004

Total indicatif des dépenses



Actions communautaires de lutte contre les mines 2004

Dépenses indicatives de la ligne budgétaire thématique [B7-661]



■ Amérique latine
 ■ Caucase & Asie centrale
 ■ Asie-Pacifique
 ■ Moyen-Orient
 ■ Afrique
 ■ Europe
 ■ Sur le plan mondial

Lutte de l'UE contre les mines

AFRIQUE

• CONTRIBUTIONS RÉGIONALES

Angola
Bénin
République démocratique du Congo
Érythrée
Éthiopie
Guinée-Bissau
Mozambique
Sénégal
Somalie
Soudan

ASIE

CAUCASE

• CONTRIBUTIONS RÉGIONALES

Arménie
Azerbaïdjan
Géorgie

CENTRALE

• CONTRIBUTIONS RÉGIONALES

Afghanistan

PACIFIQUE

• CONTRIBUTIONS RÉGIONALES – ASIE DU SUD-EST

Cambodge
RDP Lao
Myanmar (Birmanie)
Sri Lanka
Viêt Nam

AMÉRIQUE CENTRALE

• CONTRIBUTIONS RÉGIONALES

Colombie
Nicaragua

EUROPE

• CONTRIBUTIONS RÉGIONALES – EUROPE DU SUD-EST

Albanie
Bosnie-et-Herzégovine
Croatie
Kosovo, Serbie-et-Monténégro
Ancienne République yougoslave de Macédoine
Fédération de Russie (Tchéchénie et Ingouchie)
Ukraine

MOYEN-ORIENT

• CONTRIBUTIONS RÉGIONALES

Iraq
Liban
Syrie
Yémen

SUR LE PLAN MONDIAL

Afrique



DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: 6 621 464 EUR

TOTAL UE 2003		432 780,00
BELGIQUE	48 000,00	Cours sur la NEE: en 2003, le ministère belge de la défense a organisé des cours sur la neutralisation des engins explosifs (chef d'équipe NEE) au profit des militaires étrangers. Cinq des huit places disponibles en 2003 ont été occupées par des militaires représentant l'Angola, le Bénin, le Gabon et le Congo-Brazaville
FINLANDE	200 000,00	Unicef: programme de sensibilisation aux mines en Afrique (Soudan et Érythrée) dans le but de réduire le nombre de décès et de mutilations dus aux mines terrestres, de mieux conscientiser la population sur les risques des mines et d'aider les victimes dans leur rééducation physique
ESPAGNE	184 780,00	Centro internacional de desminado (CID: centre international de déminage): séminaire de formation de six semaines sur le déminage humanitaire au profit de dix étudiants angolais et de douze étudiants mozambicains



© Handicap International Belgium

ANGOLA



Situation au regard de l'adhésion au traité de prohibition des mines terrestres

Ratifié

L'Angola reste un des pays où la concentration de mines comme d'engins non explosés est la plus élevée au monde.

Bien que d'importantes activités de déminage aient été déployées, les sources non gouvernementales et les Nations unies dénoncent une augmentation considérable du nombre d'accidents, provoqués en particulier par des mines antivéhicule dont le nombre est en nette augmentation à la suite du retour au pays des réfugiés et des PDI, ainsi qu'à la construction de nouvelles routes traversant des zones rurales et à la réfection de routes existantes sans déminage préalable.

Le TPM est entré officiellement en vigueur le 1^{er} janvier 2003, mais aucune mesure apparente vers sa mise en œuvre n'a été prise.

La commission nationale intersectorielle du déminage et de l'assistance humanitaire (Cnidah) poursuit le développement d'un plan national d'action de lutte contre les mines; la mise en œuvre de la LIS sponsorisée par la CE était une priorité en 2003. L'institut national du déminage (INAD) établit, en outre, des bureaux dans certaines des provinces les plus contaminées par les mines, tandis que le ministère des affaires sociales (Minars), qui est chargé d'assurer le rapatriement des réfugiés, a commencé à entretenir une base de données sur les conditions de vie aux endroits où s'effectuent les retours.

Moins de 30 % de la population a accès aux soins de santé, seuls quelques rares établissements étant en mesure d'accueillir les survivants des mines. Au total, 30 à 50 % des blessures sont mortelles.

L'Angola n'est pas un producteur ou exportateur connu de mines terrestres. Les informations sur la taille ou la composition des stocks actuels de mines terrestres de l'Angola sont rares. En vertu du traité, toutes les mines antipersonnel entreposées en Angola doivent être détruites pour le 1^{er} janvier 2007 au plus tard.

Angola

Superficie (terrestre): 1 246 700 km²

Capitale: Luanda

Monnaie: kwanza (AOA)

Population: 10 593 171 (estimation: juillet 2002)

PIB par habitant: parité de pouvoir d'achat — 1 040 USD (estimation: 2001)

Espérance de vie à la naissance:

- ensemble de la population: 38,87 ans
- hommes: 37,62 ans
- femmes: 40,18 ans (estimation: 2002)

Ressources naturelles: pétrole, diamants, minerai de fer, phosphates, cuivre, feldspath, or, bauxite, uranium

Climat: semi-aride dans le sud et sur le littoral jusqu'à Luanda; le nord se caractérise par une saison sèche et fraîche (de mai à octobre) et une saison des pluies très chaude (de novembre à avril)

Relief: une étroite plaine côtière mène, par une pente raide, à un vaste plateau intérieur

Affectation des sols:

- terres arables: 2,41 %
- cultures permanentes: 0,4 %
- autres: 97,19 % (estimation: 1998)

DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: 34 779 463 EUR

TOTAL UE 2003		22 194 806,19
BELGIQUE	331 684,00	Handicap international (HI) Belgique: service public fédéral des affaires étrangères (direction générale de la coopération au développement): assistance aux victimes, campagnes contre les mines et prévention: rééducation physique des victimes de guerre et des victimes de MAT à Benguela
DANEMARK	807 537,00	Folkekirkens Nødhjælp (FKN): programme de lutte contre les mines >>>

<<< ANGOLA

FINLANDE	1 000 000,00	<ul style="list-style-type: none"> Halo Trust: déminage dans la ville de Mavinga, province de Cuando Cubango FinnChurchAid: déminage et programme de sensibilisation aux mines aux alentours de Luena City en Angola central afin de réinstaller des personnes intérieurement déplacées Croix-Rouge finlandaise/CICR: assistance aux victimes des mines, programmes de sensibilisation aux mines
FRANCE	460 000,00	<ul style="list-style-type: none"> Déminage d'urgence d'une route dans la région de Huambo HI: subvention pour un projet de sensibilisation aux risques des mines
ALLEMAGNE	4 019 157,00	<ul style="list-style-type: none"> Medico International/Groupe consultatif sur les mines (MAG): déminage, équipes consacrées aux DGE et éducation aux risques des mines dans la province de Moxico Stiftung Sankt Barbara (SSB): déminage dans la province de Benguela Menschen gegen Minen (MgM): déminage dans la province de Cunene SAC: étude d'impact des mines terrestres Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ): centre de kinésithérapie et de rééducation
ITALIE	700 000,00	<ul style="list-style-type: none"> PNUD: soutien pour une vaste action de lutte contre les mines Unicef: soutien à l'éducation aux risques des mines
PORTUGAL	60 716,00	Depuis 1999, le Portugal aide l'Angola au moyen d'un programme de soins de kinésithérapie prodigués sur son territoire, à l'hôpital militaire de Coimbra, aux enfants angolais amputés et victimes de guerre
SUÈDE	876 096,49	SIDA: déminage, sensibilisation aux mines et assistance aux victimes
PAYS-BAS	1 096 631,00	<ul style="list-style-type: none"> Aide populaire norvégienne (NPA): action intégrée de lutte contre les mines, élimination d'engins explosifs, Aardvark et chiens détecteurs de mines Halo Trust: soutien mécanique du déminage manuel
ROYAUME-UNI	173 014,70	Halo Trust: contrôle des routes
CE	12 669 970,00	<ul style="list-style-type: none"> Activités de déminage humanitaire par le biais d'ONG SAC: LIS. L'étude est financée par plusieurs donateurs et doit être terminée en 2005 Action de déminage d'urgence: le programme de déminage d'urgence déployé dans le cadre d'un processus durable de retour et de réinstallation vise à résoudre en partie les problèmes suscités par les situations d'après-conflit. Pour faciliter l'accès des partenaires humanitaires aux populations isolées, le volet principal de l'action de déminage sera assorti de mesures de logistique et, plus particulièrement, la réfection ou la reconstruction des ponts essentiels et la remise en état des principales sections de routes secondaires. En libérant les terres au profit de la production agricole et en ouvrant des voiries de transport au commerce rural, le programme devrait favoriser le retour, la réinstallation et la réintégration des populations et les aider à assurer une existence viable. Centré sur l'action humanitaire d'urgence de lutte contre les mines, il ne permettra cependant pas de résoudre le problème de déminage de l'Angola, si bien que des ressources additionnelles des pouvoirs publics et des donateurs seront nécessaires. Les actions visées concernent: la coordination provinciale des opérations de lutte contre les mines et du renforcement de la capacité institutionnelle, le fonds de réaction rapide consacré aux mesures de déminage d'urgence, l'action humanitaire de lutte contre les mines, la logistique et la construction de ponts, et la réfection des principales routes secondaires.

BÉNIN



Bénin

Superficie (terrestre): 110 620 km²

Capitale: Porto-Novo (le siège du gouvernement est situé à Cotonou)

Monnaie: franc de la Communauté financière africaine (XOF). L'autorité responsable de la monnaie est la Banque centrale des pays de l'Afrique de l'Ouest

Population: 6 787 625 (estimation: 2002)

Les estimations pour ce pays tiennent explicitement compte des effets engendrés par la forte mortalité due au virus du sida: espérance de vie plus basse, fort taux de mortalité infantile, taux de croissance de la population très bas, changements attendus des taux de répartition entre l'âge et le sexe dans la composition de la population

PIB par habitant: parité de pouvoir d'achat — 1 040 USD (estimation: 2001)

Espérance de vie à la naissance:

- ensemble de la population: 49,69 ans (estimation: 2002)
- hommes: 48,81 ans
- femmes: 50,61 ans

Ressources naturelles: petits gisements de pétrole en mer, calcaire, marbre, bois

Climat: tropical, chaud et humide au sud, semi-aride au nord

Relief: principalement des plaines, des vallons, des collines et des montagnes basses

Affectation des sols:

- terres arables: 15,28 %
- cultures permanentes: 1,36 %
- autres: 83,36 % (estimation: 1998)

Situation au regard de l'adhésion au traité de prohibition des mines terrestres

Ratifié

Le Bénin n'a aucun problème de mines sur son territoire. Depuis 2002, il bénéficie d'une aide financière de la France en vue de l'établissement d'un centre régional de formation au déminage.

DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: 778 655 EUR

TOTAL UE 2003

555 000,00

FRANCE

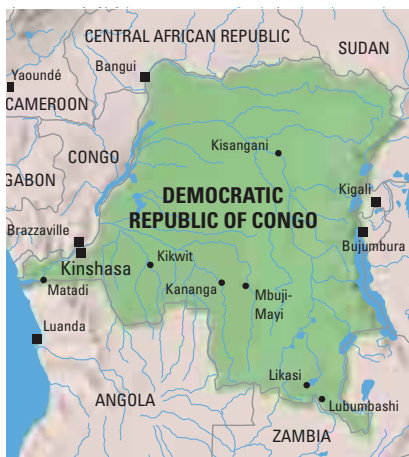
555 000,00

Contribution et fonctionnement du centre de formation de démineurs à Ouidah



© Handicap International Belgium

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



Situation au regard de l'adhésion au traité de prohibition des mines terrestres

Ratifié

Les mines terrestres ont été et continuent d'être une caractéristique importante du conflit en République démocratique du Congo.

Le pays reste subdivisé en trois zones de contrôle principales: le nord est contrôlé en grande partie par le MLC (Mouvement de libération du Congo) avec le soutien de l'Ouganda; l'est se trouve essentiellement sous le contrôle du RCD (Rassemblement congolais pour la démocratie), soutenu par l'armée rwandaise; l'ouest et le sud du pays sont contrôlés par le gouvernement qui bénéficie de l'appui militaire de l'Angola, du Zimbabwe et de la Namibie. Les observateurs militaires de la mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUC) sont déployés le long des lignes de front et à d'autres endroits stratégiques.

Aucune enquête ou évaluation nationale n'a été menée en République démocratique du Congo. Ce pays n'a pas de budget national pour la lutte contre les mines et ne possède aucun mécanisme permettant de recueillir des données au niveau de la nation. Les responsables ont souligné la nécessité de mener d'urgence une enquête sur l'impact des mines terrestres. La stratégie 2005-2007 de la CE prévoira des études techniques.

Le premier rapport article 7 en relation avec la République démocratique du Congo fournit des informations sur les parties du territoire de ce pays qui sont suspectées de contamination par des mines. Ce rapport a été établi par le centre de coordination des actions contre les mines (MACC) qui a été institué par la MONUC.

Le MACC a enregistré peu de nouveaux accidents en rapport avec des mines en 2003. Le système des soins de santé en République démocratique du Congo est délabré. Les installations sont limitées, voire détruites, et l'effectif du personnel médical et paramédical est insuffisant pour répondre aux besoins. Un manque d'équipements et de médicaments est également déploré.

Le gouvernement de la République démocratique du Congo n'est pas réputé comme étant un producteur ou exportateur de mines antipersonnel, mais il s'est approvisionné auprès de différentes sources dans le passé. La sécurité dans la zone située entre la République démocratique du Congo, le Soudan et l'Ouganda est menacée par la présence de nombreuses décharges de MAT. L'action de lutte contre les mines de la CE qui a été définie pour ces trois pays se concentrera sur l'impact régional des problèmes liés aux MAT et aux UXO dans la région. Dans ce contexte, il est hautement recommandé de soutenir la destruction des stocks. Des études techniques des mines terrestres couplées à l'éducation aux risques des mines au niveau communautaire sont indispensables pour concentrer l'assistance sur les zones où l'impact est le plus élevé et agir ainsi sur les besoins prioritaires.

DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: 1 869 835 EUR

TOTAL UE 2003		3 986 585,00
BELGIQUE	3 000 000,00	Service public fédéral des affaires étrangères de Belgique (direction générale de la coopération au développement): déminage, création de capacités, assistance aux victimes et prévention. HI B: soutien de l'approche communautaire au problème des mines autour de Kisangani (mise en œuvre 2004-2007)
CE	986 585,00	MAG-UK: déminage dans la province du Katanga

République démocratique du Congo

Superficie (terrestre): 2 267 600 km²

Capitale: Kinshasa

Monnaie: franc congolais (CDF)

Population: 55 225 478 (estimation: juillet 2002)

PIB par habitant: parité de pouvoir d'achat — 590 USD (estimation: 2001)

Espérance de vie à la naissance:

- ensemble de la population: 49,13 ans
- hommes: 47,19 ans
- femmes: 51,13 ans (estimation: 2002)

Ressources naturelles: cobalt, cuivre, cadmium, pétrole, diamants industriels et pour joaillerie, or, argent, zinc, manganèse, étain, germanium, uranium, radium, bauxite, minerai de fer, charbon, énergie hydroélectrique, bois

Climat: tropical; très chaud et humide dans le bassin fluvial équatorial; frais et sec dans les hautes terres du sud; frais et humide dans les hautes terres de l'est; au nord de l'équateur, saison humide d'avril à octobre et saison sèche de décembre à février; au sud de l'équateur, saison humide de novembre à mars et saison sèche d'avril à octobre

Relief: le vaste bassin central est un plateau à basse altitude; dans l'est du pays se trouvent des montagnes

Affectation des sols:

- terres arables: 2,96 %
- cultures permanentes: 0,52 %
- autres: 96,52 % (estimation: 1998)

ÉRYTHRÉE



Situation au regard de l'adhésion au traité de prohibition des mines terrestres

Ratifié

Après trois décennies de guerre prolongée et deux années et demie de conflit frontalier, l'Érythrée est confrontée à un important problème de mines terrestres et d'engins non explosés qui touche un tiers des communautés. À la suite du récent conflit armé, la principale zone de contamination se situe le long des 1 000 kilomètres de frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée.

La présence de mines terrestres en Érythrée a un grand impact social, économique et humanitaire. La menace de malnutrition et de famine à grande échelle liée à la sécheresse qui a sévi en 2002 et aux échecs des cultures a conduit certains peuples en quête de terres arables à migrer vers des zones potentiellement infestées par des mines. Le retour au pays de plusieurs milliers de réfugiés et de PDI en 2002 et 2003 a, par ailleurs, accru le danger des mines et influencé le planning de lutte contre les mines en Érythrée.

Une LIS nationale sponsorisée par la CE a débuté en mai 2002. Les résultats seront publiés prochainement.

Le centre de coordination de l'action contre les mines du Minuee continue de notifier des décès liés aux mines et aux UXO. Des décennies de guerre ont sérieusement endommagé l'infrastructure des soins de santé érythréenne. Les installations de soins médicaux et de rééducation sont rares, tandis que la capacité des soins d'urgence et des soins postopératoires est limitée.

L'Érythrée déclare n'avoir jamais produit ni exporté de mines antipersonnel et prétend avoir acquis l'ensemble des mines qu'elle utilise auprès des forces éthiopiennes durant les guerres d'indépendance de 1961-1991. Selon les estimations des fonctionnaires du gouvernement érythréen, le stock de mines antipersonnel du pays avant le conflit de 1998-2000 s'élevait à quelque 450 000 unités.

Une enquête sur l'impact des mines terrestres (cofinancée par la CE) permettra bientôt de connaître l'ampleur exacte du problème de mines terrestres/UXO.

Dans sa précédente stratégie pluriannuelle et sa programmation correspondante, la CE a soutenu le lancement d'une LIS et le renforcement des capacités de l'autorité érythréenne du déminage. Poursuivant ce soutien, les politiques de la CE se concentreront sur la création d'une capacité nationale durable de lutte contre les mines en Érythrée, principalement en mettant sur pied et en développant une capacité de déminage opérationnelle au sein de l'agence de mise en œuvre gouvernementale EDO, et soutiendront le déminage, les structures d'assistance aux victimes et l'éducation aux risques des mines.

DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: 14 953 451 EUR

TOTAL UE 2003 2 324 595,33

SUÈDE	477 083,33	SIDA: déminage, sensibilisation aux mines et assistance aux victimes
PAYS-BAS	1 547 512,00	Halo Trust: déminage
CE	300 000,00	PNUD: LIS. L'enquête sera terminée et publiée par le PNUD en 2004

Érythrée

Superficie (terrestre): 121 320 km²

Capitale: Asmara (anciennement Asmera)

Monnaie: nakfa (ERN)

Population: 4 465 651 (estimation: juillet 2002)

PIB par habitant: parité de pouvoir d'achat — 710 USD (estimation: 2000)

Espérance de vie à la naissance:

- ensemble de la population: 56,57 ans
- hommes: 54,09 ans
- femmes: 59,13 ans (estimation: 2002)

Ressources naturelles: or, potasse, zinc, cuivre, sel, gisements potentiels de pétrole et de gaz naturel, pêche

Climat: zone désertique très chaude et sèche sur le littoral de la mer Rouge; frais et humide dans les hautes terres centrales (les précipitations peuvent atteindre 61 cm par an); semi-aride dans les collines et les bas plateaux occidentaux; les précipitations sont le plus abondantes entre juin et septembre, sauf dans la zone désertique du littoral

Relief: dominé par la prolongation des hautes terres éthiopiennes orientées du nord au sud, qui se terminent à l'est par une plaine côtière désertique, des collines au nord-ouest et des plaines légèrement onduyantes

Affectation des sols:

- terres arables: 3,87 %
- cultures permanentes: 0,02 %
- autres: 96,11 %

(estimation: 1998)

ÉTHIOPIE



Situation au regard de l'adhésion au traité de prohibition des mines terrestres

Signé

L'Éthiopie est confrontée à un important problème de contamination par les mines terrestres/engins non explosés à la suite des conflits successifs qui ont éclaté au cours des 70 dernières années. Le problème touche essentiellement les régions frontalières avec l'Érythrée, la Somalie et le Soudan. L'enquête sur l'impact des mines terrestres (cofinancée par la CE) est terminée. Elle donne une image détaillée de la menace représentée par les mines terrestres et les UXO dans le pays. Elle montre, entre autres, que 16 % des zones minées ont un impact élevé sur les communautés. L'assistance de la CE se concentrera sur ces communautés, ce qui correspond aux priorités de réhabilitation intégrée que s'est fixées le gouvernement, et soutiendra l'éducation aux risques des mines, ainsi que la délimitation et le marquage dans d'autres domaines de priorités.

L'Éthiopie a signé le traité de prohibition des mines terrestres, mais ne l'a pas encore ratifié. Selon le PNUD, l'Éthiopie s'est déjà entièrement acquittée des obligations lui incombant au titre du TPM. Ces efforts sont très importants, mais le besoin de ratification du TPM par le gouvernement d'Éthiopie reste une composante essentielle de la volonté d'éliminer la menace représentée par les MAT pour sa population. Le gouvernement entend suivre une approche de ratification régionale.

Des cas d'accidents liés aux mines terrestres et aux UXO continuent d'être signalés. Peu d'hôpitaux sont en mesure d'effectuer une opération chirurgicale d'urgence et la plupart des dispensaires dans les régions touchées par les mines n'ont pas la capacité d'administrer les soins d'urgence aux victimes de mines.

L'Éthiopie déclare ne pas produire de mines antipersonnel et n'en a pas importées depuis le renversement du régime de Mengistu en 1991. Le niveau et la composition des stocks de mines antipersonnel éthiopiennes ne sont pas connus avec précision, bien que les types de mines posées en Éthiopie aient été identifiés.

Éthiopie

Superficie (terrestre): 1 119 683 km²

Capitale: Addis-Abeba

Monnaie: birr (ETB)

Population: 67 673 031 (estimation: juillet 2002)

PIB par habitant: parité de pouvoir d'achat — 700 USD (estimation: 2001)

Espérance de vie à la naissance:

- ensemble de la population: 44,21 ans
- hommes: 43,36 ans
- femmes: 45,09 ans (estimation: 2002)

Ressources naturelles: petites réserves d'or, platine, cuivre, potasse, gaz naturel, énergie hydroélectrique

Climat: tropical, accompagné de mousson, avec de grandes variations dues à la topographie du pays

Relief: haut plateau; chaîne montagneuse au centre, séparée par la Great Rift Valley

Affectation des sols:

- terres arables: 9,9 %
- cultures permanentes: 0,65 %
- autres: 84,95 % (estimation: 1998)

DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: 3 228 868 EUR

TOTAL UE 2003	687 615,00	
AUTRICHE	200 000,00	CICR: assistance aux victimes
FINLANDE	147 718,00	Aide populaire norvégienne (NPA): programme d'action de lutte contre les mines
ALLEMAGNE	339 897,00	PNUD: don en nature (équipement) et soutien aux équipes de détection des mines à l'aide de chiens (MDD)

GUINÉE-BISSAU



Guinée-Bissau

Superficie (terrestre): 28 000 km²

Capitale: Bissau

Monnaie: franc de la Communauté financière africaine (XOF)

Remarque: l'autorité compétente est la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest; ancienne monnaie: peso guinéen (GWP)

Population: 1 345 479 (estimation: juillet 2002)

PIB par habitant: parité de pouvoir d'achat — 900 USD (estimation: 2001)

Espérance de vie à la naissance:

- ensemble de la population: 49,8 ans
- hommes: 47,47 ans
- femmes: 52,2 ans (estimation: 2002)

Ressources naturelles: pêche, bois, phosphates, bauxite, gisements de pétrole non exploités

Climat: tropical; globalement très chaud et humide; saison des pluies, de type mousson (de juin à novembre) accompagnée de vents du sud-ouest; saison sèche (de décembre à mai) pendant laquelle souffle l'harmattan (nord-est)

Relief: la côte est essentiellement constituée de basses plaines; la savane s'étend sur les plateaux de l'est du pays

Affectation des sols:

- terres arables: 10,67 %
- cultures permanentes: 1,78 %
- autres: 87,55 % (estimation: 1998)

Situation au regard de l'adhésion au traité de prohibition des mines terrestres

Ratifié

Le problème des mines terrestres et des engins non explosés en Guinée-Bissau découle essentiellement du conflit armé de la fin des années 90, mais un nombre important de mines est également l'héritage des troupes étrangères impliquées dans le conflit. Selon un rapport de 1998 élaboré par le service de l'action antimines des Nations unies (UNMAS), les mines ont surtout été utilisées dans cinq régions de la Guinée-Bissau: autour de l'aéroport, le long de la ligne de démarcation, autour de l'hôpital psychiatrique, le long de la frontière septentrionale avec le Sénégal et le long des grands axes routiers du sud du pays. Selon le rapport, 20 000 mines et autres engins non explosés étaient dénombrés à l'époque le long des anciennes lignes de front, c'est-à-dire dans une zone à forte densité de population de la capitale qui compte quelque 30 % de ses habitants.

Le centre de coordination de l'action antimines (CAAMI, Centro nacional de coordenação da acção anti-minas) a été institué en mars 2001 et un projet de plan d'action humanitaire sur les mines (PAAMI) a été préparé au début de 2001. Ce plan d'action avait pour objectif d'éliminer l'impact des mines terrestres et des UXO au Bissau d'ici à la fin de 2004 et dans les régions situées au sud et à l'est du pays d'ici au début de 2005.

Des accidents dus aux mines et aux UXO ont encore été signalés en 2003. Les capacités de soins et de rééducation des victimes de tels accidents sont fortement limitées en Guinée-Bissau, le système de soins de santé ayant fortement souffert du conflit de 1998/1999.

La Guinée-Bissau déclare n'avoir jamais produit de mines antipersonnel et ne disposer d'aucune installation de production. La Guinée-Bissau n'est pas connue en tant qu'exportateur de mines antipersonnel. Dans sa précédente stratégie pluriannuelle et sa programmation correspondante, la CE a soutenu la Guinée-Bissau dans les efforts déployés pour venir à bout de la contamination résiduelle.

DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: 2 735 171 EUR

TOTAL UE 2003

764 473,68

SUÈDE

164 473,68

SIDA: assistance aux victimes

CE

600 000,00

HI-F: déminage humanitaire dans la région de la capitale

MOZAMBIQUE



Situation au regard de l'adhésion au traité de prohibition des mines terrestres

Ratifié

Le problème des mines terrestres au Mozambique est essentiellement le résultat d'une guerre civile de vingt années qui s'est terminée en 1992. Conformément à la première enquête complète de l'impact des mines terrestres (LIS) du pays, qui a été publiée en août 2001, chaque partie du Mozambique ou presque subit les conséquences sociales et économiques négatives des mines terrestres et des engins non explosés (UXO).

Organisme gouvernemental semi-autonome faisant directement rapport au ministère des affaires étrangères, l'institut national du déminage (IND) coordonne toutes les actions de lutte contre les mines du pays. En dehors de son siège de Maputo, l'IND possède également un bureau régional à Beira (province de Sofala), qui couvre le centre du pays, et un autre à Nampula, qui dessert le nord. Un fonds national de déminage (Fundo Nacional de Desminagem, FUNAD) a été institué.

L'infrastructure sanitaire mozambicaine a fortement souffert de ces quelque trente années de conflit armé ainsi que des inondations de 2000 et est largement tributaire du financement international.

Le Mozambique a achevé la destruction de ses stocks de 37 318 mines antipersonnel le 28 février 2003, respectant ainsi le délai imposé par le traité.

Le programme national a été soutenu par la CE dans sa précédente stratégie pluriannuelle et la programmation correspondante. Le nombre de zones fortement touchées a été réduit à 2,5 % des communautés affectées. Selon l'OMT, «l'institut national de déminage a fait savoir en avril 2003 qu'il a réexaminé les informations extraites de l'enquête sur l'impact de mines terrestres de 2001 et a décidé de réduire son estimation des zones minées de 38 %, passant de 558 millions de mètres carrés à 346 millions de mètres carrés...».

Conformément aux exigences imposées par le TPM, un soutien plus important a été offert au Mozambique pour lui permettre d'éliminer la menace représentée par les MAT dans les communautés les plus touchées.

Mozambique

Superficie (terrestre): 784 090 km²

Capitale: Maputo

Monnaie: metical (MZM)

Population: 19 607 519 (estimation: juillet 2002)

PIB par habitant: parité de pouvoir d'achat — 900 USD (estimation: 2001)

Espérance de vie à la naissance:

- ensemble de la population: 35,46 ans
- hommes: 36,25 ans
- femmes: 34,65 ans (estimation: 2002)

Ressources naturelles: charbon, titane, gaz naturel, énergie hydroélectrique, tantale, graphite

Climat: tropical à subtropical

Relief: basses terres situées principalement sur le littoral, hautes terres au centre, hauts plateaux au nord-ouest, montagnes à l'ouest

Affectation des sols:

- terres arables: 3,98 %
- cultures permanentes: 0,29 %
- autres: 95,73 % (estimation: 1998)



© Sean Sutton/MAG

<<< MOZAMBIQUE

DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: 38 436 055 EUR

TOTAL UE 2003		
	7 079 159,38	
AUTRICHE	200 000,00	HI: programme de déminage
DANEMARK	2 328 398,40	Agence danoise pour le développement international (Danida): programme d'action de lutte contre les mines
ALLEMAGNE	1 150 000,00	Menschen gegen Minen (MgM): déminage à Limpopo
IRLANDE	550 000,00	Development Cooperation Ireland (DCI): déminage dans les provinces de Niassa et Inhambane
SUÈDE	877 192,98	SIDA: déminage, sensibilisation aux mines et assistance aux victimes
PAYS-BAS	973 568,00	<ul style="list-style-type: none"> • Aide populaire norvégienne (NPA): déminage • Halo Trust: déminage
CE	1 000 000,00	<p>PNUD — Renforcement des capacités: ce projet a pour objectif de développer une capacité nationale durable au sein de l'institut national du déminage (IND). Les priorités d'activité du projet seront: i) l'amélioration de la planification et de l'évaluation par l'introduction de techniques utilisées dans le secteur du développement en général; ii) lancement et mise en œuvre d'un nouveau programme national de sensibilisation aux mines; et iii) formation et renforcement des capacités de contrôle de qualité dans le sud du pays</p>



© Mine Action Information Centre — James Madison University

SÉNÉGAL



Sénégal

Superficie (terrestre): 192 000 km²

Capitale: Dakar

Monnaie: franc de la Communauté financière africaine (XOF). L'autorité responsable de la monnaie est la Banque centrale des pays de l'Afrique de l'Ouest

Population: 10 589 571 (estimation: 2002)

PIB par habitant: parité de pouvoir d'achat — 1 580 USD (estimation: 2001)

Espérance de vie à la naissance:

ensemble de la population:

- 62,93 ans (estimation: 2002)
- hommes: 61,29 ans
- femmes: 64,61 ans

Ressources naturelles: pêche, phosphates, minerais de fer

Climat: tropical chaud et humide. La saison des pluies (de mai à novembre) est accompagnée de vents forts de sud-est. La saison sèche (de décembre à avril) est caractérisée par de fortes chaleurs et le vent harmattan

Relief: principalement des plaines et des petites collines qui se transforment, dans le sud-est, en des massifs et des vallonnements

Affectation des sols:

- terres arables: 11,58 %
- cultures permanentes: 0,19 %
- autres: 88,23 % (estimation: 1998)

Situation au regard de l'adhésion au traité de prohibition des mines terrestres

Ratifié

La zone bordant la frontière avec la Guinée-Bissau est la plus truffée de mines. Les deux régions de Ziguinchor et de Kolda, dans la province de Casamance, sont contaminées. La zone la plus minée est celle de Niaguis, Nyassa, au sud de la Casamance. Le problème des mines nuit sérieusement au développement économique de la Casamance. Il a des répercussions sur l'agriculture, la pêche, le transport des marchandises et des services et sur le tourisme. La présence de mines freine l'effort des donateurs et des ONG dans la région.

Des fonds du FED seront affectés en 2005-2007 à l'éducation aux risques des mines et au déminage. Le montant prévu devrait libérer le Sénégal de son problème de mines.

Le Sénégal déclare n'avoir jamais produit, transféré ou stocké des mines antipersonnel. En septembre 2002, le Sénégal a annoncé qu'il n'autorisera ni le transit ni le stockage de mines antipersonnel sur son territoire.

Dans la déclaration de Banjul du 26 décembre 1999, le gouvernement sénégalais et le mouvement des forces démocratiques de Casamance (MDFC) se sont engagés à ne plus utiliser de mines antipersonnel terrestres, mais des informations faisant état de l'usage continu de MAT et de mines antivéhicule ont été enregistrées jusqu'au début de 2001.

DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: 380 674 EUR

TOTAL UE 2003

114 000,00

FRANCE

114 000,00

HI: Subvention pour un projet de sensibilisation aux risques des mines dans la province de Casamance

SOMALIE



Somalie

Superficie (terrestre): 627 337 km²

Capitale: Muqdisho

Monnaie: shilling somalien (SOS)

Population: 7 753 310 (estimation: juillet 2002)

PIB par habitant: parité de pouvoir d'achat — 550 USD (estimation: 2001)

Espérance de vie à la naissance:

- ensemble de la population: 46,96 ans
- hommes: 45,33 ans
- femmes: 48,65 ans (estimation: 2002)

Ressources naturelles: uranium et gisements — en grande partie non exploités — de minerai de fer, étain, gypse, bauxite, cuivre, sel

Climat: principalement désertique; de décembre à février, mousson du nord-est: températures modérées dans le nord et caniculaires dans le sud; de mai à octobre, mousson du sud-ouest: chaleur torride dans le nord et températures élevées dans le sud; précipitations irrégulières, périodes très chaudes et humides (tangambili) entre les moussons

Relief: plateau en grande partie monotone, parfois onduoyant, bordé de collines au nord

Affectation des sols:

- terres arables: 1,66 %
- cultures permanentes: 0,04 %
- autres: 98,3 % (estimation: 1998)

Situation au regard de l'adhésion au traité de prohibition des mines terrestres

Pas d'adhésion

Selon un rapport des Nations unies, entre 1,2 et 2 millions de mines terrestres ont été posées sur le territoire de la Somalie depuis 1997, ce qui empêche la libre circulation, le commerce et l'accès à l'aide humanitaire.

La Somalie centrale et méridionale est fortement contaminée par les mines terrestres et les engins non explosés. Les districts de Galguduud, Bakool, Bay, Hiran et la région du Bas-Juba sont les plus affectés. Le conflit, qui a touché la plus grande partie de la Somalie (en dehors du Somaliland), a sérieusement gêné les efforts de lutte contre les mines. Bien qu'imprécises et non détaillées, des accusations d'usage continué de mines terrestres sont toujours portées à l'encontre de la Somalie.

La LIS cosponsorisée par la CE qui a été réalisée au Somaliland révèle un impact élevé des mines dans 45 communautés (13 % des zones touchées). Dans le reste du pays, les opérations, y compris les enquêtes, restent difficiles. Dans sa précédente stratégie pluriannuelle et sa programmation correspondante, la CE a soutenu des actions de lutte contre les mines dans différentes parties du pays, notamment des actions de déminage et des études.

À titre complémentaire et sur la base de la valeur ajoutée grâce aux fonds du FED, le maintien du soutien est prévu sous la stratégie CE 2005-2007 dans le but de fournir une assistance aux victimes des mines.

Selon le réseau pour la paix et le respect des droits de l'homme, il n'existe en Somalie aucun programme spécial pour les survivants des mines terrestres. L'infrastructure sanitaire du pays est très pauvre et les rares hôpitaux existants disposent d'un personnel très restreint et d'équipements de piètre qualité.

Bien que la Somalie ne produise pas de mines terrestres, la présence de stocks importants de ces engins entre les mains des milices et de particuliers est redoutée. Les mines tant antipersonnel qu'antivéhicule existent en abondance en Somalie et peuvent s'acheter sur les marchés d'armements à Mogadishu et dans d'autres villes.

DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: 12 092 034 EUR

TOTAL UE 2003	864 350,00	
DANEMARK	269 179,00	Groupe danois de déminage (GDD): programme d'action de lutte contre les mines
FINLANDE	137 726,00	Halo Trust: déminage au Somaliland, Puntland
PAYS-BAS	457 445,00	Halo Trust: déminage au Somaliland

SOUDAN



Situation au regard de l'adhésion au traité de prohibition des mines terrestres

Ratifié

Des problèmes graves à concentration locale sont la conséquence des MAT au Soudan (Soudan méridional, monts Nuba, rive méridionale du Nil bleu, Soudan oriental et Darfour). Une étude préliminaire/LIS sur les MAT a été réalisée dans le cadre de l'initiative de paix («Planning for peace») qui a été financée par la CE. Dans la perspective d'un accord de paix global, l'action de lutte contre les mines deviendra une priorité importante pour la reconstruction et la réhabilitation, étant donné que la possibilité de retour au pays des quatre millions de PDI dépendra partiellement de la sécurité en termes de mines. Les modèles de migration des communautés pastorales au sud et à l'ouest du Soudan ayant également subi les effets négatifs des mines terrestres, le déminage sera une activité cruciale dans le contexte de la restauration de l'autosubsistance des nomades du Sud.

L'assistance prédominante de la CE est offerte dans le cadre de projets liés à la sécurité alimentaire [rétablissement de la production agricole et de la capacité de commercialisation (voies d'arrivée)], ainsi qu'au titre des secteurs hors concentration (renforcement des capacités des ressources locales pour la détection des mines et le déminage).

Dans sa précédente stratégie pluriannuelle et la programmation correspondante, la CE a soutenu le déminage, la sensibilisation et la signature par les acteurs non étatiques d'un «acte d'engagement» à renoncer à l'utilisation de MAT dans le cadre de l'Appel de Genève.

La part du financement en provenance des ressources du FED qui sera affectée à l'action de lutte contre les mines lorsque la coopération aura repris est encore inconnue. La planification est toujours en cours à ce stade. Sur la base de la complémentarité et compte tenu de la valeur ajoutée avérée, la CE soutiendra également des besoins semblables à ceux qui ont été définis lors des missions d'évaluation menées conjointement par la Banque mondiale et le PNUD.

Les survivants des mines terrestres auraient accès à un traitement médical gratuit dans les hôpitaux publics et les hôpitaux des ONG installés au Soudan. D'une manière générale cependant, l'assistance dont disposent les survivants des mines terrestres auprès du gouvernement comme des ONG est irrégulière et insuffisante pour traiter l'ampleur du problème. Les années de guerre ont porté un préjudice sérieux au système de soins de santé et il n'est pas rare que les installations médicales les plus proches pour de nombreuses personnes vivant dans des zones éloignées se situent à des journées de voyage. Dans les monts Nuba, il n'y aurait qu'un seul médecin pour 300 000 personnes et les assistants médicaux sont insuffisamment formés ou équipés pour traiter des patients traumatisés.

Le Soudan a déclaré à de nombreuses reprises, ces dernières années, qu'il ne produit, n'importe, n'exporte ni ne stocke de mines antipersonnel. Il soutient que toutes les mines récoltées en cours de déminage et toutes les mines confisquées aux forces rebelles ont été détruites.

>>>

Soudan

Superficie (terrestre): 2,376 millions de km²

Capitale: Khartoum

Monnaie: dinar soudanais (SDD)

Population: 37 090 298 (estimation: juillet 2002)

PIB par habitant: parité de pouvoir d'achat — 1 360 USD (estimation: 2001)

Espérance de vie à la naissance:

- ensemble de la population: 57,33 ans
- hommes: 56,22 ans
- femmes: 58,5 ans (estimation: 2002)

Ressources naturelles: pétrole; petits gisements de minerai de fer, cuivre, minerai de chrome, zinc, tungstène, mica, argent, or, énergie hydroélectrique

Climat: tropical dans le sud; aride et désertique dans le nord; saison des pluies d'avril à octobre

Relief: plaines en grande partie monotones, sans relief; zones montagneuses dans l'est et l'ouest

Affectation des sols:

- terres arables: 7,03 %
- cultures permanentes: 0,08 %
- autres: 92,89 % (estimation: 1998)

<<< SOUDAN

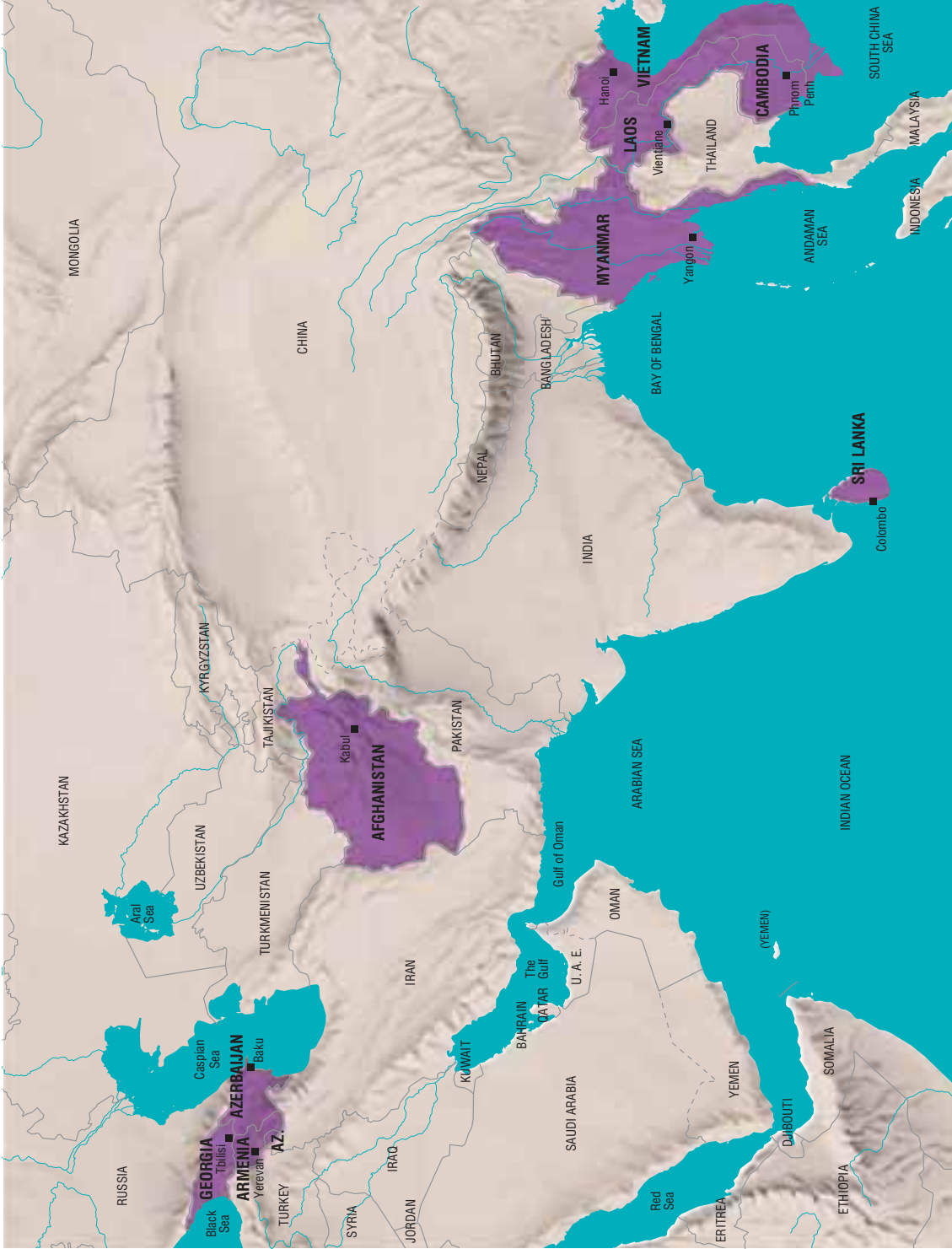
DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: 4 335 261 EUR

TOTAL UE 2003		4 586 904,00
DANEMARK	538 358,00	Folkekirkens Nødhjælp (FKN): programme de lutte contre les mines
ALLEMAGNE	400 000,00	<ul style="list-style-type: none"> • UNMAS: soutien à l'Office national de lutte contre les mines (NMAO) • UNMAS: soutien de trois équipes d'étude technique
ITALIE	102 285,00	UNMAS: soutien de la lutte d'urgence contre les mines
CE	3 546 261,00	<ul style="list-style-type: none"> • LMA-UK: lutte d'urgence contre les mines dans les monts Nuba: réduction de l'impact direct et indirect des mines terrestres sur la population civile en garantissant l'accès sans danger aux principales localités du pays grâce à des activités de déminage; renforcement des capacités des ONG locales spécialisées dans le déminage • LMA-UK: phase du SLIRI II: le projet SLIRI vise à établir un réseau d'information complet dans toutes les régions du Soudan potentiellement affectées par les mines afin d'accéder à des informations précises sur les mines terrestres et les UXO. Ces réseaux de collecte d'informations interconflits recueillent des informations utiles sur les mines terrestres individuelles et sur les incidents déclenchés par des UXO impliquant des êtres humains ou du bétail, ou des zones de champs de mines confirmés et de terres inutilisées par suite de la présence réelle ou suspectée de mines terrestres • UNMAS: étude technique: les équipes d'étude technique examineront les grands axes routiers et toutes les zones dangereuses connues (marquées comme telles dans la base de données de l'IMSMA) de la région et confirmeront ou démentiront la présence de mines de façon à pouvoir coupler des objectifs de déminage précis au suivi des données



© Christophe Cox/AP/PO

Asie



DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: 274 945 EUR

TOTAL UE 2003	53 950,43	
SLOVÉNIE	53 950,43	Contributions au profit de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie: <ul style="list-style-type: none">• Fonds du ministère des affaires étrangères: action générale de lutte contre les mines• Fonds du ministère de la défense: action générale de lutte contre les mines• Fonds du ministère de la santé: action générale de lutte contre les mines

ARMÉNIE



Situation au regard de l'adhésion au traité de prohibition des mines terrestres

Pas d'adhésion

L'Arménie n'a pas adhéré au traité de prohibition des mines terrestres de 1997 et a réitéré sa volonté de n'adhérer au traité que si l'Azerbaïdjan accepte de le faire.

Aucune statistique officielle ne permet de connaître le nombre de victimes des mines terrestres en Arménie. Le comité national arménien de l'ICBL compile et contrôle actuellement une base de données sur les accidents liés aux mines terrestres en Arménie.

D'une manière générale, l'Arménie dispose d'une base technique et matérielle adéquate ainsi que d'un personnel qualifié pour fournir une assistance médicale spécialisée, produire des prothèses et assurer la rééducation et la réinsertion des survivants de mines terrestres. L'Arménie dispose également d'un vaste réseau d'installations de soins de santé, mais sa capacité à traiter les besoins des survivants des mines terrestres est limitée par un manque de ressources adéquates.

Dans sa précédente stratégie pluriannuelle et la programmation correspondante, la CE a soutenu l'Arménie par un programme intégré incluant une enquête sur les impacts des mines terrestres, une étude technique, la formation et l'assistance au centre national de déminage arménien, l'éducation aux risques des mines et l'assistance aux victimes. L'enquête devrait fournir une indication précise du niveau d'impact et des priorités en découlant.

Une autre assistance de la CE peut être envisagée à condition que l'Arménie prenne les mesures nécessaires pour adhérer au TPM.

Arménie

Superficie (terrestre): 29 800 km²

Capitale: Erevan

Monnaie: dram (AMD)

Population: 2 991 360

note: le premier recensement en Arménie depuis l'indépendance a été conduit en octobre 2001 (estimation juillet 2004)

PIB par habitant: parité de pouvoir d'achat — 3 500 USD (estimation 2003)

Espérance de vie à la naissance:

- ensemble de la population: 72,23 ans
- femmes: 75,36 ans (estimation 2004)
- hommes: 67,73 ans

Ressources naturelles: petits dépôts d'or, cuivre, molybdène, zinc, alumine

Climat: étés continentaux et chauds de montagne, hivers froids

Relief: zone de plateaux et de relief en altitude; peu de terre forestière; rivières à flux rapide, terre arable de bonne productivité dans la vallée de la rivière Aras

Affectation des sols:

- terres arables: 17,55 %
- cultures permanentes: 2,3 %
- autres: 80,15 % (2001)

DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: Aucune dépense antérieure

TOTAL UE 2003		1 400 000,00
CE	1 400 000,00	PNUD: LIS: ce projet se compose d'un programme intégré incluant une étude d'impact des mines terrestres, une étude technique, la formation et l'assistance technique au centre national de déminage arménien, l'éducation aux risques des mines et l'assistance aux victimes

AZERBAÏDJAN



Situation au regard de l'adhésion au traité de prohibition des mines terrestres

Pas d'adhésion

Le problème des mines terrestres de l'Azerbaïdjan découle en grande partie du conflit qui a opposé le pays à l'Arménie entre 1988 et 1994. Les dépôts de munitions abandonnées et d'engins non explosés (UXO) constituent cependant aussi une menace considérable.

Dans le cadre de la campagne azerbaïdjanaise de prohibition des mines terrestres (AzCBL) menée en 2002 et 2003, diverses activités ont été organisées pour soutenir l'interdiction des mines antipersonnel.

Dans sa précédente stratégie pluriannuelle et la programmation correspondante, la CE a soutenu le renforcement de capacités, le déminage, l'éducation aux risques des mines et une LIS qui vient d'être clôturée. La LIS confirme la grande importance du problème tout en soulignant le faible pourcentage (2,1 %) de communautés fortement affectées. Parmi ces communautés, 900 sont actuellement accessibles aux autorités azéries. Une capacité efficiente, efficace et appréciée a été créée au sein de l'ANAMA. Ses priorités visent les communautés fortement touchées par les MAT. La fourniture de l'équipement essentiel pourrait accélérer le rythme actuel du déminage des zones ou communautés à haut niveau d'impact.

À cette fin, la CE soutiendra l'assistance aux victimes, la sensibilisation aux mines, le marquage et la délimitation des champs de mines ainsi que le déminage mécanique. Un soutien plus poussé peut être envisagé si l'Azerbaïdjan s'engage à prendre les mesures nécessaires pour adhérer au traité de prohibition des mines terrestres.

L'Azerbaïdjan ne produit pas de mines antipersonnel, n'en exporte pas et n'autorise pas leur transfert sur le territoire sous son contrôle. Son stock de mines terrestres est un héritage de l'ère soviétique, mais le nombre de mines et leurs types sont inconnus. Des mines terrestres ont été utilisées par toutes les parties dans le conflit du Nagorno-Karabakh et de manière sporadique après la signature de l'armistice en mai 1994.

Azerbaïdjan

Superficie (terrestre): 86 100 km²

Capitale: Bakou

Monnaie: manat d'Azerbaïdjan (AZM)

Population: 7 798 497 (estimation: juillet 2002)

PIB par habitant: parité de pouvoir d'achat — 3 300 USD (estimation: 2002)

Espérance de vie à la naissance:

- ensemble de la population: 63,06 ans
- hommes: 58,8 ans
- femmes: 67,53 ans (estimation: 2002)

Ressources naturelles: pétrole, gaz naturel, minerai de fer, métaux non ferreux, alumine

Climat: sec, semi-aride dans la steppe

Relief: grande plaine de Koura-Araxe (Kur-Araz Ovaligi), dont la majeure partie est située en dessous du niveau de la mer, bordée par le Grand Caucase au nord et le Haut-Karabakh (Qarabag Yaylasi) à l'ouest; Bakou est située dans la péninsule d'Abseron (Abseron Yasaqligi) qui avance dans la mer Caspienne

Affectation des sols:

- terres arables: 19,31 %
- cultures permanentes: 3,04 %
- autres: 77,65 % (estimation: 1998)

DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: 2 820 636 EUR

TOTAL UE 2003	2 200 000,00	
ITALIE	200 000,00	PNUD: soutien à l'action locale de lutte contre les mines
PAYS-BAS	650 000,00	Halo Trust: déminage
CE	1 350 000,00	PNUD: renforcement des capacités de lutte contre les mines et déminage: ce projet a pour principal objectif de permettre à l'Agence nationale d'Azerbaïdjan pour les actions antimines (ANAMA) d'acquérir des aptitudes, des connaissances et des ressources durables de façon à pouvoir réduire la superficie des terres contaminées par les mines/UXO et les accidents liés à ceux-ci de la manière la plus adéquate possible en stimulant ainsi l'économie locale

GÉORGIE



Géorgie

Superficie (terrestre): 69 700 km²

Capitale: Tbilissi

Monnaie: lari (GEL)

Population: 4 960 951

(estimation: juillet 2002)

PIB par habitant: parité de pouvoir d'achat —
3 100 USD (estimation: 2001)

Espérance de vie à la naissance:

- ensemble de la population: 64,67 ans
- hommes: 61,19 ans
- femmes: 68,32 ans (estimation: 2002)

Ressources naturelles: forêts, énergie hydroélectrique, réserves de manganèse, minerai de fer, cuivre, petits gisements de pétrole et de charbon; le climat et le sol des régions côtières permettent de cultiver du thé et des agrumes

Climat: chaud et agréable; de type méditerranéen sur le littoral de la mer Noire

Relief: principalement montagneux, avec le Grand Caucase au nord et le Petit Caucase au sud; les basses terres de la Colchide (Kolkhet'is Dablobi) s'ouvrent sur la mer Noire à l'ouest; le bassin du fleuve Mtkvari se situe à l'est; le sol est fertile dans les plaines inondables de la vallée du fleuve ainsi que dans les contreforts des basses terres de Colchide

Affectation des sols:

- terres arables: 11,21 %
- cultures permanentes: 4,09 %
- autres: 84,7 % (estimation: 1998)

Situation au regard de l'adhésion au traité de prohibition des mines terrestres

Pas d'adhésion

La Géorgie n'a pas adhéré au traité de prohibition des mines terrestres, mais a souvent exprimé son soutien en faveur d'une interdiction globale des mines antipersonnel. Des informations faisant mention de l'usage de mines antipersonnel par les forces militaires géorgiennes continuent de circuler, bien que les autorités les démentent fortement. L'OTAN a accepté de fournir une assistance au déminage autour des sites militaires géorgiens et des anciennes bases militaires soviétiques.

La question des mines terrestres n'est pas une priorité humanitaire en Géorgie, et les organisations existantes impliquées couvrent déjà la plus grande partie des besoins, en particulier dans la région d'Abkhazie. En conséquence, la lutte antimines ne fait pas partie des priorités stratégiques pour faire progresser le développement économique et social de la Géorgie. Les actions de déminage constitueront une partie des programmes de reconstruction dans le cadre de la prévention des conflits, de la résolution de ceux-ci et de la réhabilitation postconflit afin de rétablir des conditions de vie et de travail normales.

Abkhazie/Géorgie

À la suite du conflit qui a ravagé la région d'Abkhazie, un nombre inconnu de mines terrestres et d'engins non explosés se trouvent sur les terres abkhazes ainsi qu'à la frontière entre la Géorgie et l'Abkhazie. Ils affectent aussi bien les résidents abkhazes que les PDI qui vivent dans la région de Zugdidi et exercent diverses activités économiques à la frontière. Aucune mine ayant un rapport avec le conflit n'a pu être trouvée du côté géorgien de la frontière entre l'Abkhazie et la Géorgie. L'assistance de la CE pour la sensibilisation aux mines et pour la délimitation et le marquage des champs de mines est envisagée à des fins humanitaires en Abkhazie/Géorgie. Un renforcement du soutien peut être envisagé si la Géorgie prend les mesures nécessaires pour adhérer au traité de prohibition des mines.

DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: 4 623 849 EUR

TOTAL UE 2003	750 000,00	
LUXEMBOURG	450 000,00	Contribution du Luxembourg à, entre autres, la destruction d'UXO dans l'ancienne base militaire soviétique de Vasiani. Superficie couverte: 10 000 ha. Coût total: 525 000 EUR. Il s'agit d'un projet visant la réhabilitation d'anciennes bases militaires soviétiques. Coût total du projet: 1 254 400 EUR
PAYS-BAS	300 000,00	Halo Trust: déminage

DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: 300 000 EUR



© Mine Action Information Centre — James Madison University

AFGHANISTAN



Afghanistan

Superficie (terrestre): 647 500 km²

Capitale: Kaboul

Monnaie: afghani (AFA)

Population: 27 755 775 (estimation: juillet 2002)

PIB par habitant: parité de pouvoir d'achat — 800 USD (estimation: 2000)

Espérance de vie à la naissance:

- ensemble de la population: 46,6 ans
- hommes: 47,32 ans
- femmes: 45,85 ans (estimation: 2001)

Ressources naturelles: gaz naturel, pétrole, charbon, cuivre, chromite de fer, talc, barytes, soufre, plomb, zinc, minéral de fer, sel, pierres précieuses et semi-précieuses

Climat: aride à semi-aride; hivers froids et étés très chauds

Relief: montagnes escarpées, pour l'essentiel; plaines dans le nord et le sud-ouest

Affectation des sols:

- terres arables: 12,13 %
- cultures permanentes: 0,22 %
- autres: 87,65 % (estimation: 1998)

Situation au regard de l'adhésion au traité de prohibition des mines terrestres

Ratifié

L'Afghanistan reste un des pays les plus touchés par les mines et les engins non explosés, ce qui est le résultat de plus de vingt années de conflits armés. Les mines terrestres et les UXO sont éparpillés indifféremment sur la plus grande partie du territoire, affectant la quasi-totalité des régions, ce qui rend l'environnement dangereux, empêche le retour au pays des réfugiés et contribue à l'insécurité alimentaire et à tous les problèmes connexes.

En 2003, le programme d'action antimines de l'ONU en Afghanistan (MAPA), le coordinateur du programme d'action humanitaire de lutte contre les mines dans le pays, a formulé un plan d'action stratégique afin d'éliminer toutes les mines dans un délai de dix ans. Coût estimé: 700 millions de dollars.

L'Afghanistan n'a jamais produit de mines terrestres. Le niveau et la composition des stocks de mines antipersonnel des autorités afghanes sont toujours inconnus. Le ministère de la défense recherche une aide technique et financière pour procéder à l'évaluation et à la destruction des réserves. Un nombre inconnu de mines terrestres se trouve entre les mains des seigneurs de la guerre et des milices dans diverses régions.

Dans sa précédente stratégie pluriannuelle et la programmation correspondante, la CE a soutenu un financement à grande échelle. La CE a également financé une LIS qui doit être clôturée à la fin de 2004. Des données sur les impacts sont transmises aux centres régionaux d'action antimines. Les priorités des zones à impact élevé devraient être mieux définies à partir de 2005 sur la base de résultats de la LIS.

Le niveau de financement annuel de 10 millions d'euros devrait permettre de maintenir la ligne budgétaire géographique. Quant à la ligne budgétaire des MAT, elle continuera à soutenir l'Afghanistan en ce qui concerne l'assistance aux victimes et la destruction des réserves.

Les soins de santé en Afghanistan sont fortement affectés et une grande partie de l'infrastructure sanitaire est endommagée. Selon l'Organisation mondiale de la santé, 65 % des Afghans n'ont pas accès aux installations de soins et 20 % des districts ne disposeraient pas de telles installations. De nombreuses victimes des mines risquent de mourir avant d'atteindre un établissement médical.

DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: 74 098 603 EUR

TOTAL UE 2003		26 328 877,74
AUTRICHE	104 453,00	MAG: soutien technique à l'organisation pour le déminage et la réhabilitation de l'Afghanistan (OMAR)
BELGIQUE	200 000,00	UNMAS Trust Fund: soutien à l'action antimines au profit des victimes. Service public fédéral des affaires étrangères (direction générale de la coopération au développement); contribution financière. UNMAS: déminage, renforcement des capacités, assistance aux victimes et prévention >>>

<<< AFGHANISTAN		
DANEMARK	2 035 072,10	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe danois de déminage (GDD): programme d'action de lutte contre les mines — 2^e acompte sur un don de 34,5 millions de DKK • UNMAS: programme d'action antimines
FINLANDE	1 000 000,00	UNMAS: déminage
ALEMAGNE	4 624 684,00	<ul style="list-style-type: none"> • UNMAS/Centre pour les chiens détecteurs de mines (MDC): frais d'exploitation • Medico International/Organisation pour le déminage et la réhabilitation de l'Afghanistan (OMAR): frais d'exploitation de deux équipes de déminage mécanique et de deux équipes de déminage manuel • UNMAS/UN — Centre des actions contre les mines des Nations unies pour l'Afghanistan (Unmaca)/Consultants techniques afghans (ATC): frais de fonctionnement de trois équipes de déminage mécanique, de six équipes de déminage manuel et de huit équipes spécialisées dans les DGE • Ambassade d'Allemagne à Kaboul/MDC: dernier versement au profit de la construction d'une clinique vétérinaire sur le site du MDC • UNMAS/Unmaca: salaire des 119 membres du personnel local • IHS/MDC: mise à disposition de chiens détecteurs de mines • IHS/MDC: détachement au MDC d'experts allemands en déminage • CICR: trois projets d'assistance (kinésithérapie, équipement et personnel qualifié) à des centres d'appareillage et d'orthopédie au profit des victimes des mines terrestres
POLOGNE	270 000,00	<ul style="list-style-type: none"> • Coût de recrutement de seize démineurs dans le cadre de l'opération «Vivre la liberté» • Contribution en nature: une zone de 720 hectares de la base militaire de Bagram en Afghanistan a été contrôlée et débarrassée des mines et des engins non explosés
ESPAGNE	144 361,00	<ul style="list-style-type: none"> • Centro internacional de desminado (CID — centre international de déminage): séminaire de formation de six semaines sur le déminage humanitaire au profit de 27 étudiants afghans • Contribution en nature: en marge de la force d'assistance de sécurité internationale (ISAF), l'armée espagnole a déployé deux groupes de démineurs pour sécuriser les routes et les zones d'action des forces multinationales
SUÈDE	1 540 570,17	SIDA: déminage, sensibilisation aux mines et assistance aux victimes
PAYS-BAS	1 468 561,00	<ul style="list-style-type: none"> • Halo Trust: déminage • UNMAS: programme d'action de lutte contre les mines pour l'Afghanistan: lutte intégrée contre les mines, coordination et renforcement des capacités
ROYAUME-UNI	2 941 176,47	UNMAS: déminage
CE	12 000 000,00	UNMAS: lutte intégrée contre les mines: les objectifs de ce programme sont les suivants: soutenir des projets de reconstruction financés par la CE par le biais d'activités de déminage; réduire la menace représentée par les mines et les autres engins non explosés dans les régions afghanes infestées par des mines afin de garantir le retour au pays en toute sécurité des réfugiés et des personnes déplacées et permettre la reprise des activités économiques essentielles dans le pays; fournir une formation et coordonner la lutte contre les mines par l'intermédiaire du centre des actions contre les mines pour l'Afghanistan (MACA)

DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: 25 565 EUR

TOTAL UE 2003	40 000,00	
FRANCE	40 000,00	HI: subventions pour un soutien aux formateurs locaux



© Mine Action Information Centre – James Madison University

MYANMAR (BIRMANIE)



Situation au regard de l'adhésion au traité de prohibition des mines terrestres

Pas d'adhésion

Les MAT posées à grande échelle par les forces gouvernementales et les groupes ethniques armés ont mutilé et tué non seulement des combattants ennemis, mais aussi des membres de leurs propres troupes, des civils et des animaux.

Neuf des quatorze États et divisions du Myanmar sont infestés par les mines, la plus forte concentration se trouvant dans l'Est. L'armée du Myanmar pose des mines à proximité de zones d'activité civile afin, dit-on, d'empêcher le retour dans leur village natal de personnes évincées par la force lors des campagnes de contre-insurrection. Les zones bordant la Thaïlande, une grande partie de la frontière entre le Bangladesh et le Myanmar et certaines régions de la frontière entre l'Inde et le Myanmar sont également minées.

Aucun marquage systématique des champs de mines n'est effectué au Myanmar. Dans certains cas, les victimes des mines ont perçu certains indices tels que des cadavres, des croix découpées dans des arbres, des morceaux de mines et de fils ou d'autres mises en garde vagues.

Bien que les dégâts causés par les mines terrestres semblent augmenter, en particulier ces cinq à six dernières années, le nombre total d'accidents survenus au Myanmar reste inconnu, vu qu'il est toujours difficile de procéder à une collecte systématique des données. La disponibilité des soins médicaux dépend de l'endroit où se produit l'accident. Lorsqu'ils ont reçu les soins d'urgence, les survivants des mines terrestres de la partie orientale du pays sont hospitalisés pour la plupart en Thaïlande. L'assistance aux survivants reste marginale en raison de l'état de décadence et de la précarité du système médical du Myanmar.

Aucune activité de déminage humanitaire n'a été mise en œuvre au Myanmar. Dans le Karen, un groupe de villageois a procédé lui-même au déminage en servant d'un simple détecteur de métaux de qualité ordinaire et d'un râteau. Plusieurs groupes de rebelles disposent d'équipements de détection de mines.

Le Myanmar produit au minimum trois types de mines antipersonnel, mais ce pays ne semble pas avoir importé ou exporté récemment de mines antipersonnel. Il n'existe aucune information officielle sur les types et les quantités de mines antipersonnel en stock.

Dans sa précédente stratégie pluriannuelle et la programmation correspondante, la CE a soutenu le CICR dans un projet d'assistance aux victimes et de sensibilisation/éducation aux risques des mines au Myanmar. Le projet n'est pas encore terminé.

La poursuite éventuelle du projet doit être évaluée à la fin de celui-ci. Les fonds nécessaires à cette fin sont réservés dans le cadre de la nouvelle stratégie pluriannuelle de la CE

>>>

Myanmar/Birmanie

Superficie (terrestre): 678 500 km²

Capitale: Yangon / Rangoon

Monnaie: kyat (MMK)

Population: 42 720 196

note: les estimations pour ce pays prennent en considération les effets de la mortalité excédentaire dus au SIDA; cela peut aboutir à une plus faible espérance de vie, à une mortalité infantile et à des taux de mortalité plus élevés, à de plus faibles taux de croissance démographique, et à des changements dans la répartition de la population par âge et sexe, par rapport à ce qui pourrait être constaté dans une situation «normale» (estimation juillet 2004)

PIB par habitant: parité de pouvoir d'achat — 1 800 USD (estimation 2003)

Espérance de vie à la naissance:

- ensemble de la population: 56,01 ans
- femmes: 57,9 ans (estimation 2004)
- hommes: 54,22 ans

Ressources naturelles: pétrole, bois, étain, antimoine, zinc, cuivre, tungstène, plomb, charbon, marbre, chaux, pierres précieuses, gaz naturel, hydroélectricité

Climat: mousson tropicale; étés nuageux, pluvieux, chauds, humides (mousson de sud-ouest, juin à septembre); précipitations moins nuageuse et limitées, températures douces, une humidité faible pendant l'hiver (mousson nord-est, décembre à avril)

Relief: plaines centrales encerclées par des reliefs aux pentes escarpées

Affectation des sols:

- terres arables: 15,19 %
- cultures permanentes: 0,97 %
- autres: 83,84 % (estimation 2001)

ASIE – PACIFIQUE

<<< MYANMAR (BIRMANIE)

DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: Aucune dépense antérieure

TOTAL UE 2003	700 000,00	
CE	700 000,00	<ul style="list-style-type: none">• CICR: lutte intégrée contre les mines: le principal objectif est de garantir aux victimes des mines du Myanmar un traitement par appareillage adéquat. Les objectifs complémentaires seront, entre autres, les suivants: promouvoir la conformité avec le droit humanitaire international et le respect de la population civile par les parties concernées; lancer un programme de sensibilisation aux mines au niveau des communautés; fournir des équipements et assurer la formation• HI F: assistance aux victimes des mines/réhabilitation des personnes handicapées/ sensibilisation et formation aux risques des mines auprès des populations réfugiées — l'est du pays, dans les zones limitrophes de la Thaïlande (dont la plupart des réfugiés sont originaires) est fortement miné et des personnes touchées par les mines arrivent périodiquement dans les camps. L'éducation aux risques des mines est donc essentielle dans l'éventualité d'un retour de ces réfugiés au Myanmar



© Norwegian People's Aid

CAMBODGE



Situation au regard de l'adhésion au traité de prohibition des mines terrestres

Ratifié

Le Cambodge compte parmi les pays du monde les plus touchés par les MAT et les UXO, bien que les statistiques d'accidents aient baissé jusqu'au seuil de 85 % par an environ. Les 24 provinces du pays sont toutes touchées et la surface suspectée d'être minée représente à peu près 2,5 % de la superficie totale du pays. En 2002, 98 % des victimes des mines étaient des civils. L'accès des habitants des zones rurales aux ressources de première nécessité et aux installations telles que l'eau, les routes, les ponts et la terre cultivable est limité et dangereux.

L'Autorité cambodgienne d'assistance aux victimes et de lutte contre les mines (CMAA) a été instituée par arrêté royal en septembre 2000. Le CMAA est l'organisme de coordination et de planification de l'action de lutte contre les mines au Cambodge.

En 2002, le CMAA a préparé un plan d'action antimines qui doit être intégré dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Il a également élaboré les lignes directrices d'une politique de développement d'une stratégie antimines à long terme, notamment le plan quinquennal des activités de lutte contre les mines. Le CMAA a, en outre, aidé les opérateurs d'action antimines à former un groupe de travail pour la sensibilisation aux mines et à développer un plan stratégique de sensibilisation aux mines. Le CMAA a aussi lancé une série de discussions sur la façon de procéder pour réduire la taille des régions suspectées.

Des discussions sur l'«absence de progrès» dans la réduction du nombre d'accidents liés aux mines et aux UXO sont en cours au sein de la communauté antimines. Certaines hypothèses avancées sont le faible niveau de financement pour les MRE, la croissance démographique et le repeuplement à la suite du retour au pays de personnes déplacées et de réfugiés, la fluidité de la population et de la situation socio-économique dans les zones affectées, et la nécessité d'accorder une plus grande attention aux UXO en tant que principaux responsables des mutilations liées à la lutte contre les mines au Cambodge.

Des services de soins de santé sont à la disposition des survivants de mines terrestres, mais ils sont souvent inaccessibles financièrement pour l'individu concerné ou sa famille. L'assistance est fournie en très grande partie par la famille des victimes, bien que des ONG internationales et locales proposent également certains services spécialisés au niveau des communautés. Le gouvernement offre une petite pension mensuelle aux survivants de mines militaires.

Dans sa précédente stratégie pluriannuelle et la programmation correspondante, la CE a soutenu le déminage et le renforcement des capacités. Une somme de 5 millions d'euros a été engagée en 2004. Les opérations devraient débuter en 2005. Cette contribution devrait mettre l'accent sur le déminage intégré dans des programmes de réhabilitation. Une autre contribution à l'assistance aux victimes est fournie dans le cadre de la stratégie 2005-2007 de la CE.

>>>

Cambodge

Superficie (terrestre): 176 520 km²**Capitale:** Phnom Penh**Monnaie:** riel (KHR)**Population:** 12 775 324**(estimation: juillet 2002)****PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat — 1 500 USD (estimation: 2001)**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 57,1 ans
- hommes: 54,81 ans
- femmes: 59,5 ans (estimation: 2002)

Ressources naturelles: bois, pierres gemmes, minerai de fer (en faible quantité), manganèse, phosphates, potentiel hydroélectrique**Climat:** tropical; saison des pluies et mousson (de mai à novembre); saison sèche (de décembre à avril); faible amplitude thermique entre les saisons**Relief:** basses plaines monotones, pour l'essentiel; montagnes dans le sud-ouest et au nord**Affectation des sols:**

- terres arables: 20,96 %
- cultures permanentes: 0,61 %
- autres: 78,43 % (estimation: 1998)

ASIE – PACIFIQUE

<<< CAMBODGE

DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: 43 859 727 EUR

TOTAL UE 2003	7 091 790,12	
BELGIQUE	960 471,00	<ul style="list-style-type: none"> Service public fédéral des affaires étrangères et ministère de la défense en coopération avec le Luxembourg: contribution financière et en nature: trois opérateurs belges et un opérateur luxembourgeois spécialisés en NEE détachés en tant que conseillers techniques au centre cambodgien d'action de lutte contre les mines. Branche NEE du CMAC: élimination des UXO, renforcement des capacités. Assistance technique au CMAC au Cambodge pour les opérations de déminage HI B: service public fédéral des affaires étrangères (direction générale de la coopération au développement): assistance aux victimes, plaidoyer contre les mines et prévention: soutien aux centres de réhabilitation sociale et de rééducation physique HI B: service public fédéral des affaires étrangères (direction générale de la coopération au développement): assistance aux victimes, plaidoyer contre les mines et prévention: soutien aux victimes des MAT et aux accidentés de la route
FINLANDE	1 686 061,00	<ul style="list-style-type: none"> Halo Trust: déminage HI: projet de base de données sur les incidents dus aux mines FinnChurchAid: action de lutte contre les mines Croix-Rouge finlandaise/Croix-Rouge cambodgienne: programme de sensibilisation aux mines Centre cambodgien de lutte contre les mines (CMAC)/PNUD: opération de déminage mécanique
FRANCE	425 000,00	PNUD: contribution pour un programme de déminage de sites archéologiques et de formation
ALLEMAGNE	555 266,00	Autorité cambodgienne d'assistance aux victimes et de lutte contre les mines (CMAA)/Centre cambodgien de lutte contre les mines (CMAC): financement de l'unité de déminage 6: déminage à Siem Reap et à Oddar Meanchey
IRLANDE	385 000,00	HI: assistance d'urgence et de récupération: programme permettant d'améliorer la qualité de vie des handicapés physiques et des victimes des mines
LUXEMBOURG	111 917,00	HI Luxembourg: soutien au développement des capacités des personnes handicapées dans la communauté
ESPAGNE	83 398,00	<ul style="list-style-type: none"> Agencia española de cooperación internacional (AECI — Agence espagnole de coopération internationale): en collaboration avec l'ONG espagnole «Sauce», financement d'un programme pour la participation d'amputés Principado de Asturias: financement par le gouvernement autonome d'Asturies d'un projet de fabrication de 200 chaises roulantes pour et par des victimes de la poliomyélite et des mines
SUÈDE	1 759 649,12	SIDA: déminage, sensibilisation aux mines et assistance aux victimes
PAYS-BAS	675 489,00	Halo Trust: déminage
CE	449 539,00	<ul style="list-style-type: none"> HI-B: action humanitaire de réduction des risques de mines/UXO dans le nord-ouest du Cambodge MAG: réduction du nombre de victimes des UXO dans trois districts de la province de Battambang

RDP LAO



RDP Lao

Superficie (terrestre): 230 800 km²

Capitale: Vientiane

Monnaie: kip (LAK)

Population: 5 777 180 (estimation: juillet 2002)

PIB par habitant: parité de pouvoir d'achat — 1 630 USD (estimation: 2001)

Espérance de vie à la naissance:

- ensemble de la population: 53,88 ans
- hommes: 51,95 ans
- femmes: 55,87 ans (estimation: 2002)

Ressources naturelles: bois, énergie hydroélectrique, gypse, étain, or, pierres gemmes

Climat: tropical, avec mousson; saison des pluies (de mai à novembre) et saison sèche (de décembre à avril)

Relief: montagnes escarpées, principalement; quelques plaines et plateaux

Affectation des sols:

- terres arables: 3,47 %
- cultures permanentes: 0,23 %
- autres: 96,3 % (estimation: 1998)

Situation au regard de l'adhésion au traité de prohibition des mines terrestres

Pas d'adhésion

Le Laos est essentiellement infesté par des engins non explosés (UXO) datant de la guerre avec l'Indochine, en particulier de la période de 1964 à 1973 au cours de laquelle plus de deux millions de tonnes d'engins ont, selon les estimations, été lâchés au-dessus du Laos.

Quinze des dix-huit provinces du pays sont fortement infestées par des UXO. Plus de 85 % de la population vit dans des zones rurales et la présence d'UXO nuit considérablement à la qualité de vie et à la sécurité alimentaire de grandes parties de la population. Selon l'agence nationale du déminage, UXO LAO, les champs de mines (par opposition aux UXO) ont un impact limité sur la population civile et ne sont pas considérés comme une priorité de déminage.

À défaut d'autres études techniques approfondies, la LIS qui a été réalisée par Handicap international (HI) et publiée en 1997 reste la principale source de référence. Les informations fournies par l'IMSMA devraient devenir le principal système de collecte de données et un instrument utile de planification du déminage.

Des accidents sont toujours signalés. Dans certaines parties du pays, l'industrie des vieux métaux est devenue une cause majeure d'accidents par UXO.

Les installations de soins de santé laotiennes sont limitées. Une faible infrastructure de communication et un manque d'informations sur les services disponibles restreignent l'accès aux établissements de soins médicaux et de rééducation pour les survivants d'UXO qui vivent généralement dans des zones distantes et en particulier pour les survivants des minorités ethniques qui ne parlent pas lao. Une personne handicapée vivant dans un pays en développement où la sécurité alimentaire dans les zones rurales reste problématique est plus démunie que les pauvres. Les premiers soins aux victimes d'UXO sont généralement dispensés à l'hôpital de district qui n'est en mesure de fournir que des soins médicaux très élémentaires.

Dans sa précédente stratégie pluriannuelle et la programmation correspondante, la CE a soutenu le déminage et la sensibilisation, ainsi que le renforcement de capacités de l'UXO-LAO.

En 2005-2007, un soutien continu sera fourni en faveur de la prise de mesures préventives telles que l'éducation aux risques des mines, le marquage et la délimitation des zones suspectes et l'assistance aux victimes/la rééducation. Le soutien se concentrera sur les districts les plus pauvres comme ceux qui figurent dans le programme national de lutte contre la pauvreté.

Un soutien continu de la CE en faveur du déminage et de l'élimination des UXO peut être envisagé si la république du Laos devient signataire du traité de prohibition des mines.

Selon les déclarations des responsables gouvernementaux, le Laos ne produit pas de mines antipersonnel et «s'il en possède», c'est à des «fins d'autodéfense et de sécurité». Le Laos n'est pas un exportateur connu de mines antipersonnel.

>>>

ASIE – PACIFIQUE

<<< RDP LAO

DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: 22 605 841 EUR

TOTAL UE 2003		3 040 317,00
BELGIQUE	538 158,00	<ul style="list-style-type: none"> Service public fédéral des affaires étrangères et ministère de la défense: contribution financière et en nature: deux opérateurs de NEE attachés en tant que conseillers techniques au programme national des engins non explosés du Laos. Élimination des UXO, renforcement de capacités. Ministère de la défense: élimination des UXO dans la province de Champassak PNUD Trust Fund: service public fédéral des affaires étrangères (direction générale de la coopération au développement): soutien à UXO-LAO par l'intermédiaire du fonds d'aide aux victimes du PNUD
FINLANDE	300 000,00	PNUD: déminage
ALLEMAGNE	562 025,00	Potsdam Kommunikation e. V.: élimination des UXO et des mines à Houaphan et Luang Prabang
LUXEMBOURG	465 134,00	<ul style="list-style-type: none"> PNUD et gouvernement du Laos: participation au financement du Trust Fund UXO LAO: programme national du Laos pour la récupération et la destruction de munitions non explosées. Le Trust Fund, un programme national conjoint du PNUD et du gouvernement Lao, assume la responsabilité de coordination de toutes les activités de dépollution au Laos, tant sur le niveau de la sensibilisation de la population concernée et de la formation des démineurs que de la dépollution proprement dite HI Luxembourg: projet de réhabilitation à base communautaire HI Luxembourg: formation et soutien aux services de kinésithérapie de trois hôpitaux centraux et quatre hôpitaux régionaux
CE	1 175 000,00	<ul style="list-style-type: none"> CARE (organisation humanitaire de lutte contre la pauvreté mondiale) et MAG: sensibilisation aux UXO, déminage humanitaire des UXO et assistance aux victimes des mines: 10 500 personnes, 53 villages distants des districts de Boulapha et de Yommalath dans la province de Khammouane HI: enlèvement des mines et des UXO — soutien à UXO Lao dans la province de Savannakhet



© Mine Action Information Centre — James Madison University

SRI LANKA



Situation au regard de l'adhésion au traité de prohibition des mines terrestres

Pas d'adhésion

Les MAT ont été utilisés intensivement par le gouvernement et par les Tigres de libération de l'Eelam Tamoul (LTTE). Le MAE reconnaît qu'un grand nombre de choses ont été réalisées, en particulier en matière de déminage. De nombreux PDI ont même pu rentrer au pays depuis le cessez-le-feu de février 2002. Un déminage partiel a été opéré par les LTTE eux-mêmes.

Il n'y a pas d'estimation fiable du nombre de mines enfouies. Selon les pouvoirs publics, il se situe entre 700 000 et 1 million mais, pour les LTTE, ce sont plus de 2 millions de mines qui ont été posées. Quel qu'en soit le nombre total, les mines et les UXO ont un effet de contamination manifeste dans le nord et l'est du pays, où se sont déroulées la majeure partie des hostilités.

Le gouvernement de Sri Lanka et les LTTE ne disposent pas des ressources nécessaires du point de vue de la formation humaine, des équipements ou des crédits, pour aborder les problèmes sans recours à une assistance extérieure. Les collectivités touchées ont besoin du soutien de la communauté internationale.

Le 13 juillet 2004, le cabinet du ministère des affaires étrangères a approuvé une résolution portant sur la présentation volontaire d'un rapport article 7. Le ministre devrait, en outre, présenter officiellement l'instrument d'adhésion à la convention sur les armes classiques (CCW) à New York en septembre 2004. Cette adhésion n'implique pas une prohibition totale des mines terrestres, mais en régit uniquement l'usage. La position de Sri Lanka face au TPM reste inchangée.

Selon les sources gouvernementales, l'adhésion dépendrait entièrement des progrès réalisés par les négociations de paix. Dans sa précédente stratégie pluriannuelle et la programmation correspondante, la CE a soutenu le déminage et la sensibilisation. La communauté internationale est invitée à soutenir l'action de lutte contre les mines dans le cadre des priorités de repeuplement. Le gouvernement a lancé un programme humanitaire global de lutte contre les mines en se fixant pour ambition de débarrasser le Sri Lanka de toutes ses mines d'ici à la fin de 2006. Les fonds requis à cet effet s'élèvent à 60 millions d'euros répartis sur trois ans.

La CE soutient l'objectif gouvernemental visant à dépolluer le Sri Lanka dans un délai relativement court. Cette volonté doit s'accompagner de démarches entreprises par le gouvernement vers l'adhésion au TPM (des efforts parallèles des LTTE visant à souscrire aux principes du TPM faciliteraient le progrès). Si ces démarches vers l'adhésion au TPM échouent, cette programmation s'occupera essentiellement de la sensibilisation aux mines, du marquage et de la délimitation des champs et des programmes de réhabilitation et d'assistance aux victimes. Le déminage prévu au titre de cette ligne budgétaire sera exécuté en tant que partie intégrante des programmes de réhabilitation et de développement

>>>

Sri Lanka

Superficie (terrestre): 64 740 km²

Capitale: Colombo (Sri Jayewardenepura Kotte est la capitale législative)

Monnaie: roupie sri-lankaise (LKR)

Population: 19 576 783

PIB par habitant: parité de pouvoir d'achat — 3 250 USD (estimation: 2001)

Espérance de vie à la naissance:

- ensemble de la population: 72,35 ans (estimation: 2002)
- hommes: 69,83 ans
- femmes: 75 ans

Ressources naturelles: calcaire, graphite, sables minéraux, pierres précieuses, phosphates, argile, énergie hydroélectrique

Climat: tropical de mousson (au nord-est, mousson de décembre à mars; au sud-ouest, mousson de juin à octobre)

Relief: plaines monotones et ondoyantes, montagnes au centre-sud du pays

Affectation des sols:

- terres arables: 13,43 %
- cultures permanentes: 15,78 %
- autres: 70,79 % (estimation: 1998)

ASIE – PACIFIQUE

<<< SRI LANKA

DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: 4 707 970 EUR

TOTAL UE 2003	8 400 931,49	
DANEMARK	1 615 074,00	Groupe danois de déminage (GDD): programme d'action de lutte contre les mines — 1 ^{er} acompte sur un don total de 45 millions de DKK pour 2003-2005
FINLANDE	162 274,00	<ul style="list-style-type: none"> • Halo Trust: déminage • MAG: déminage dans la région de Vanni
PAYS-BAS	465 987,00	Halo Trust: déminage
SUÈDE	438 596,49	SIDA: déminage, sensibilisation aux mines et assistance aux victimes
CE	5 719 000,00	<ul style="list-style-type: none"> • MAG UK: déminage combiné éventuellement à une étude et un marquage de champs de mines: garantir la sécurité des personnes rentrant au pays et des résidents et contribuer à la reprise socio-économique des provinces septentrionales et orientales de Sri Lanka • Halo Trust/Groupe consultatif sur les mines/Aide populaire norvégienne/Unicef/Handicap international-France: éducation aux risques des mines, démarcation de l'étude des mines, cartographie, déminage, aide aux victimes des mines terrestres: atténuer les risques présentés par les mines et les UXO pour assurer le retour au pays en toute sécurité des populations déplacées et des résidents; soutien aux victimes des mines • Halo Trust: déminage: finalisation de l'enquête nationale et production du plan de travail intégré pour le déminage hautement prioritaire dans le pays en 2004-2006 au profit de 2 635 351 personnes résidentes ou déplacées de retour au pays. Déminage manuel et mécanique à Jaffna, y compris la formation au déminage. Démolition en vrac et destruction sur site d'UXO. Service d'ambulance pour les victimes des mines. Lieu: districts de Jaffna, Kilinochchi, Mullaitivu, Vavunya, Mannar, Trincomalee, Batticaloa, Ampara et Polonnaruwa • MAG: pour 200 000 bénéficiaires: LIS, éducation aux risques des mines, étude technique et délimitation, déminage d'urgence. Lieu: région de Vanni, districts de Kilinochchi, Mullaitivu et Vavuniya Nord • NPA: éducation aux risques des mines, études des champs de mine, déminage manuel et mécanique dans la région de Vanni, districts de Kilinochchi, Mullaitivu et Vavuniya Nord • Unicef: sensibilisation aux mines au profit de 260 000 PID et populations de résidents, en particulier des enfants et des femmes: activités d'éducation aux risques des mines (ERM) basées sur la communauté, ERM dans les écoles par la formation de professeurs et la mise à disposition de matériel scolaire, renforcement des capacités locales d'ERM, développement de campagnes médiatiques; soutien à 250 victimes des mines. Lieu: districts de Jaffna, Kilinochchi, Mullaitivu, Vavunya, Mannar, Trincomalee et Batticaloa • HI F: assistance aux victimes des mines — rétablissement du centre de rééducation des victimes des mines: production et distribution de prothèses, d'orthoses et d'autres aides à la locomotion; services de kinésithérapie, ergothérapie et conseils psychosociaux/psychiatriques. Lieu: Batticaloa • Unicef: éducation aux risques des mines au profit de 370 000 PID et de 240 000 membres de la communauté locale; établissement d'une capacité de formation à l'ERM et développement d'une stratégie médiatique pour l'ERM; assistance aux survivants. Lieu: Jaffna, Vanni, Vavuniya et Trincomalee

VIÊT NAM



Viêt Nam

Superficie (terrestre): 325 360 km²

Capitale: Hanoi

Monnaie: đồng (VND)

Population: 81 098 416 (estimation: juillet 2002)

PIB par habitant: parité de pouvoir d'achat — 2 100 USD (estimation: 2001)

Espérance de vie à la naissance:

- ensemble de la population: 69,86 ans
- hommes: 67,4 ans
- femmes: 72,5 ans (estimation: 2002)

Ressources naturelles: phosphates, charbon, manganèse, bauxite, chromate, gisements de pétrole et de gaz au large des côtes, forêts, énergie hydroélectrique

Climat: tropical dans le sud; mousson dans le nord avec une saison des pluies très chaude (de la mi-mai à la mi-septembre) et une saison sèche et chaude (de la mi-octobre à la mi-mars)

Relief: deltas au sud et au nord, à basse altitude; hauts plateaux au centre; collines et montagnes tout au nord et au nord-ouest du pays

Affectation des sols:

- terres arables: 17,41 %
- cultures permanentes: 4,71 %
- pâturages permanents: 1 %
- autres: 77,88 % (estimation: 1998)

Situation au regard de l'adhésion au traité de prohibition des mines terrestres

Pas d'adhésion

Les 61 provinces du Viêt Nam sont touchées au même titre que les principales villes. Selon le ministère de la défense, les parties les plus touchées sont les provinces centrales de l'ancienne zone démilitarisée au sud du pays.

Les données d'enquête locale fournissent pour la première fois une vue détaillée des accidents et de la contamination par les mines et les UXO dans des parties de deux provinces centrales fortement infestées. Des projets d'élimination des mines et des UXO, d'éducation aux risques et d'assistance aux survivants ont continué à s'étendre, notamment à de nouvelles régions du pays.

Des études novatrices évaluant l'impact des mines ont été clôturées en 2002 et au début de 2003 dans trois districts des provinces centrales de Quang Tri et Thua Thien-Hue. L'armée vietnamienne, le ministère de la santé et le ministère du travail, des invalides et des affaires sociales (Molisa) ont tous recueilli des informations internes sur divers aspects du problème des mines terrestres. Ils ne publieraient toutefois que des données sur la superficie totale infestée par des mines et des UXO ou sur le nombre total de morts et de mutilés depuis 1975, sans préciser ou décrire la méthodologie utilisée, ce qui affecte la précision des données.

Il n'existe aucun mécanisme détaillé concernant la collecte et l'enregistrement de données sur les accidents provoqués par des mines et des UXO au Viêt Nam. Une étude de la presse nationale vietnamienne effectuée par l'Observatoire des mines terrestres entre janvier 2002 et mars 2003 a apporté la preuve d'accidents en rapport avec des mines et des UXO dans 40 des 61 provinces et villes. Il est probable que les survivants de mines terrestres/UXO disposent de revenus inférieurs aux moyennes des provinces qui sont déjà largement en dessous de la moyenne nationale.

Des services médicaux et de soins de santé sont fournis par le ministère national de la santé au niveau des provinces, des districts et des communes, tandis que des services de rééducation sont proposés par le ministère de la santé et le ministère du travail, des invalides et des affaires sociales (Molisa). Bien qu'il existe des services de soins de santé et de rééducation adéquats pour les survivants de mines terrestres et d'engins non explosés, le lieu et les frais de transport jusqu'à ceux-ci constituent d'importants obstacles. La plupart des incidents dus aux mines et aux UXO se produisent loin des centres provinciaux où se concentrent les installations médicales. La région centrale est, en particulier, mal desservie.

On pense que le Viêt Nam continue à produire des mines terrestres et à se constituer des stocks dont la quantité est inconnue. Le pays n'exporte toutefois pas. Selon un haut fonctionnaire du ministère de la défense, «le Viêt Nam n'a pas de stocks importants de mines terrestres, mais en a suffisamment pour protéger le pays contre les invasions». Aucune information ne dénonce de nouveaux cas d'usage de mines par les forces gouvernementales vietnamiennes.

DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: 5 466 613 EUR

TOTAL UE 2003

966 538,00

ALLEMAGNE

966 538,00

- SODI: élimination des mines et des UXO dans la province de Quang Tri
- Potsdam Kommunikation e. V.: élimination des mines et des UXO dans la province de Hue

Amérique centrale/latine



DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: 930 603 EUR

TOTAL UE 2003	160 670,00	
ITALIE	160 670,00	<ul style="list-style-type: none">• Organisation des États américains: soutien à la lutte contre les mines en Honduras et au Costa Rica• Organisation des États américains: soutien à l'assistance aux victimes en Colombie, en Équateur et au Pérou



© Spanish Ministry of Foreign Affairs

COLOMBIE



Colombie

Superficie (terrestre): 1 138 910 km²

Capitale: Bogota

Monnaie: peso colombien (COP)

Population: 42 310 775 (estimation juillet 2004)

PIB par habitant: parité de pouvoir d'achat —
6 300 USD (estimation 2003)

Espérance de vie à la naissance:

- ensemble de la population: 71,43 ans
- femmes: 75,41 ans (estimation 2004)
- hommes: 67,58 ans

Ressources naturelles: pétrole, gaz naturel, charbon, minerai de fer, nickel, or, cuivre, émeraudes, hydroélectricité

Climat: tropical le long de la côte et des plaines orientales; plus frais dans les montagnes

Relief: plaines côtières plates, centre du pays composé de plateaux, reliefs élevés faisant partie de la cordillère des Andes, plaines orientales à basse altitude

Affectation des sols:

- terres arables: 2,42 %
- cultures permanentes: 1,67 %
- autres: 95,91 % (estimation 2001)

Situation au regard de l'adhésion au traité de prohibition des mines terrestres

Ratifié

Les mines et les engins non explosés font peser une menace humanitaire grave et croissante. La presque totalité des principaux groupes de guérilla ont reconnu publiquement qu'ils étaient non seulement des utilisateurs, mais aussi des fabricants de mines antipersonnel. La plupart de ces engins sont de fabrication locale, utilisent des matériaux à bon marché et faciles à trouver, notamment des matières plastiques qui ne peuvent pas être décelées par les détecteurs à métaux utilisés par l'armée. Des mines sont posées et continuent d'être posées indistinctement, sans respecter la structure des champs de mines «conventionnels». Ce sont 493 municipalités appartenant à 29 (des 32) départements qui sont touchées (elles représentent 45 % du territoire du pays). Le nombre de victimes recensées a connu un pic ces trois dernières années et a atteint un total cumulatif de 2 142 en 2003, dont 42 % sont des civils et la moitié d'entre eux des enfants (les experts admettent qu'un écart significatif existe par rapport aux chiffres réels). De 1990 à 2003, la proportion la plus élevée d'accidents par les mines a été observée dans les départements d'Antioquia et de Santander, suivis par ceux de Boliver, Caqueta, Cundinamarca, Norte de Santander ou Arauca. Bien que la plupart de ces zones n'aient pas une forte densité de mines, la présence effective ou perçue de mines terrestres ou d'engins non explosés reste un obstacle significatif au développement et à la reconstruction des zones rurales.

Le caractère fortement volatil, fuyant et en évolution constante du problème des mines en Colombie exige des techniques et équipements spécifiques de recherche et de formation consacrés aux explosifs. En outre, le conflit se poursuivant, les activités de déminage ont probablement une viabilité limitée dans certaines zones. L'assistance supplémentaire de la CE doit donc se situer dans le prolongement des programmes précédents et pourrait être ciblée, dans un premier temps, sur la poursuite des actions d'éducation aux risques des mines et de réhabilitation des victimes, de façon à réduire le danger constitué par les mines et les engins non explosés pour les populations civiles. L'assistance à l'enlèvement des mines pourrait être envisagée pour 2006 ou 2007, conformément au plan national d'action, qui a reporté les opérations de déminage à la dernière phase.

Dans le cadre de sa stratégie pluriannuelle antérieure et de la programmation correspondante, la CE a soutenu le déminage dans les zones frontalières, la sensibilisation aux mines, la participation des acteurs non étatiques et la réhabilitation des victimes. Toutefois, l'amplitude et la localisation de la menace ne sont pas parfaitement cernées. Une étude d'impact des mines terrestres (LIS) aurait dû être menée de longue date, de façon à identifier et à mesurer l'incidence du problème des mines antipersonnel dans le pays, et à en planifier l'élimination selon un programme logique. Une mission technique financée par la CE en avril 2004 a soutenu l'observatoire national colombien des mines terrestres en élaborant une politique et un programme, et en analysant les possibilités d'une intervention de la Communauté dans ce domaine, celle-ci devant être approuvée avant la fin de l'année.

>>>

La stratégie 2002-2006 de la CE pour la Colombie définit l'action de lutte contre les mines comme une priorité. Une intervention dotée de 2,5 millions d'euros au titre du budget géographique appuiera directement le plan national de lutte contre les mines internationales en venant en aide au CAPLO (observatoire colombien des mines antipersonnel) pour l'exécution d'une étude d'impact et de son suivi, d'actions de sensibilisation aux mines, de soins aux victimes (réhabilitation physique et réinsertion sociale), d'un renforcement institutionnel et d'un étoffement des systèmes d'information. Un soutien à l'éducation aux risques des mines, à la réhabilitation des victimes et aux activités de déminage sera fourni en outre dans le cadre de la programmation 2005-2007.

DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: Aucune dépense antérieure

TOTAL UE 2003	86 265,00	
ESPAGNE	86 265,00	Centro internacional de desminado (CID — Centre de déminage international): séminaire de formation de six semaines sur le déminage humanitaire au profit de 22 étudiants colombiens



© Spanish Ministry of Foreign Affairs

NICARAGUA



Nicaragua

Superficie (terrestre): 120 254 km²

Capitale: Managua

Monnaie: cordoba oro (NIO)

Population: 5 023 818 (estimation: juillet 2002)

PIB par habitant: parité de pouvoir d'achat — 2 500 USD (estimation: 2001)

Espérance de vie à la naissance:

- ensemble de la population: 69,37 ans
- hommes: 67,39 ans
- femmes: 71,44 ans (estimation: 2002)

Ressources naturelles: or, argent, cuivre, tungstène, plomb, zinc, bois, pêche

Climat: tropical dans les basses terres; plus frais dans les régions montagneuses

Relief: grandes plaines côtières sur la façade atlantique, qui s'étendent jusqu'aux montagnes du centre du pays; plaines littorales étroites sur le versant Pacifique, entrecoupées de volcans

Affectation des sols:

- terres arables: 20,24 %
- cultures permanentes: 2,38 %
- autres: 77,38 % (estimation: 1998)

Situation au regard de l'adhésion au traité de prohibition des mines terrestres

Ratifié

Le problème des mines terrestres au Nicaragua résulte du conflit interne qui y a sévi entre 1979 et 1990. En dehors des mines terrestres, les anciennes aires de combat, notamment les zones urbaines, sont truffées d'engins non explosés (UXO) tels que bombes, grenades de fragmentation, mortiers et munitions. Selon les affirmations du Nicaragua, le déminage sera terminé en 2005 et non en 2004 comme prévu initialement.

Le mandat du Nicaragua à la présidence de la troisième réunion des États parties à la convention s'est achevé avec succès en septembre 2002. Les nombreux États présents à la quatrième réunion des États parties et l'ICBL ont remercié le Nicaragua pour son leadership et les conseils donnés pour faire avancer les principaux objectifs humanitaires du traité, de même que pour le rôle majeur qu'il a joué dans la promotion du programme de travail intersessions.

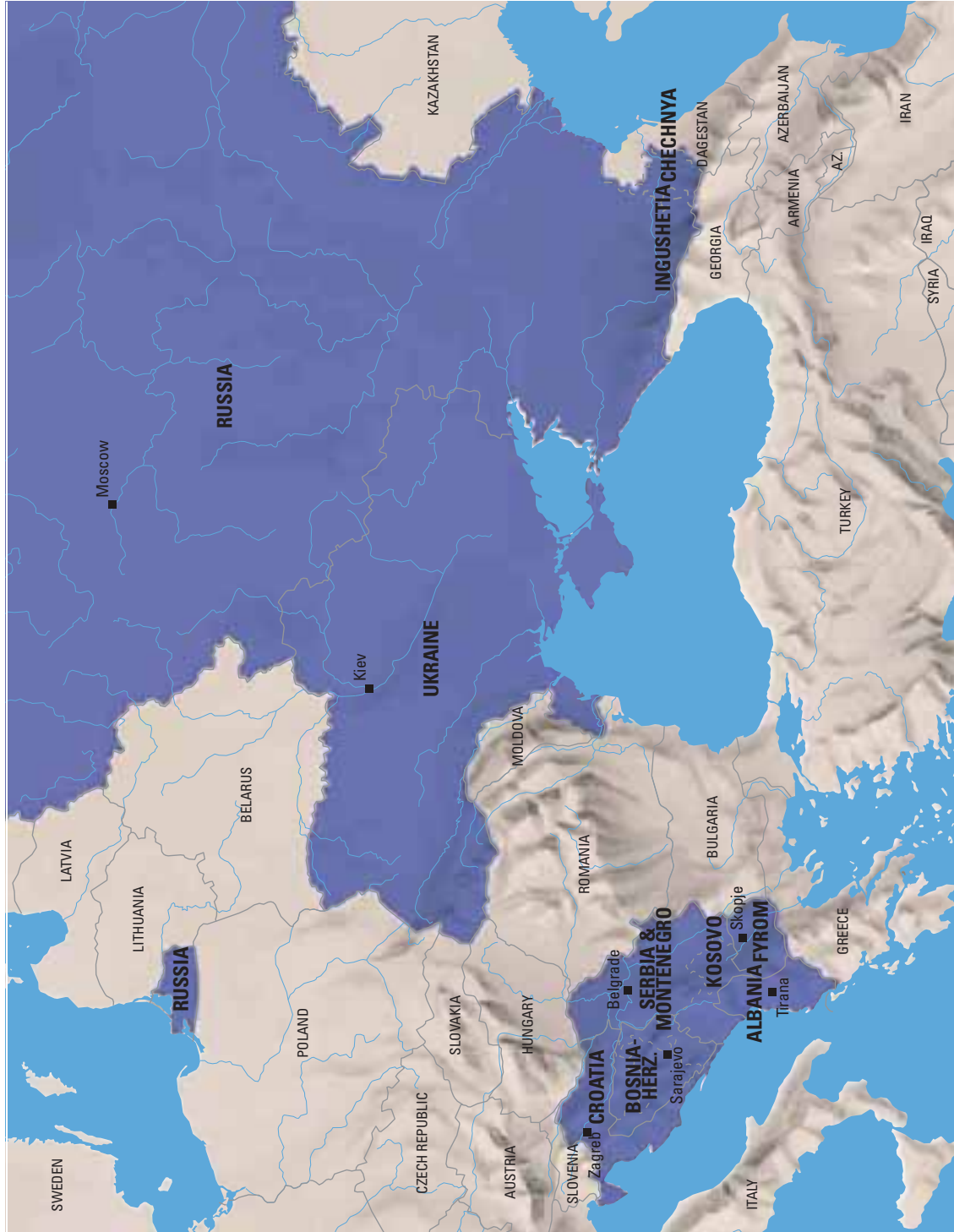
En 2002, la CE a soutenu des activités de déminage au nord de la zone frontalière du pays et a apporté un soutien aux activités menées pendant une année par une unité indépendante chargée de détruire les stocks (en coopération avec l'Allemagne). Ces opérations devaient constituer l'étape ultime du respect des exigences du TPM par le Nicaragua en ce qui concerne tant la destruction des stocks que l'élimination des mines terrestres.

Le 28 août 2002, le Nicaragua a détruit son dernier stock de 133 435 mines antipersonnel. Le Nicaragua a déclaré n'avoir jamais produit de mines antipersonnel et n'a pas la réputation d'être exportateur. Aucune information dénonçant l'usage de mines antipersonnel n'a été diffusée en 2002.

DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: 7 463 799 EUR

TOTAL UE 2003	2 311 080,65	
AUTRICHE	70 000,00	Horizon 3000: programme de réhabilitation et de sensibilisation au risque des mines
DANEMARK	1 007 234,60	Agence danoise pour le développement international (Danida): programme d'action de lutte contre les mines
LUXEMBOURG	115 425,00	HI Luxembourg: renforcement du système global de réinsertion des personnes en situation de handicap dans le département d'Esteli, au nord-ouest du Nicaragua
SUÈDE	1 118 421,05	SIDA: déminage, sensibilisation aux mines et assistance aux victimes

Europe



DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: 6 057 000 EUR

EUROPE

RÉGION DU SUD-EST

Selon les estimations, plus de deux millions de mines terrestres et d'autres engins non explosés restent enfouis dans la région, héritage mortel des conflits qui se sont déroulés récemment dans le sud-est de l'Europe. La Bosnie-et-Herzégovine, la Croatie, la Serbie-et-Monténégro, le Kosovo et l'Albanie s'attachent à résoudre le problème depuis la fin des hostilités. Les zones contaminées sont voisines des lignes de délimitation des États et des axes de confrontation entre les parties en guerre. Cet héritage opposera un obstacle de longue durée à une vie normale et au développement des populations de la région.

Les activités de déminage déployées dans les zones limitrophes des lignes de démarcation des États de la région du sud-est de l'Europe constituent un complément important de l'assistance proposée à l'échelle des pays. Des aires prioritaires sont délimitées dans une zone allant jusqu'à 5 kilomètres de part et d'autre des lignes de démarcation des États (Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Serbie-et-Monténégro, Kosovo et Albanie), de façon à 1) accroître la sécurité le long des lignes frontalières, 2) créer les conditions d'une exploitation des terres par les populations locales, et 3) contribuer à une meilleure coordination de l'action de lutte contre les mines dans la région du sud-est de l'Europe.

DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: EUR 5 350 000

TOTAL UE 2003		2 850 000
CE	2 850 000	ITF: soutien au déminage des zones limitrophes des lignes de délimitation des États du sud-est de l'Europe

ALBANIE



Albanie

Superficie (terrestre): 27 398 km²

Capitale: Tirana

Monnaie: lek (ALL)

Population: 3 544 841 (estimation: juillet 2002)

PIB par habitant: parité de pouvoir d'achat — 4 500 USD (estimation: 2002)

Espérance de vie à la naissance:

- ensemble de la population: 72,1 ans
- hommes: 69,27 ans
- femmes: 75,14 ans (estimation: 2002)

Ressources naturelles: pétrole, gaz naturel, charbon, chrome, cuivre, bois, nickel, énergie hydroélectrique

Climat: doux et tempéré; hivers froids, caractérisés par une nébulosité et d'abondantes précipitations; étés très chauds et secs, avec ciel dégagé; plus frais et plus humide à l'intérieur du pays

Relief: montagnes et collines, pour l'essentiel; littoral bordé de petites plaines

Affectation des sols:

- terres arables: 21,09 %
- cultures permanentes: 4,45 %
- autres: 74,46 % (estimation: 1998)

Situation au regard de l'adhésion au traité de prohibition des mines terrestres

Ratifié

En 2002, plus de sept millions de mètres carrés de terres étaient déclarés indemnes de mines. La production de MAT a été officiellement arrêtée en 1991 et l'Albanie a achevé la destruction de ses stocks en 2002.

Les pillages de 1997, au cours desquels des mines et d'autres armements ont été dérobés dans les entrepôts militaires, le conflit de 1998/1999 au Kosovo et la contamination subséquente de la zone frontalière albanaise par des mines et des UXO et la pose de mines sur le territoire albanaise en guise de mesure défensive sont à l'origine de la situation actuelle des mines terrestres en Albanie.

Le fait que les zones infestées jouxtent essentiellement la frontière est à l'origine d'un petit nombre de victimes. Des établissements sous le contrôle de l'État offrent une aide médicale et un traitement aux victimes des mines, bien que l'infrastructure sanitaire dans les régions infestées par les mines ne convienne pas au traitement et à la rééducation des victimes de mines ou d'UXO.

Dans sa précédente stratégie pluriannuelle et la programmation correspondante, la CE a soutenu le déminage et l'exécution d'une étude technique des régions minées d'Albanie, plus précisément dans le nord-est du pays. L'étude devrait être clôturée en 2005. Elle localisera, cartographiera, marquera et délimitera des zones suspectées du nord-est de l'Albanie. Un nombre de zones minées à impact élevé devront cependant être décontaminés. La stratégie par pays de la CE fait remarquer que les mines terrestres gênent et contrecarrent les efforts de développement et de création d'administration.

D'ici à 2008, le gouvernement albanaise entend endosser toute la responsabilité, y compris financière, du soutien de la lutte contre les mines. Le soutien de la ligne budgétaire du règlement MAT devrait permettre à l'Albanie de parvenir à cet objectif et de débarrasser le pays des mines terrestres et engins non explosés d'ici à 2010 (délais fixés par le TPM).

La CE soutiendra l'assistance aux victimes, notamment l'accès aux installations de réhabilitation pour les victimes de la région du nord, l'éducation aux risques des mines, des structures nationales de planification et d'exploitation pour l'instauration d'un cadre légal et, en fonction des résultats de l'enquête, le déminage de zones à impact élevé et la délimitation et le marquage de zones à moindre impact.

DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: 2 401 753 EUR

TOTAL UE 2003		328 644,13
ALLEMAGNE	300 000,00	ITF/Fonds spécial pour handicapés (SFD): déminage le long des zones limitrophes du Kosovo
SLOVÉNIE	28 644,13	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds du ministère des affaires étrangères: action générale de lutte contre les mines • Fonds du ministère de la défense: action générale de lutte contre les mines • Fonds du ministère de la santé: action générale de lutte contre les mines

BOSNIE-ET-HERZÉGOVINE



Bosnie-et-Herzégovine

Superficie (terrestre): 51 129 km²

Capitale: Sarajevo

Monnaie: mark convertible (BAM)

Population: 3 964 388 (estimation: juillet 2002)

PIB par habitant: parité de pouvoir d'achat — 1 800 USD (estimation: 2001)

Espérance de vie à la naissance:

- ensemble de la population: 72,02 ans
- hommes: 69,3 ans
- femmes: 74,93 ans (estimation: 2002)

Ressources naturelles: charbon, fer, bauxite, manganèse, forêts, cuivre, chrome, plomb, zinc, énergie hydroélectrique

Climat: étés chauds et hivers froids; les moyennes montagnes sont caractérisées par des étés brefs et frais ainsi que des hivers longs et rigoureux; hivers doux et humides le long du littoral

Relief: montagnes et vallées

Affectation des sols:

- terres arables: 9,8 %
- cultures permanentes: 2,94 %
- autres: 87,26 % (estimation: 1998)

Situation au regard de l'adhésion au traité de prohibition des mines terrestres

Ratifié

La Bosnie-et-Herzégovine est le pays d'Europe le plus touché par les mines. À long terme, les mines terrestres constitueront un obstacle à son développement. Le nombre de victimes de MAT/UXO régresse, mais la Bosnie-et-Herzégovine a toujours un grand besoin de l'assistance et de la coopération internationales dans le domaine des soins de santé.

Dans sa précédente stratégie pluriannuelle et la programmation correspondante, la CE a fourni une importante contribution financière à la Bosnie-et-Herzégovine.

La stratégie de déminage du pays prévoit une contribution des donateurs internationaux à l'action de lutte contre les mines en Bosnie-et-Herzégovine s'élevant à 90 % du budget planifié en 2003 (€ 32 millions). Par la suite, la contribution du gouvernement de la Bosnie-et-Herzégovine aux budgets annuels de lutte contre les mines devrait augmenter chaque année de 5 % jusqu'en 2010. Ce fossé entre les besoins et le budget disponible a été le plus marqué lors de la mise en œuvre du plan d'action annuel national de 2003. Le budget disponible était de 50 % inférieur à celui initialement prévu (autrement dit, 7 à 7,5 km² seulement sur les 15 km² prévus ont été nettoyés des mines terrestres en 2003).

La LIS cosponsorisée par la CE a permis de clarifier les différents niveaux d'impact et les différentes zones de contamination par des MAT/UXO. Elle a identifié 1 366 communautés touchées par les mines terrestres. 11 % d'entre elles ont été classées dans la catégorie «à impact élevé» et 51 % dans la catégorie «à impact moyen». Selon les estimations, près de 1 375 807 personnes vivent dans les communautés ainsi affectées (compte tenu d'une population de la Bosnie-et-Herzégovine évaluée à 3,8 millions d'habitants, le pays compterait globalement un tiers de citoyens dans les communautés touchées par les mines). Se fondant sur cette constatation, la Bosnie-et-Herzégovine prépare actuellement une stratégie antimines révisée. Dans ce contexte, il est important que la contribution du gouvernement au budget de la lutte contre les mines soit considérablement augmentée. Cela est essentiel pour permettre au gouvernement d'endosser l'entière responsabilité des problèmes de MAT et d'UXO d'ici à 2010.

Les fonds engagés par la CE au cours des trois précédentes années (€ 5,94 millions) continueront d'être absorbés pendant la période couverte par la nouvelle programmation. Afin de permettre aux autorités nationales de reprendre l'entière responsabilité de l'action de lutte contre les mines le plus rapidement possible et dans le but de soutenir et de compléter les principales contributions, la ligne budgétaire MAT contribuera à l'élimination des mines au profit des communautés les plus touchées, à l'éducation aux risques des mines, au marquage et à la délimitation des zones à faible impact et à l'assistance aux victimes.

La moitié environ de l'ancienne production d'équipements de défense de la Yougoslavie se situait en Bosnie-et-Herzégovine, la production de mines étant principalement concentrée dans les districts de Gorazde, Vogosca et Bugojno. Il a été mis fin à la production de mines antipersonnel en 1995. La destruction des stocks s'est achevée en novembre 1999.

>>>

<<< BOSNIE-ET-HERZÉGOVINE

DÉPENSES DE L'UE 1999–2002: 30 818 382 EUR

TOTAL UE 2003		5 460 088,29
BELGIQUE	26 000,00	Contribution en nature: ministère de la défense nationale — participation de quatre experts en élimination d'engins non explosés impliqués à la gestion des stocks de mines et de munitions. SFOR: programme de réduction des stocks de munitions
AUTRICHE	481 654,00	<ul style="list-style-type: none"> ITF: soutien au programme de déminage Norwegian People's Aid (NPA): soutien au programme de déminage Unicef et Croix-Rouge autrichienne: contribution au concert de charité «World without mines», organisé par le ministère autrichien des affaires étrangères à Vienne
FINLANDE	170 000,00	Croix-Rouge finlandaise/CICR: augmenter les niveaux de sensibilisation aux mines au sein des communautés affectées; réduire le nombre d'accidents liés aux mines/UXO; et élaborer le matériel de sensibilisation aux mines et organisation de campagnes médiatiques
ALLEMAGNE	1 104 188,00	<ul style="list-style-type: none"> ITF: appel d'offres pour treize missions de déminage dans la région de Bihac HELP: déminage mécanique dans la région de Hadzici Unicef: projet d'éducation aux risques des mines
GRÈCE	1 660 620,00	Initiative internationale de lutte contre les mines
ITALIE	400 000,00	PNUD: soutien à la coordination des actions antimines
SLOVÉNIE	200 266,65	<ul style="list-style-type: none"> Fonds du ministère des affaires étrangères: action générale de lutte contre les mines Fonds du ministère de la défense: action générale de lutte contre les mines Fonds du ministère de la santé — Institut de réhabilitation de la République de Slovénie: assistance aux victimes, rééducation physique Fonds du ministère de la santé: action générale de lutte contre les mines
ESPAGNE	Contribution en nature	En marge de la force de stabilisation (SFOR), l'Espagne coopère avec deux groupes de déminage qui supervisent les activités de déminage de responsables nationaux
SUÈDE	181 359,64	SIDA: déminage, sensibilisation aux mines et assistance aux victimes
POLOGNE	236 000,00	Coûts du détachement de quatorze démineurs
CE	1 000 000,00	<ul style="list-style-type: none"> Administration de la protection civile de la Fédération de Bosnie-et-Herzégovine: renforcement des capacités et activités de déminage afin de soutenir le retour au pays de réfugiés et de personnes déplacées (priorité de l'assistance de la CE dans le secteur de la «stabilisation démocratique»). Mise en œuvre de la seconde phase de la stratégie Exit pour la création de capacités de déminage durables en Bosnie-et-Herzégovine Administration de la protection civile de la République de Srpska: renforcement des capacités et activités de déminage indispensables au retour des réfugiés et des populations déplacées en Bosnie-et-Herzégovine (priorité de l'assistance de la CE dans le secteur de la «stabilisation démocratique»). Mise en œuvre de la seconde phase de la stratégie Exit pour la création de capacités de déminage durables en République de Srpska (Bosnie-et-Herzégovine)

CROATIE



Croatie

Superficie (terrestre): 56 414 km²

Capitale: Zagreb

Monnaie: kuna (HRK)

Population: 4 390 751 (estimation: juillet 2002)

PIB par habitant: parité de pouvoir d'achat — 8 800 USD (estimation: 2002)

Espérance de vie à la naissance:

- ensemble de la population: 74,13 ans
- hommes: 70,52 ans
- femmes: 77,96 ans (estimation: 2002)

Ressources naturelles: pétrole, petites quantités de charbon, bauxite, minerai de fer de qualité inférieure, calcium, asphalte naturel, silice, mica, argiles, sel, énergie hydroélectrique

Climat: méditerranéen et continental; le climat continental prédomine, avec des étés chauds et des hivers froids; hivers doux et étés secs sur le littoral
Relief: varié; grandes plaines le long de la frontière hongroise, petits massifs montagneux et hautes terres sur la façade adriatique et dans les îles

Affectation des sols:

- terres arables: 23,55 %
- cultures permanentes: 2 %
- autres: 74,21 % (estimation: 1998)

Situation au regard de l'adhésion au traité de prohibition des mines terrestres

Ratifié

Quelque 270 des 1 700 kilomètres carrés suspectés de contamination par des mines terrestres et des engins non explosés (UXO) sont réputés minés «avec un bon degré de certitude». Ces terrains truffés de mines longent principalement les lignes de démarcation du conflit de 1991-1995.

La Croatie vise à atteindre le statut de pays sans mines d'ici à 2009. L'État mène une politique proactive de lutte contre les mines et prévoit d'importantes dotations budgétaires.

Les programmes de la CE en faveur du retour au pays et de la réhabilitation des réfugiés continueront dans ce cadre à répondre aux besoins de l'action antimines. Les fonds communautaires spécifiquement engagés dans une action de lutte contre les mines au cours des trois précédentes années (€ 7 millions) continueront d'être absorbés en 2005-2007. Pendant cette même période, un soutien aux structures administratives régionales sera également apporté dans des projets futurs au profit de la réhabilitation des victimes des MAT/UXO. La ligne budgétaire des MAT contribuera au déminage transfrontalier ainsi qu'à l'assistance aux victimes et à leur réhabilitation.

La destruction des stocks de 199 003 mines antipersonnel de Croatie s'est achevée le 23 octobre 2002.

>>>



© Spanish Ministry of Foreign Affairs

<<< CROATIE

DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: 11 519 717 EUR

TOTAL UE 2003		1 356 234,17
FRANCE	124 000,00	<ul style="list-style-type: none"> Déminage de la zone agricole de Brzadin Centre d'accueil de Rovinj
ALLEMAGNE	794 400,00	Arbeiter-Samariter-Bund (ASB): appel d'offres pour dix missions de déminage
ITALIE	193 000,00	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernement de Croatie: soutien au centre croate de lutte contre les mines Gouvernement de Croatie: soutien à l'assistance aux victimes
LUXEMBOURG	194 447,69	<ul style="list-style-type: none"> Hrvatski centar za razminiranje (centre de déminage croate): 1^{re} et 2^e tranches de la contribution du gouvernement luxembourgeois au projet de déminage de Moscenica Association croate des victimes des mines pour le centre régional de la réinsertion psychosociale de Rovinj: 1^{re} tranche de la contribution du gouvernement luxembourgeois à l'établissement d'un centre de réhabilitation pour les enfants victimes des mines
SLOVÉNIE	50 386,48	<ul style="list-style-type: none"> Fonds du ministère des affaires étrangères: action générale de lutte contre les mines Fonds du ministère de la défense: action générale de lutte contre les mines Fonds du ministère de la santé: action générale de lutte contre les mines
CE	Montant non encore arrêté	Déminage: le montant n'est pas encore fixé. Il dépendra des projets proposés par les autorités locales dans les comtés concernés. Le budget de déminage est lié au soutien d'autres projets infrastructurels et économiques pour lesquels une décision doit encore être prise



© Spanish Ministry of Foreign Affairs

KOSOVO, SERBIE-ET-MONTÉNÉGRO



Kosovo, Serbie-et-Monténégro

Superficie (terrestre): 102 136 km²

Capitale: Belgrade

Monnaie: nouveau dinar yougoslave (YUM)

Population: 10 656 929 (estimation: juillet 2002)

PIB par habitant: parité de pouvoir d'achat — 2 370 USD (estimation: 2002)

Espérance de vie à la naissance:

- ensemble de la population: 73,72 ans
- hommes: 70,78 ans
- femmes: 76,89 ans (estimation: 2002)

Ressources naturelles: pétrole, gaz, charbon, antimoine, cuivre, plomb, zinc, nickel, or, pyrite, chrome, énergie hydroélectrique, terres arables

Climat: climat continental dans le nord, (hivers froids; étés très chauds et humides accompagnés de précipitations bien réparties); dans le centre, climat continental et méditerranéen; dans le sud, climat adriatique sur le littoral, caractérisé par des étés très chauds et secs et des automnes et hivers relativement froids, avec d'abondantes chutes de neige à l'intérieur du pays

Relief: extrêmement varié; plaines riches et fertiles au nord; à l'est, bassins et zones calcaires; au sud-est, vieilles montagnes et collines; au sud-ouest, côte à haute altitude, aucune île au large

Affectation des sols:

- terres arables: 36,34 %
- cultures permanentes: 3,44 %
- autres: 60,22 % (estimation: 1998)

Remarque: Statistiques fournies pour la Yougoslavie

SERBIE-ET-MONTÉNÉGRO

Situation au regard de l'adhésion au traité de prohibition des mines terrestres

Ratifié

À l'instar d'autres pays de l'ex-Yougoslavie, la Serbie-et-Monténégro a un lourd héritage de champs de mines et de contamination par des UXO. Elle possède des stocks importants de tels engins. En dehors des environs de Belgrade (Nis, Kapaonik...), les zones les plus dangereuses se situent le long des frontières avec la Croatie, entre le Kosovo et l'Albanie.

Le soutien de la CE au déminage transfrontalier et à la destruction des stocks est programmé.

Des accidents liés aux mines terrestres ont encore été signalés dans le sud de la Serbie en 2002 et en 2003, mais on ignore dans quelle mesure ils résultent du déploiement antérieur de tels engins par des forces antisербes irrégulières ou représentent un nouvel usage. Des accidents ont encore été déplorés en 2003. L'ex-Yougoslavie disposait de services chirurgicaux et de rééducation bien développés pour les survivants des mines, ainsi que de programmes de réinsertion, mais le manque de ressources provoqué par la situation économique a affecté la qualité des services de soins de santé.

KOSOVO

Le Kosovo se trouve sous l'administration de la mission des Nations unies (UNMIK) depuis 1999. À la fin de 2001, le Centre de coordination de l'action antimines des Nations unies a transféré la responsabilité de l'action de lutte contre les mines à l'UNMIK et aux organismes locaux. En décembre 2001, l'UNMIK a déclaré que «tous les champs de mines et sites d'explosion d'engins à fragmentation connus au Kosovo ont été décontaminés dans le respect de normes acceptables au plan international». Selon les termes du service de l'action antimines des Nations unies (UNMAS), «s'il est possible que des mines soient encore découvertes à l'avenir, la menace résiduelle au Kosovo résulte essentiellement de quantités limitées de CBU (bombes à fragmentation) et d'autres UXO». Quant au centre de coordination des actions contre les mines (MACC), il a ajouté que «le niveau de contamination ne gêne plus le développement social et économique de la province».

Quatorze nouvelles zones dangereuses et plusieurs missions d'étude de niveau 1 ont été ajoutées à la liste des zones dangereuses nécessitant une enquête ou une décontamination.

Des accidents ont encore été signalés en 2003. Le Kosovo dispose d'un vaste réseau d'appui médical réparti sur l'ensemble de la région, bien que la norme de qualité des établissements varie largement.

La Force internationale du Kosovo (KFOR) continue de découvrir des réserves cachées d'armes, notamment de mines, mais à un niveau moins élevé qu'au cours des années précédentes. La possession d'armes est un délit pour tous les résidents kosovars, sauf s'ils sont titulaires d'une autorisation délivrée par l'UNMIK, et des sanctions pénales sont prévues en cas d'infraction.

<<< KOSOVO, SERBIE-ET-MONTÉNÉGR0

DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: 47 741 730 EUR

TOTAL UE 2003		1 898 848,91
BELGIQUE	150 000,00	Contribution en nature: ministère de la défense nationale — participation de trois experts à l'élimination des UXO, renforcement des capacités au Kosovo. L'élimination des UXO s'effectue en conformité avec le mandat de la KFOR et de l'assistance aux organisations locales de déminage
FRANCE	83 000,00	Formation de démineurs
ALLEMAGNE	426 943,00	<ul style="list-style-type: none"> ITF: appel d'offres pour trois missions de déminage, zone de Sid Handicap international: élimination des mines et des UXO dans la province de Kosovo
LUXEMBOURG	247 858,00	HI Luxembourg: soutien au centre ortho-prothétique national de Pristina
POLOGNE	118 000,00	Frais de détachement de sept démineurs au Kosovo
SLOVÉNIE	40 327,91	<ul style="list-style-type: none"> Fonds du ministère des affaires étrangères: action générale de lutte contre les mines Fonds du ministère de la défense: action générale de lutte contre les mines Fonds du ministère de la santé: action générale de lutte contre les mines
ESPAGNE	135 648,00	<ul style="list-style-type: none"> Agencia española de cooperación internacional (AECI — Agence espagnole de coopération internationale): financement d'un programme d'aide aux familles de la Croix-Rouge pour retrouver les personnes portées disparues ou les victimes des mines dans la région de Rahovec au Kosovo par le renforcement des activités économiques locales Contribution en nature: en marge de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR), l'armée espagnole a déployé un groupe de démineurs dans les zones dangereuses et sensibles
PAYS-BAS	697 072,00	Halo Trust: déminage au Kosovo



© Spanish Ministry of Foreign Affairs

ANCIENNE RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE



Ancienne République yougoslave de Macédoine

Superficie (terrestre): 24 856 km²

Capitale: Skopje

Monnaie: denar (MKD)

Population: 2 054 800 (estimation: juillet 2002)

PIB par habitant: parité de pouvoir d'achat — 5 000 USD (estimation: 2002)

Espérance de vie à la naissance:

- ensemble de la population: 74,26 ans
- hommes: 72,01 ans
- femmes: 76,68 ans (estimation: 2002)

Ressources naturelles: chrome, plomb, zinc, manganèse, tungstène, nickel, minéral de fer de qualité inférieure, amiante, soufre, bois, terres arables

Climat: étés et automnes chauds et secs; hivers relativement froids avec d'abondantes chutes de neige

Relief: territoire montagneux comportant des vallées et des dépressions profondes; trois grands lacs, chacun traversé par une frontière; le fleuve Vardar sépare le pays en deux parties

Affectation des sols:

- terres arables: 23,59 %
- cultures permanentes: 1,85 %
- autres: 74,56 % (estimation: 1998)

Situation au regard de l'adhésion au traité de prohibition des mines terrestres

Ratifié

Le problème des mines terrestres et des engins non explosés (UXO) de l'ancienne république yougoslave de Macédoine découle en grande partie du conflit qui a éclaté au début de 2001 entre des insurgés albanais (NLA) et les forces de sécurité du gouvernement national. Selon le service de l'action antimines des Nations unies (UNMAS), les UXO sont de loin la plus grande menace et gênent le retour au pays en toute sécurité des PDI et des réfugiés.

Les évaluations de la contamination par des MAT et UXO qui ont été exécutées sur des ressources de la CE en 2001 et au début de 2002, ont donné une image encourageante de la situation dans l'ancienne république yougoslave de Macédoine, permettant d'espérer l'élimination du problème des MAT/UXO pour la fin de 2002, grâce aux programmes et donations actuellement déployés. Certains projets étant toujours en cours, il apparaît nécessaire de poursuivre les efforts afin de surveiller la situation des mines dans ce pays et de s'assurer que le problème est bien résolu.

L'ancienne république yougoslave de Macédoine a achevé la destruction de son stock de 38 921 mines antipersonnel le 20 février 2003.

DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: 2 393 922 EUR

TOTAL UE 2003

2 683,05

SLOVÉNIE

2 863,05

- Fonds du ministère des affaires étrangères: action générale de lutte contre les mines
- Fonds du ministère de la défense: action générale de lutte contre les mines
- Fonds du ministère de la santé: action générale de lutte contre les mines

FÉDÉRATION DE RUSSIE



Situation au regard de l'adhésion au traité de prohibition des mines terrestres

Pas d'adhésion

**TCHÉTCHÉNIE
INGOUCHIE**

Le long conflit ravageant la Tchétchénie a engendré l'utilisation massive de mines et fait de cette région l'une des plus infestées au monde. À ce jour, la pose de mines se poursuit des deux côtés, sans discrimination. Rien ne semble indiquer que des tentatives sérieuses sont faites pour récolter des informations sur les zones minées. La situation se détériore à mesure que les combats intenses se poursuivent. Selon les estimations, le nombre de victimes devrait avoir atteint des niveaux très élevés, mais on ne dispose d'aucune information fiable sur l'ampleur du problème. Les services de soins de santé de la région sont délabrés et donc incapables de fournir aux victimes ne serait-ce que des soins élémentaires.

Aucun effort n'a été entrepris pour étudier en profondeur ou cataloguer l'impact des mines terrestres en Tchétchénie. Les estimations du nombre de mines existant en Tchétchénie varient considérablement. Une évaluation exacte des endroits où sont posées les mines et des quantités disponibles reste difficile en raison non seulement du déplacement constant des lignes de combat au cours des années de conflit, mais aussi d'autres facteurs tels que les inondations saisonnières, l'utilisation des terres à des fins agricoles, le déminage sporadique et limité, et les combats continus. Lors de son voyage en Russie en juin 2002, Olara Otunnu, le représentant spécial des Nations unies pour les enfants et les conflits armés, a déclaré que la Tchétchénie était «une des zones les plus contaminées par les mines terrestres au monde». «Nous estimons que 500 000 mines terrestres ont été posées en Tchétchénie» a-t-il annoncé au retour d'une mission effectuée en Tchétchénie et dans les régions avoisinantes. Dans le passé, l'assistance de la CE a été fournie essentiellement par l'intermédiaire d'ECHO. Pour des raisons humanitaires, un soutien supplémentaire continuera d'être apporté à la réduction de la menace des MAT et des UXO dans cette région.

Fédération de Russie**Superficie (terrestre):** 16 995 800 km²**Capitale:** Moscou**Monnaie:** rouble russe (RUR)**Population:** 144 978 573 (estimation: juillet 2002)**PIB par habitant:** parité de pouvoir d'achat — 8 800 USD (estimation: 2002)**Espérance de vie à la naissance:**

- ensemble de la population: 67,5 ans
- hommes: 62,29 ans
- femmes: 72,97 ans (estimation: 2002)

Ressources naturelles: ressources naturelles considérables, notamment: importants gisements de pétrole, gaz naturel, charbon; nombreux minéraux stratégiques; bois**Climat:** steppes dans le sud, continental et humide dans la majeure partie de la Russie d'Europe, subarctique en Sibérie et toundra dans le grand Nord; les hivers sont frais sur le littoral de la mer Noire et glaciaux en Sibérie; les étés sont chauds dans les steppes et frais sur le littoral arctique**Relief:** plaines étendues et collines basses à l'ouest de l'Oural; vastes forêts de conifères et toundra en Sibérie; hautes terres et montagnes dans les zones frontalières du sud**Affectation des sols:**

- terres arable: 7,46 %
- cultures permanentes: 0,11 %
- autres: 92,43 % (estimation: 1998)

>>>

DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: 1 198 647 EUR

TOTAL UE 2003		918 630,29
DANEMARK	290 395,00	Groupe de déminage danois (GDD): programme d'action de lutte contre les mines au Caucase du Nord — 1 ^{re} tranche d'une subvention totale de 4 762 000 DKK pour la période de 2003-2005
FINLANDE	170 000,00	Croix-Rouge finlandaise/CICR: Caucase du Nord — réduction du nombre de victimes des mines terrestres par le biais de programmes de sensibilisation aux mines et assistance à la rééducation physique des victimes
ROYAUME-UNI	88 235,00	Unicef: Caucase du Nord — éducation aux risques des mines, soutien aux victimes
CE	370 000,00	<ul style="list-style-type: none"> • Unicef: éducation et sensibilisation aux mines pour les enfants du Caucase du Nord: à la lumière de la stratégie pour la lutte contre les mines de l'Unicef 2002-2005, il y a lieu non seulement de veiller à conscientiser les communautés vivant en Tchétchénie et les communautés de PDI en Ingouchie (en insistant sur les enfants et les jeunes) aux risques des mines et des UXO, mais aussi de les encourager à adopter un comportement qui réduit le risque pour les personnes, les biens et l'environnement. L'objectif ultime est de contribuer à ramener le risque à un niveau permettant aux habitants de vivre quotidiennement en toute sécurité. Le projet organise aussi des cours de formation professionnelle s'adressant aux survivants • OMS et Unicef en coopération avec HI: projet de réhabilitation des victimes — soutien à l'atelier d'orthoprotèse de Vladikavkaz (Ossétie du Nord), qui fournit des membres artificiels et d'autres articles orthopédiques aux victimes des mines terrestres. Le projet forme aussi des médecins et infirmières tchéchènes à la réhabilitation physique après amputation et propose des actions de réinsertion physique et psychosociale s'adressant à des enfants handicapés en Tchétchénie et en Ingouchie



© Mine Action Information Centre — James Madison University

UKRAINE



Ukraine

Superficie (terrestre): 603 700 km²

Capitale: Kiev (Kyiv)

Monnaie: hryvna (UAH)

Population: 48 396 470 (estimation: 2001)

PIB par habitant: parité de pouvoir d'achat — 4 200 USD (estimation: 2001)

Espérance de vie à la naissance:

- ensemble de la population: 66,33 ans (estimation: 2002)
- hommes: 60,86 ans
- femmes: 72,06 ans

Ressources naturelles: minerai de fer, charbon, manganèse, gaz naturel, pétrole, sel, soufre, graphite, titane, magnésium, kaolin, nickel, mercure, bois, terres arables

Climat: tempéré continental, méditerranéen sur les côtes sud de la Crimée. Précipitations très abondantes au nord et à l'ouest et faibles à l'est et au sud-est. Les hivers sont frais le long de la mer Noire, et de plus en plus rigoureux vers l'intérieur du pays. Les étés sont chauds sur la plus grande partie du pays et très chauds dans le sud

Relief: l'Ukraine est principalement constituée de plaines fertiles (steppes) et de plateaux. Les montagnes sont situées seulement à l'ouest (Carpates) et dans l'extrême sud, dans la péninsule de Crimée

Affectation des sols:

- terres arables: 57,1 %
- cultures permanentes: 1,73 %
- autres: 41,17 % (estimation: 1998)

Situation au regard de l'adhésion au traité de prohibition des mines terrestres

Signé

Les mines terrestres et les engins non explosés (UXO) de la Seconde Guerre mondiale affectent toujours l'Ukraine. Depuis l'indépendance du pays en 1992 jusqu'à ce jour, des équipes de déminage ukrainiennes ont nettoyé plus de 270 000 hectares de terres.

Sous l'ère soviétique, l'Ukraine produisait des composants pour mines antipersonnel. Le gouvernement a déclaré à plusieurs reprises que l'Ukraine ne produit plus rien depuis son indépendance. Un moratoire sur l'exportation de mines antipersonnel est en vigueur en Ukraine jusqu'en 2003.

Selon les déclarations du ministère de la défense, les mines antipersonnel ne sont plus utilisées sur le territoire ukrainien depuis la Seconde Guerre mondiale. Les forces de police ukrainiennes continuent d'enregistrer des cas isolés d'usage criminel de mines terrestres.

L'Ukraine a hérité de l'Union soviétique d'un stock de 6,35 millions de mines antipersonnel, notamment des mines de type PMN et des mines de type PFM. Entre juillet 2002 et mai 2003, l'Ukraine a détruit environ 405 000 mines de type PMN.

Le principal problème auquel l'Ukraine est confrontée actuellement est la destruction de son énorme stock de mines terrestres PFM1 hautement dangereuses et toxiques. Comme dans sa précédente stratégie pluriannuelle et la programmation correspondante, la CE soutient la destruction de l'ensemble des stocks de PFM1 pour autant que l'Ukraine accompagne ce processus de son adhésion au TPM.

Le soutien au renforcement de capacités du centre d'actions des mines local est également envisagé.

DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: 193 000 EUR

TOTAL UE 2003

36 000,00

PAYS-BAS

36 000,00

Agence OTAN d'entretien et d'approvisionnement (NAMSA):
destruction des stocks

Moyen-Orient



IRAQ



Iraq

Superficie (terrestre): 432 162 km²

Capitale: Bagdad

Monnaie: dinar iraquien (IQD)

Population: 24 683 313 (estimation: 2003)

PIB par habitant: parité de pouvoir d'achat — 2 400 USD (estimation: 2002)

Espérance de vie à la naissance:

- ensemble de la population: 67,81 ans
- hommes: 66,7 ans
- femmes: 68,99 ans (estimation: 2003)

Ressources naturelles: pétrole, gaz naturel, phosphates, soufre

Climat: principalement désertique; hivers frais voire froids et étés secs et très chauds avec un ciel parfaitement dégagé; en montagne (zones frontalières avec l'Iran et la Turquie), les hivers sont froids et peuvent s'accompagner de chutes de neige dont la fonte, au début du printemps, peut parfois causer de graves inondations dans le centre et le sud du pays

Relief: plaines étendues, principalement; marais au sud, le long de la frontière iranienne, caractérisés par de grandes zones inondées; zone montagneuse dans les régions frontalières avec l'Iran et la Turquie

Affectation des sols:

- terres arables: 11,89 %
- cultures permanentes: 0,78 %
- autres: 87,33 % (estimation: 1998)

Situation au regard de l'adhésion au traité de prohibition des mines terrestres

Pas d'adhésion

L'Iraq est truffé de mines. L'action de lutte contre les mines devrait être considérée comme s'inscrivant dans la stratégie à moyen terme en cours d'élaboration par les services de la Commission. Les MAT devraient faire partie de la future stratégie d'assistance de la CE à l'Iraq en 2005-2007.

Dans un premier temps, l'évaluation des besoins qui a été menée conjointement par les Nations unies et la Banque mondiale a reconnu la nécessité d'effectuer une enquête approfondie sur l'impact des mines terrestres dans le but d'obtenir des informations complètes sur la situation nationale. À défaut d'une telle enquête, le rapport identifie le renforcement des capacités nationales comme la priorité pour 2005-2007. La programmation de la CE envisage de soutenir l'action de lutte contre les mines en complément de l'instrument géographique. Si la situation de sécurité le permet, le soutien d'une LIS et de l'assistance aux victimes pourrait être envisagé en 2006 ou 2007. Un soutien continu peut être envisagé si l'Iraq entreprend les démarches nécessaires pour adhérer au TPM.

DÉPENSES DE L'UE 1999–2002: 10 607 309 EUR

TOTAL UE 2003	30 070 022,66	
DANEMARK	1 924 629,61	Folkekirkens Nødhjælp (FKN): programme de lutte contre les mines
ALLEMAGNE	2 773 521,00	<ul style="list-style-type: none"> • UNMAS/Danish Church Aid (DCA): élimination des mines/ UXO dans le sud de l'Iraq (renforcement de capacités) • HI: éducation aux risques des mines dans la région de Bagdad • HI: assistance aux victimes dans la région de Bagdad • HELP: élimination des mines/ UXO dans la région de Bagdad (renforcement des capacités) • Potsdam Kommunikation e. V.: expert de l'élimination de mines/ UXO auprès de SFD
GRÈCE	1 000 000,00	Initiative internationale de lutte contre les mines
ITALIE	2 946 171,00	<ul style="list-style-type: none"> • UNMAS: soutien à la lutte d'urgence contre les mines • PNUD: soutien à la capacité de lutte contre les mines

>>>

<<< IRAQ		
LUXEMBOURG	100 000,00	HI Luxembourg: programme d'intervention rapide: localisation, signalisation et dépollution d'UXO et de MAT
POLOGNE	265 000,00	<ul style="list-style-type: none"> • Coût de détachement de trente-deux démineurs en Iraq dans le cadre des forces de stabilisation au cours des quatre derniers mois de 2003 • Contribution en nature: depuis le début de septembre 2003, dans le cadre de la division multinationale centre-sud en Iraq, des personnels polonais agissant en étroite collaboration avec les forces du génie slovaques, espagnoles, ukrainiennes, lettones (à partir du début de 2004) et américaines ont exécuté les missions suivantes: <ul style="list-style-type: none"> — nettoyage des champs de mines sous la conduite d'une sous-unité slovaque; — enlèvement des engins non explosés et des munitions abandonnées des zones affectées et des installations de stockage de l'ancienne armée iraquienne; — coordination et soutien des opérations de déminage menées par des sociétés et des organisations non gouvernementales internationales spécialisées. <p>En 2003, près de 30 000 engins non explosés et plus de 250 tonnes de tous types de munitions ont été détruits.</p> <p>En 2004, le nombre et la quantité d'engins non explosés, de munitions abandonnées et de divers types de mines devrait être 6 à 8 fois supérieur à celui de 2003.</p>
SLOVÉNIE	14 075,67	Fonds du ministère des affaires étrangères: action générale de lutte contre les mines
ESPAGNE	Contribution en nature	En Iraq, l'Espagne a coopéré avec deux groupes de démineurs chargés d'éliminer les mines (778 mines ont été recueillies) et de désactiver et détruire différents types d'explosifs (plus de 800 tonnes)
SUÈDE	2 848 684,21	SIDA: déminage, sensibilisation aux mines et assistance aux victimes
PAYS-BAS	975 000,00	<ul style="list-style-type: none"> • Appel humanitaire révisé pour l'Iraq, coordination du MACT de Bagdad et Basra, soutien principal au centre d'action de lutte contre les mines • MAG par le biais de la fondation Stichting Vluchteling (ONG néerlandaise): projet d'action d'urgence contre les mines dans le nord de l'Iraq
ROYAUME-UNI	7 352 941,17	<ul style="list-style-type: none"> • MAG: déminage dans le sud de l'Iraq • UNMAS: déminage
CE	9 870 000,00	<ul style="list-style-type: none"> • Intersos: élimination des mines et des UXO dans le sud de l'Iraq • HI-F: élimination des mines et des UXO à Bagdad • MAG: élimination des mines et des UXO dans le centre et le nord de l'Iraq • DRC: élimination des mines et des UXO dans le sud de l'Iraq • NPA: élimination des mines et des UXO dans le sud de l'Iraq • DCA: élimination des mines et des UXO dans le sud de l'Iraq • PNUD: déminage • PNUD: LIS et renforcement des capacités de lutte contre les mines: contribution au fonds d'affectation thématique du PNUD pour la prévention des crises et le relèvement (TTF). Le PNUD prévoit de soutenir une action de lutte contre les mines en Iraq dans les domaines suivants: soutien institutionnel aux autorités de lutte contre les mines iraqiennes, développement des capacités opérationnelles et soutien d'activités spécifiques de lutte contre les mines

LIBAN



Liban

Superficie (terrestre): 10 230 km²

Capitale: Beyrouth

Monnaie: livre libanaise (LBP)

Population: 3 677 780 (estimation: juillet 2002)

PIB par habitant: parité de pouvoir d'achat —
2 370 USD (estimation: 2002)

Espérance de vie à la naissance:

- ensemble de la population: 71,19 ans
- hommes: 69,38 ans
- femmes: 74,38 ans (estimation: 2002)

Ressources naturelles: calcaire, minerai de fer, sel, pays excédentaire en eau dans une région affectée par la sécheresse, terres arables

Climat: méditerranéen; doux à frais; hivers humides et étés très chauds et secs; importantes chutes de neige dans les montagnes pendant l'hiver

Relief: étroite plaine littorale; la vallée de la Beqaa (Al Biqa') sépare le mont Liban de l'Anti-Liban

Affectation des sols:

- terres arables: 17,6 %
- cultures permanentes: 12,51 %
- autres: 69,89 % (estimation: 1998)

Situation au regard de l'adhésion au traité de prohibition des mines terrestres

Pas d'adhésion

Le retrait israélien de la zone occupée du Sud-Liban en mai 2000 a révélé un haut niveau de contamination de la région par des mines terrestres. Des engins non explosés (UXO) sont, en outre, disséminés autour d'anciens champs de bataille et de lignes de front.

Bien que leur nombre ait considérablement diminué, de nouveaux accidents liés aux mines terrestres/UXO ont encore été signalés en 2003.

De nouveaux champs de mines et de nouvelles zones dangereuses sont toujours découverts et inscrits au programme de déminage au fur et à mesure de l'avancement de celui-ci dans le Sud-Liban. Le marquage et la délimitation des zones dangereuses se sont cependant améliorés.

L'Office national du déminage de l'armée libanaise est l'organisme officiel chargé du plan d'action national de lutte contre les mines. C'est lui qui fournit tous les efforts de coordination et de planification.

Les forces armées libanaises disposent de plusieurs équipes opérant sur l'ensemble du territoire. En 2003, elles ont assaini 1 500 000 m². Les Émirats arabes unis (EAU) sont le principal bailleur de fonds des opérations de déminage. Un centre de coordination de l'action de lutte contre les mines (MACC) a été établi au Sud-Liban en 2002 pour assurer l'exécution de l'opération «Emirates Solidarity». Il fonctionne en tant que structure tripartite comprenant les EAU, les Nations unies et les forces armées libanaises et a pour mandat de coordonner l'action de lutte contre les mines avec la mission Unifil implantée dans le sud du pays.

Sponsorisée par la CE, la première enquête nationale sur l'impact des mines terrestres du Liban a été publiée en 2003 et a fourni des informations sur le nombre, la taille et l'impact des zones minées au Liban, révélant que 22 des 24 districts sont touchés à des degrés variables par des mines terrestres ou des engins non explosés (UXO).

Le Liban n'a pas la réputation d'être un producteur ou un exportateur de mines antipersonnel. Les stocks de l'armée libanaise sont inconnus. Aucun cas confirmé d'usage de mines antipersonnel par une quelconque partie, y compris par des acteurs non étatiques, au Liban n'a été signalé en 2002 ou début 2003.

DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: 9 738 765 EUR

TOTAL UE 2003	2 289 207,00	
GRÈCE	1 784 898,00	Initiative internationale de lutte contre les mines
CE	504 309,00	MAG UK: déminage humanitaire visant à atténuer le risque pour la vie et réduire les obstacles au développement que représente la contamination du Sud-Liban par des mines/UXO dans le village de Saidoun et la région du Chouf

SYRIE

Situation au regard de l'adhésion au traité de prohibition des mines terrestres

Pas d'adhésion



La Syrie n'a pas adhéré au traité de prohibition des mines. Bien qu'elle se déclare préoccupée par les victimes des mines terrestres dans le monde, la Syrie considère la mine antipersonnel comme une arme défensive indispensable et invoque l'annexion et l'occupation permanente des hauteurs de Golan par Israël comme la raison principale justifiant sa non-adhésion au traité. Les fonctionnaires du ministère syrien des affaires étrangères ont réitéré ce point de vue à la fin de 2002.

La Jordanie a posé quelque 67 000 mines antipersonnel le long de sa frontière avec la Syrie avant 1973. Dans le cadre d'un accord bilatéral passé avec la Syrie, la Turquie a commencé à déminer ses zones frontalières en 2001. On ignore si le côté syrien des frontières avec la Jordanie ou la Turquie est miné.

Le Golan, dans le sud-ouest de la Syrie, est divisé en trois zones: une zone sous contrôle syrien, une zone sous contrôle israélien et une zone tampon surveillée par la Force des Nations unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). Chacune de ces zones a des champs de mines.

Des accidents ont encore été signalés en 2003. Les données relatives aux victimes des mines terrestres ne sont pas récoltées systématiquement en Syrie. Il n'existe aucun registre centralisé et certaines victimes se rendent directement dans les hôpitaux à Damas pour être traitées en urgence.

Syrie

Superficie (terrestre): 185 180 km² (1 295 km² de territoire sous occupation israélienne inclus)

Capitale: Damas

Monnaie: Livre syrienne (SYP)

Population: 18 016 874

note: en outre, environ 40 000 personnes vivent sur le plateau du Golan sous occupation israélienne – 20 000 Arabes (18 000 Druzes et 2 000 Alaouites) et environ 20 000 colons israéliens (estimation juillet 2004)

PIB par habitant: parité de pouvoir d'achat — 3 300 USD (estimation 2003)

Espérance de vie à la naissance:

- ensemble de la population : 69,71 ans
- femmes: 71,02 ans (estimation 2004)
- hommes: 68,47 ans

Ressources naturelles: pétrole, phosphates, chrome et manganèse, asphalte, minerai de fer, sel marin, marbre, gypse, hydroélectricité

Climat: essentiellement désertique, étés chauds et secs (de juin à août) et hivers doux et pluvieux (de décembre à février) le long de la côte, températures froides accompagnées périodiquement de neige ou de giboulées sur Damas

Relief: plateau principalement semi-aride et désertique; plaine côtière étroite; montagnes à l'ouest

Affectation des sols:

- terres arables: 25,22 %
- cultures permanentes: 4,43 %
- autres: 70,35 % (estimation 2001)

DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: Aucune dépense antérieure

TOTAL UE 2003

16 000,00

POLOGNE

16 000,00

Coûts de la préparation de quatre démineurs pour la mission à mener sous les auspices des Nations unies

YÉMEN



Yémen

Superficie (terrestre): 527 970 km²

Capitale: Sanaa

Monnaie: rial yéménite (YER)

Population: 8 701 257 (estimation: juillet 2002)

PIB par habitant: parité de pouvoir d'achat — 820 USD (estimation: 2001)

Espérance de vie à la naissance:

- ensemble de la population: 60,59 ans
- hommes: 58,81 ans
- femmes: 62,46 ans (estimation: 2002)

Ressources naturelles: pétrole, pêche, sel gemme, marbre, petites veines de charbon, d'or, de plomb, de nickel et de cuivre, terres fertiles à l'ouest

Climat: essentiellement désertique; très chaud et humide sur la côte occidentale; tempéré dans les zones montagneuses de l'est qui connaissent la mousson; désert extrêmement chaud, sec et inhospitalier à l'est

Relief: étroite plaine côtière bordée de collines arrondies, de montagnes escarpées; plaines désertiques sur des plateaux découpés au centre, qui mènent au désert intérieur de la péninsule arabique

Affectation des sols:

- terres arables: 2,75 %
- cultures permanentes: 0,21 %
- autres: 97,04 % (estimation: 1998)

Situation au regard de l'adhésion au traité de prohibition des mines terrestres

Ratifié

À la fin de 2002, six des quatorze communautés sévèrement affectées étaient déminées et déclarées sûres. Des études techniques ont été menées à bien dans les autres communautés très touchées.

Environ 16 % de la population sont touchés par la présence de mines et d'engins non explosés (UXO). Un plan stratégique quinquennal vise à libérer les quatorze communautés à fort impact d'ici à 2004.

L'action de lutte contre les mines n'est pas une priorité de la stratégie par pays de la CE. La question des mines dans ce pays n'est pas une urgence primaire par comparaison avec d'autres régions (les communautés hautement affectées représentent 2,4 % des zones concernées), c'est-à-dire les endroits nécessitant une action antimines d'urgence, notamment le long de l'ancienne ligne-frontière intérieure. Le gouvernement, qui s'est fortement engagé dans un plan quinquennal efficace, a demandé le soutien de la CE.

Celui-ci contribuera à faire progresser le pays rapidement vers la conformité avec les clauses du TPM, notamment le nettoyage des zones minées à haut et moyen impact sur la population et l'aide aux survivants.

Le Yémen déclare n'avoir jamais fabriqué ni exporté de mines antipersonnel. Le dernier usage de mines signalé dans ce pays remonte à 1994. En 2002, le Yémen a achevé la destruction de ses stocks.

DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: 4 957 278 EUR

TOTAL UE 2003

1 505 075,00

ALLEMAGNE

1 005 075,00

- GTZ/Ambassade d'Allemagne à Sanaa: établissement d'un centre de chiens démineurs
- PNUD: détachement d'un expert allemand au centre yéménite de lutte contre les mines (YEMAP)
- Ambassade d'Allemagne à Sanaa: soutien (équipement) du MDD, Sanaa

ITALIE

200 000,00

PNUD: soutien à l'action nationale de lutte contre les mines

PAYS-BAS

300 000,00

PNUD: soutien au programme national yéménite de lutte contre les mines: déminage

Sur le plan mondial

**ONU/UNMAS/PNUD/Unicef/GICHD
CINQUIÈME RÉUNION DES ÉTATS PARTIES AU TRAITÉ D'OTTAWA
ICBL/OMT
DIVERS
RECHERCHE**

DÉPENSES DE L'UE 1999-2002: 92 924 488 EUR

ONU/UNMAS/PNUD/UNICEF/GICHD		
TOTAL UE 2003	7 632 744,47	
AUTRICHE	30 022,00	GICHD: programme de parrainage dans le cadre de la 5 ^e conférence des États parties à la convention des mines terrestres de Bangkok
BELGIQUE	9 915,00	GICHD: service public fédéral des affaires étrangères: soutien à la mise en œuvre de la convention
DANEMARK	430 686,40	<ul style="list-style-type: none"> • UNMAS/VTF: programme de lutte contre les mines • GICHD: contribution générale au programme de parrainage de la convention d'Ottawa
FINLANDE	600 000,00	<ul style="list-style-type: none"> • UNMAS/PNUD: étude d'impact des mines terrestres • GICHD: soutien général
ALLEMAGNE	242 618,00	<ul style="list-style-type: none"> • GICHD: divers projets [programme de parrainage, contribution à l'unité de soutien de la mise en œuvre (ISU), catalogues d'équipements de déminage, évaluation en Angola, au Cambodge et au Laos] • UNMAS: évaluation de la LIS mondiale • Contribution en nature: détachement d'un expert
IRLANDE	10 000,00	GICHD: programme de parrainage d'un délégué à la convention d'Ottawa
ITALIE	112 000,00	<ul style="list-style-type: none"> • GICHD: soutien au «programme de parrainage» • GICHD: soutien à l'«unité de soutien de la mise en œuvre»
SUÈDE	789 473,66	<ul style="list-style-type: none"> • UNMAS: contribution • GICHD: contribution au GICHD, unité de soutien de la mise en œuvre et programme de parrainage
PAYS-BAS	1 560 000,00	<ul style="list-style-type: none"> • UNMAS: QG du programme de coordination de l'action de lutte contre les mines • PNUD: QG de l'équipe d'action de lutte contre les mines • PNUD: cours de formation à la lutte contre les mines pour hauts responsables, université de Cranfield • GICHD: programme de parrainage
ROYAUME-UNI	3 848 029,41	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien fondamental de l'UNMAS • Soutien fondamental du PNUD • GICHD: programme de parrainage d'Ottawa

CINQUIÈME RÉUNION DES ÉTATS PARTIES AU TRAITÉ D'OTTAWA

TOTAL UE 2003 37 920,00

CE	37 920,00	Réunions intersessions à Genève: 9-12 février et 21-25 juin 2004. Services d'interprétation: contribution aux prestations de six interprètes lors de la réunion consacrée aux «travaux relatifs au mécanisme Intersessions du traité d'Ottawa»
----	-----------	--

ICBL/OMT

TOTAL UE 2003 407 239,18

AUTRICHE	59 149,00	Soutien à la publication du rapport 2003 de l'Observatoire des mines terrestres
BELGIQUE	50 000,00	OMT: service public fédéral des affaires étrangères: campagnes contre les mines et prévention. Assistance à l'OMT lors de la revue de la mise en œuvre de la convention
DANEMARK	53 835,80	Contribution générale à l'ICBL
FRANCE	50 000,00	Rapport annuel de l'Observatoire des mines terrestres
ALLEMAGNE	60 000,00	ICBL: rapport 2003 de l'Observatoire des mines terrestres
SUÈDE	14 254,38	Contribution à l'ICBL/OMT
PAYS-BAS	120 000,00	ICBL: projet de l'Observatoire des mines terrestres

DIVERS

TOTAL UE 2003 29 068 476,71

AUTRICHE	29 779,00	Évaluation du programme autrichien de lutte contre les mines
BELGIQUE	193 367,00	<ul style="list-style-type: none"> «Appel spécial» du CICR: service public fédéral des affaires étrangères de Belgique (direction générale des relations politiques multilatérales et des questions thématiques): assistance aux victimes, plaidoyer contre les mines et prévention (appel spécial pour le CICR 2000-2005) HI B: service public fédéral des affaires étrangères (direction générale de la coopération au développement): assistance aux victimes, campagnes contre les mines et prévention: production, diffusion et circulation d'informations sur les MAT et les UXO
FRANCE	245 000,00	<ul style="list-style-type: none"> Formation de démineurs en Afrique, au Liban et au Venezuela Rapport annuel de Handicap international
FINLANDE	4 454,00	Forces de défense finlandaises: formation à l'action humanitaire de lutte contre les mines
ALLEMAGNE	18 821,00	Surveillance interne de projets de déminage >>>

SUR LE PLAN MONDIAL

<<< DIVERS		
IRLANDE	1 050 000,00	<ul style="list-style-type: none"> Halo Trust: programme de déminage en Afghanistan, en Angola, en Érythrée et en Somalie. Ces dix dernières années, Halo Trust a été le principal partenaire du programme irlandais d'assistance aux pays en développement (Development Cooperation Ireland — DCI) dans le cadre des activités de déminage. DCI offre aujourd'hui à Halo Trust un support à long terme plus stratégique par l'octroi de subventions globales annuelles destinées à des activités dans quatre pays: Afghanistan, Angola, Érythrée et Somalie. Cette approche fournit à l'organisation la flexibilité qui lui permettra de mieux établir les priorités des besoins et de s'engager dans une planification à plus long terme Pax Christi: contribution à la conférence sur les vestiges de guerre explosifs (Dublin, 23-25 avril 2003) dans le but de sensibiliser le public et les médias
ITALIE	100 000,00	UNMAS: Appel de Genève: soutien à l'appel lancé à des acteurs non étatiques
POLOGNE	Contribution en nature	<p>En 2003, les sous-unités polonaises d'ingénieurs militaires déployées en Afghanistan, en Bosnie-et-Herzégovine et au Kosovo ont identifié et détruit, entre autres, les éléments dangereux suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> — 352 mines antipersonnel et antichar; — 1 214 détonateurs et fusées de divers types.
ESPAGNE	382 126,00	<p>Centro internacional de desminado (CID — centre international de déminage): dix séminaires sur les débris et les vestiges de guerre explosifs au profit d'experts espagnols en déminage militaire; quatre séminaires permettant à des experts espagnols en déminage militaire de s'adapter aux unités de déminage opérant en Afghanistan, en Bosnie-et-Herzégovine, en Iraq et au Kosovo</p> <ul style="list-style-type: none"> Generalitat de Catalunya (gouvernement autonome catalan): financement d'un programme visant à accroître la sensibilisation aux MAT, mené dans diverses écoles de la zone métropolitaine de Barcelone
SUÈDE	25 766 337,71	<ul style="list-style-type: none"> SIDA: dépenses globales pour le déminage, la sensibilisation aux mines et l'assistance aux victimes CICR: réhabilitation des victimes de la guerre et éducation aux risques des mines Contribution en nature: depuis 1995, la Suède a mené treize opérations navales de déminage dans les eaux territoriales d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie
PAYS-BAS	778 592,00	<ul style="list-style-type: none"> CICR: contribution à l'appel spécial lancé en faveur de la lutte contre les mines Halo Trust: programme mondial consacré aux chiens détecteurs de mines
CE	500 000,00	Appel de Genève: sensibilisation à la prohibition des mines: le programme vise à persuader les acteurs non étatiques (NSA) armés de Colombie et du Moyen-Orient à n'utiliser des mines antipersonnel (MAT) en aucune circonstance et à s'engager en faveur d'une prohibition totale des MAT, en particulier en signant et en mettant en œuvre l'acte d'engagement de l'Appel de Genève

RECHERCHE

ACTIVITÉS DE RECHERCHE DE L'UE • ÉTATS MEMBRES

TOTAL
ÉTATS MEMBRES
2003

2 681 174,64

BELGIQUE	339 900,00	<ul style="list-style-type: none"> • BEMAT (= projet de suivi Huydem): ministère de la défense, École royale militaire et huit universités belges: recherche et développement: technologies d'analyse et de développement pour la détection rapprochée des mines et la réduction de zone à distance; solutions robotiques bon marché • Paradis: ministère de la défense, École royale militaire: recherche et développement: développement d'un instrument logiciel de planification du déminage et de suivi des opérations de déminage • Multi-Sensor Mine Signature (MSMS): École royale militaire, ministère de la défense: contribution en nature au projet CE/JRC visant à compenser une contribution financière équivalente de la CE/DG JRC, composée essentiellement de participations aux frais de voyage et d'octroi de <i>per diem</i> aux directeurs d'essai participant au comité de rédaction des rapports techniques. Création d'une base de données gratuite des signatures des mines • Protocole d'entente — Programme international de test et d'évaluation (ITEP): ministère de la défense, École royale militaire: tests et évaluations: développement de normes pour tester et évaluer les performances des outils de déminage à présenter; test et évaluation de ces outils • S Minefields Area Reduction (SMART): ministère de la défense, École royale militaire: contribution en nature au projet de la CE/DG INFSO: participation aux frais administratifs et aux frais de voyage. Collecte de données par Zeppelin au-dessus de la Croatie suivant les directives du Cromac. Développement d'algorithmes de traitement d'images taillés sur mesure en fonction du jalonnement des champs de mines à partir d'une plateforme aérienne • EUDEM: ministère de la défense: contribution en nature: 1 militaire est membre «à temps plein» de la direction consultative dans le cadre du projet sponsorisé par l'UE
ALLEMAGNE	162 182,00	<ul style="list-style-type: none"> • ITEP: soutien au secrétariat de l'ITEP • BAM: durabilité des détecteurs (projet ITEP)
ESPAGNE	Contribution en nature	La société espagnole «GTD Ingenieria de sistemas de Software SA» continue à diriger le programme Angel, financé par les fonds européens Eureka en vue du développement d'un système de déminage de haute technologie pour la détection, la localisation et la neutralisation des mines. L'armée espagnole collabore à ce programme en fournissant des informations, en assurant l'instruction et en faisant fonctionner un camp d'essai
SUÈDE	Contribution en nature	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche et développement: évaluation de l'équipement mécanique de déminage dans le but de diriger les efforts réalisés en Europe vers la normalisation des méthodes de test pour ce type d'équipement: travaux coordonnés par le GICHD • Programme international de test et d'évaluation (ITEP) pour le déminage humanitaire: participation au programme et aux travaux de normalisation exécutés en Europe et au sein du GICHD
ROYAUME-UNI	2 179 092,64	Recherches et connaissances

**ACTIVITÉS DE RECHERCHE
DE L'UE — CE**

- **CENTRE COMMUN DE RECHERCHE**
- **RECHERCHE**
- **SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION**

TOTAL CE 2003 10 000.00

Test
& évaluation

10 000.00

- Test & évaluation: représentation de la Commission européenne au programme international de test et d'évaluation (ITEP), notamment l'hébergement du secrétariat, la participation au comité exécutif, au comité directeur et aux sous-comités; direction des travaux d'élaboration d'un accord au sein de l'atelier du CEN 14747:2003 visant à standardiser les procédures de test et d'évaluation des détecteurs de métaux. Réalisation d'études de vérification d'hypothèses du monde clos en laboratoire et essais aveugles sur le terrain avec des détecteurs existants et de nouveaux détecteurs (en particulier projet ITEP 2.1.1.2 avec le BAM)
- Test & évaluation: publication d'un guide pratique des détecteurs de métaux en vue du déminage. Mise à disposition de l'installation de test Ispra et d'une base de données des résultats sur l'internet (y compris l'utilisation par le projet du 5^e PC Demand). Tenue d'un atelier sur le test et l'évaluation de radars pour le déminage. Soutien à la conférence EUDEM2-SCOT. Recherche dans le domaine des propriétés du sol, de la fusion des données, de l'imagerie IR, etc. avec de nombreux documents et rapports scientifiques

Recherche consacrée
aux techniques de
lutte contre les mines

DG INFSO:

- L'action de soutien «EUDEM 2» du cinquième programme-cadre a coorganisé la première grande conférence consacrée aux techniques de lutte contre les mines tenue en Europe depuis 1996 et intitulée «Exigences et technologies nécessaires à la détection, à l'enlèvement et à la neutralisation des mines terrestres et des munitions non explosées». Cette manifestation de 4 jours s'est déroulée à Bruxelles et a été suivie par près de 300 personnes venues de 25 pays. Des discours d'introduction ont été prononcés par M. Busquin, commissaire européen et par le général Jones, commandant suprême des forces alliées de l'OTAN en Europe. Le rapport de séance et d'autres informations utiles ont été publiés à l'adresse: www.eudem.info
- La DG INFSO, la DG JRC, la DG RELEX et l'Office de coopération EuropeAid ont produit, en 2003, une brochure faisant le point des travaux de recherche et de développement technologique consacrés au déminage humanitaire et de leurs résultats, financés ou cofinancés par la CE. Cette brochure, destinée à un public non technique, comporte une préface signée par les quatre commissaires dont relèvent les directions générales citées et l'Office de coopération. Des exemplaires de la brochure (ISBN 92-894-5942-5) peuvent être obtenus auprès des services compétents
- Au cours de l'année 2003, les travaux relatifs à cinq projets de recherche et de développement technologique (RDT) s'inscrivant dans le cinquième programme-cadre lancés en 2000 se sont poursuivis. Deux de ces projets, à savoir ARC (portant sur les techniques aériennes de réduction de zone) et Demand (qui a permis de développer un système de détection par fusion des données fournies par multi-capteurs) ont été menés à bien et leurs résultats ont été publiés à la fin de 2003
- Le deuxième appel à propositions lancé au titre du sixième programme-cadre a été clôturé en octobre 2003. Il portait notamment sur les techniques de déminage dans le cadre de l'objectif stratégique 2.3.2.9 «Amélioration de la gestion du risque». Les propositions reçues ont fait l'objet d'une évaluation indépendante et deux projets de RDT (l'un concernant le déminage humanitaire et l'autre l'enlèvement des engins non explosés) ont été retenus pour bénéficier d'un financement, de même qu'une action de soutien visant à réduire la fragmentation de la recherche consacrée au déminage humanitaire en Europe, en améliorant la qualité et la quantité des informations publiées sur les projets nationaux ou autres. Ces projets seront financés à partir de 2004

Commission européenne

Les actions de lutte de l'Union européenne contre les mines dans le monde

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

2004 — 98 pp. — 21 x 29,7 cm

ISBN 92-894-8214-1

11

NF-62-04-325-FR-C



COMMISSION EUROPÉENNE
Relations extérieures



Office des publications
Publications.eu.int

ISBN 92-894-8214-1



9 789289 482141